UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DETIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET DES SCIENCES COMMERCIALES
DEPARTEMENT DES SCIENCESECONOMIQUES

Mémoire envue de l'obtention du diplôme de Master en sciences économiques

Option :Monnaie, Finance et Banque

Sujet

La rentabilité bancaire

Cas de CPA

Réalisé par : Melle HADJ BELKACEM Nacera

Sous la direction de : Mme SBIHI-YADDADEN Djamila

devant le jury composé de :

Présidente : Mme OULD MOUSSA Houria, Docteur, UMMTO.

Promotrice : Mme SBIHI-YADDADEN Djamila, Maitre Assistante Classe A, UMMTO.

Examinatrice : Mme LARBES Malha Maitre Assistante Classe A, UMMTO.

Date de soutenance : 15/12/2016

Promotion : 2015/2016

Les Remerciements

Les remerciements

Je tiens d'abord à dire et à écrire EL HAMDOLAH, et donc à remercier le bon Dieu de m'avoir donné le courage pour mener à bien ce travail.

Mes remerciements vont ensuite à notre responsable M. ZEGGAN Kamal et à ma directrice de mémoire Mme. SBIHI-YADDADEN Djamila qui a su me guider et me faire progresser tout au long de travail de recherche.

Je remercie également les membres de jury pour l'honneur qu'ils me font en acceptant de lire et de juger ce travail et de participer à la soutenance.

Je tiens à remercier également le corps professionnel de l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

Je souhaite aussi exprimer tous mes remerciements au Directeur de l'agence de CPA Mr SHAKI Houssine pour son conseil et son soutient, qui m'a guidé pendant la période de stage pratique.

J'adresse un grand merci à mes parents qui sont toujours à mes cotés afin de réaliser ce travail dans les meilleure conditions. Je remercie aussi mes frères Cherif, Farid et ma sœur Yamina pour leurs aides et leurs encouragements.

Enfin, je souhaite exprimer tous mes remerciements à toute personne qui m'a aidé d'une façon ou d'une autre.

Sommaire

Liste des abréviations

LISTE DES ABREVIATIONS

AMF : Autorité de Marché Financier.

BDL : Banque de Développement Locale.

BNA : Banque National d'Algérie.

CCT : Crédit à Court Terme.

CIB : Carte inter bancaire.

CMLT : Crédit à Moyen et Long Terme.

CPA : Crédit Populaire d'Algérie.

DAT : Dépôt à Terme.

DAV : Dépôt à Vue.

DRE : Direction Régionale d'Exploitation.

FGMMC : Fonds de Garantie des Micro Crédits.

OPCVM : Organisation de Placement Collectif de Valeur Mobilier.

PCB : Plan Comptable Bancaire.

PNB : Produit Net Bancaire.

PRC : Provision pour Risque et Charge.

RBE : Résultat Brut d'Exploitation.

RCAI : Résultat Courant Avant Impôt.

RE: Ratio d'exploitation.

ROA: Return On Asset.

ROE: Return On Equity.

SFI : Système Financier International.

SGCI : Société de Garantie des Crédits Immobiliers.

TPE : Terminal de Paiement Electronique

Introduction Générale

INTRODUCTION GENERALE

L'économie d'un pays ne peut se développer sans un système bancaire performent. La banque joue un rôle central dans l'accompagnement du développement économique, elle oriente des ressources passives vers des emplois créateurs de richesses.

L'activité bancaire, de part son caractère intrinsèque, est hautement risqué et l'ouverture des marchés mondiaux (concurrence accrue, volatilité des cours, instabilité des marchés…) a rendu ce risque de plus en plus important.

Dans ce contexte d'incertitude et face à un environnement complexe et mouvant, les banques à travers le monde, se sont retrouvées face à la double obligation de sécurité et de rentabilité. Comme la rentabilité est fortement corrélée avec le risque, la banque cherche l'optimum qui lui garantie la meilleure rentabilité possible pour un niveau de risque donné. C'est le dosage difficile à trouver : réduire le risque et augmenter sa rentabilité.

Pour ce faire, la banque possède plusieurs instruments et méthodes de mesure et d'analyse de la rentabilité afin de mieux apprécier ses activités, de situer son positionnement concurrentiel et d'adapter sa stratégie d'investissement et de développement.

A l'instar des autres pays qui ont opté pour l'économie dirigée juste après leur accession à l'indépendance, l'Algérie a vu une profonde et difficile transformation de son économie vers l'économie de marché. Cette transition a nécessité d'importantes réformes économiques et financières qui ont touché bien évidement le secteur bancaire. Heurté à des difficultés multiples, la modernisation du secteur bancaire a pris beaucoup de retard en Algérie comparée aux pays voisins.

Le secteur bancaire algérien souffre de l'héritage de l'économie planifiée où la rentabilité n'est pas au cœur de la stratégie d'une entreprise et sa mesure l'est d'autant moins. De ce fait, la mesure et l'analyse de la rentabilité dans le secteur bancaire algérien restent peu développées, exploitant mal les outils traditionnels (L'analyse du tableau de compte de résultat, du bilan et du hors bilan et l'analyse par les ratios).

La problématique que nous nous posons dans ce travail de recherche repose donc sur la question centrale suivante : **« quels sont les outils qui permettent de mesurer la rentabilité bancaire ? ».**

Pour ce faire, cette problématique se décline en 4 principales questions :

- Pourquoi l'analyse de la rentabilité est importante pour la banque ?
- Quels sont les indicateurs d'évaluation de cette rentabilité ?
- Quelle est la méthodologie à suivre ?
- Comment peut-on étudier et mesurer la rentabilité du CPA ?

Afin de mieux cerner cette problématique, ce qui suivi repose sur ces deux hypothèses :

- **Hypothèse 1 :** la banque maximise son profit dans le produit net bancaire.
- **Hypothèse 2 :**l'analyse multidimensionnelle des éléments constituant la marge de la banque permet de rationaliser et maximiser la rentabilité.

Ainsi, le travail est scindé en deux parties :

- Cadre théorique (Chapitre I et II) : définir et expliquer le concept de rentabilité et ses outils de mesure et d'analyse. Cette partie repose sur la recherche bibliographique (ouvrages, revues, rapports, mémoires et thèses).

- Cadre empirique (Chapitre III) : l'objectif est d'affiner la mesure de la performance productive du Crédit Populaire d'Algérie, puis d'analyser sa rentabilité à partir des outils traditionnels.

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE

Introduction

Appartenant à un secteur très réglementé, la banque joue un rôle central dans le financement de l'économie en sa qualité d'intermédiaire financier entre les offreurs et les demandeurs de capitaux sur le marché.

En effet, la banque assure la collecte de fonds auprès du public et le distribue ensuite sous forme de crédits. Elle met également à la disposition de sa clientèle des moyens de paiements et assure la gestion de ces derniers. Par ailleurs, elle effectue aussi différentes opérations connexes comme des opérations sur titres ou de change.

Vu son importance dans l'économie de tout un pays, le système bancaire doit reposer sur des banques solides soucieuse de garantir leur propre rentabilité, clé de leur pérennité et développement.

Il convient donc, au préalable, de définir le concept de banque et ses principales activités, l'objet du présent chapitre. Pour ce faire, ce dernier est découpé en deux sections :

- La banque et ses activités
- Les différents risques et contraintes du métier de la banque

Section 1 : La banque et ses fonctions

La banque est une entreprise particulière régie par des statuts et une comptabilité spécifiques.
A la différence d'une entreprise classique, la banque a pour cœur de métier « l'argent », qu'elle collecte (épargne) et qu'elle distribue (crédit) ainsi que la gestion des moyens de paiements.

Sera traité dans cette première section le concept de la banque sous deux différents angles : économique et juridique. Seront également énumérées et définies les principales activités bancaires.

1. Définition de la banque

La banque est une entreprise à caractère spécifique qui appartient à un secteur réglementé. Juridiquement, selon les articles 110 à114 de la loi sur la monnaie et le crédit, les banques sont : « Des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que la mise à la disposition des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci. »[1].

La banque peut se définir également de son rôle économique, cela nous amène à considérer celle-ci comme une entreprise de services qui participe à la satisfaction des besoins divers des agents économiques. Les besoins de la clientèle peuvent porter aussi bien sur les capitaux que sur les services nécessaires au bon déroulement des activités envisagées.

La banque répond aux besoins de sa clientèle en :

- Mettant en relation les offreurs et les demandeurs de capitaux sous deux formes distinctes :
    - Indirecte : par son intermédiation
    - Directe : sur des marchés de capitaux financier et/ou monétaire

- Par des prestations de divers services en faveur de sa clientèle et du public en général

[1] La loi n°90-du 14 Avril 1990, relative à la monnaie et au crédit. Abrogée et remplacée par l'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003.

2. Les activités fondamentales de la banque

La banque exerce quotidiennement un ensemble d'activités qui doivent générer certaines rentabilités indispensables pour sa continuité, et parmi lesquelles : l'intermédiation bancaire, la distribution des capitaux, les activités de marché, et la prestation de services.

2.1. Activité d'intermédiation bancaire

Représentant le cœur de l'activité bancaire, la fonction de l'intermédiation bancaire consiste à assurer une liaison entre des agents non financiers ayant une capacité de financement (collecte de ressources) avec d'autres agents non financiers ayant un besoin de financement (distributions de capitaux). Elle est réalisée par les intermédiaires en opérations de banque et en service de paiement.

2.1.1. La collecte de ressources

La banque collecte des ressources sous forme de dépôts à vue et d'épargne auprès d'une clientèle composée de particuliers et d'entreprises. Elles constituent des fonds recueillis auprès des tiers, constituant ainsi des ressources avec lesquelles elle travaille, mais, avec l'obligation de les restituer. Nous distinguons deux types de ressources :

2.1.1.1. Les ressources non rémunérées[2]

Cette catégorie englobe le compte chèque (salariés, professions libérales ou particuliers), les comptes courants commerciaux (personnes physiques ou morales) et les comptes de succession (les dépôts ne sont débloqués que par une décision de justice au profit des héritiers)

Du fait de la possibilité de retrait à n'importe quel moment en totalité ou en partie, cette ressource est instable.

2.1.1.2. Les ressources rémunérées

Représenté par les dépôts à terme, fonds bloqués sur un compte rémunéré. Le taux d'intérêt est fixé après négociation entre la banque et son client. Le taux d'intérêt peut être

[2] ROUACH M, NAULLEAU G. (1998) : « Le contrôle de gestion bancaire et financier », troisième Edition banque éditeur, Paris, P.227.

fixe, ou variable (indexé sur le marché monétaire). L'argent doit cependant rester bloqué pendent au moins un mois. Dans le cas contraire, le dépôt à terme ne produit aucun intérêt.

2.2.La distribution de capitaux[3]

Les financements accordés par la banque aux agents économiques peuvent revêtir les formes suivantes :

- Des crédits à court terme accordés à la clientèle d'entreprise et de professionnels en vue de couvrir le besoin de la trésorerie. Il s'agit généralement des crédits d'exploitation, la facilité de caisse, les découverts bancaires, les escomptes commerciaux …

- Des crédits à moyen terme dont l'échéance varie entre deux à sept ans, et financent, en général les investissements moyens ou la consommation (pour les particuliers).

- Des crédits à long terme qui dépasse sept ans d'échéance et servent à financer les grands projets d'investissement.

- Des crédits- bail, qui constituent un moyen moderne de financement des biens mobiliers ou immobiles.

2.3. Activités de marché

La désintermédiation est un phénomène économique et commercial qui apparu au début des années 80, elle se traduit par la réduction ou la suppression des intermédiaires dans un circuit de distribution. Elle est la conséquence directe de décloisonnement qui permet le recours direct au marché financier pour les besoins de financement.

Elle se définit comme l'accès direct des entreprises aux financements par émission de titres plutôt que par l'endettement auprès des acteurs institutionnels, ce phénomène permet

[3] COUSSERGUE S (2005) : « Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie », 4ème édition DUNOD, paris, p, 35.

la libre circulation des capitaux sur le marché financier sans passer par des intermédiaires bancaires.

Sur le marché financier, des opérations de couverture, d'arbitrage ou de spéculation sur des instruments financiers sont également effectuées, communément appelés produits dérivés, tels que des dérivés sur taux d'intérêt, de change, sur des valeurs mobilières (actions et obligations) ou sur les matières premières.

En intervenant sur les marchés financiers et selon l'objectif visé, la banque cherche soit la couverture (réduire les risques liés à la baisse ou la hausse des cours) soit la spéculation (augmenter les gains).

Les établissements financiers intervenant sur les marchés financiers sont soumis à une réglementation stricte qui leur impose de publier :

- L'état de leur exposition aux différentes natures de risques (liquidité, crédit, marché, grands risques).
- Les différents contrôles mis en places

2.4.Les prestations de services

La prestation de services est la réalisation contre rémunération d'un service public ou non, par une société privée ou d'économie mixte, voire par une collectivité.

Les crédits bancaires et les moyens de paiement sont les principaux services rendus par la banque à sa clientèle.

2.4.1. Les crédits bancaires

La loi N°86/08/1986, définit le crédit comme « toute acte par lequel un établissement habilité à ces effet, met ou promet temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne physique ou morale ou contracte pour le compte de celle-ci un engagement par signature ».[4]

Un crédit par signature est basé sur trois éléments :

[4] La loi n°86 /08 / 1998 relative au crédit.

- Une avance en monnaie
- Une rémunération du créditeur
- La restitution du fonds prêtés

2.4.1.1. Les crédits à court terme

Selon leurs durées, les crédits sont classés en trois catégories : court terme, moyen terme et long terme.

D'une durée inférieure à deux ans, ces crédits sont destinés à financer les décalages de trésorerie des agents économiques. Dans cette catégorie se trouve les crédits suivant :

a. Le crédit par ***signature*** : engagement d'un banquier qui par signature permet à son client d'obtenir un crédit auprès d'un tiers. Le banquier peut ainsi se porter caution (crédit par cautionnent)

b. Le crédit par ***cautionnement*** : l'article 644 du code civil algérien définie la caution comme : « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engagent envers le créancier à satisfaire cette obligations, si le débiteur n'y satisfait par lui-même ».

   Il existe plusieurs types de caution :

   - La caution ***fiscale*** **:** est fournit par une banque au profit de l'administration douanière ou fiscale pour le compte de son client, permettant à celui-ci de bénéficier d'un sursis de paiement des droits de douane ou d'impôt.

   - La caution sur le ***marché public*** **:** un marché public est un contrat de fourniture, de travaux, des biens de services.

c. Le crédit par ***aval*** **:** l'aval est un engagement fourni par la banque qui se porte garante de payer tout ou une partie du montant de l'effet de commerce si le débiteur serait défaillant à l'échéance. C'est un engagement très souvent exigé par les fournisseurs qui acceptent de faire crédit à leur client lors d'une transaction commerciale.

d. Le crédit ***documentaire (le Credoc)*** **:** c'est crédit par lequel le banquier s'engage à payer la marchandise importée contre la remise d'un certain nombre document prévus à l'ouverture de crédit. Le crédit documentaire fait intervenir quatre principaux intervenants :
    - Un acheteur (donneur d'ordres)
    - Une banque émettrice (banque de l'acheteur)
    - Une banque notificative (banque de vendeur)
    - Un vendeur

2.4.1.2. Les crédits à moyen terme

D'une durée de deux à sept ans, ils sont destinés au financement des investissements. Cette catégorie permet de financer différents types de biens qu'il s'agisse de la construction ou de l'aménagement de bâtiments professionnels, de matériel ou de véhicules utilitaires. Cette catégorie englobe les différentes formes du crédit bail.

Dans le cadre d'un crédit-bail, une société financière (le crédit-bailleur) met un bien d'équipement à la disposition d'une entreprise pour une période déterminée, contre paiement d'une redevance périodique. Au terme du contrat, l'entreprise bénéficiaire a généralement le choix entre plusieurs options : soit restituer le bien, soit l'acquérir pour un montant défini lors de la conclusion du contrat, soit renouveler le contrat à des conditions le plus souvent moins coûteuses.

2.4.1.3. Les crédits à long terme

D'une durée de sept à dix ans, ils sont accordés par des institutions financières. Les entreprises préfèrent ce genre de crédit lorsqu'elles investissent dans des projets qui donneront des résultats à long terme (ex : usine).

2.4.2. Les moyens de paiement

Les moyens de paiement sont considérés comme instruments qui permettent à toute personne d'effectuer et de transférer des fonds quelque soit le support utilisé.

Il existe de divers moyens de paiement comme le chèque, les effets de commerce, le virement et le prélèvement ainsi que la carte bancaire.

2.4.2.1. Le chèque

C'est un document écrit par lequel une personne appelée le tireur donne l'ordre à une autre personne de payer une somme d'argent à une troisième personne appelée le bénéficiaire.

2.4.2.2. L'effet de commerce

C'est un moyen de paiement différé (à l'échéance) d'une prestation de service. C'est un effet négociable qui constate l'existence d'une créance à court terme, il comprend la lettre de change, le warrant, le billet à ordre.

2.4.2.3. Le virement bancaire

C'est une opération par laquelle les fonds sont transférés d'un compte à un autre, soit ouverts dans la même banque (virement interne), soit dans deux banques différentes (virement externe).

Contrairement aux paiements effectués en espèces qui libèrent le débiteur où il a remis les sommes qu'il doit à son créancier, le moment où la somme[5] virée, le compte bancaire du créancier est crédité.

C'est l'ordre, remis directement à la banque par le titulaire d'un compte, d'avoir à débiter ce compte pour créditer un autre compte, soit dans le même établissement, soit dans un établissement différent[6]. Il appartient au donneur d'ordre d'indiquer les références des comptes débités et crédités.

Hormis les cas des flux ordres de virement, le système est sûr dans la mesure où, en cas d'absence de provision, la banque n'exécutera pas l'ordre de virement.

[5] Christian Descamps, Jacques Soichot (2002) : « Economie et gestion de la banque », Edition Ems, Paris. P 77.

2.4.2.4. Le prélèvement bancaire

Établi habituellement sous forme de prélèvement automatique, est un transfert de fonds répétitif (souvent exercé de façon périodique, mensuelle par exemple) ou ponctuelle par l'intermédiaire du système bancaire, utilisé surtout au niveau domestique. On le nomme également Ordre Général de Paiement.

Le payeur a fourni pour cela au bénéficiaire une autorisation permanente ou ponctuelle de prélèvement (un mandat), accompagnée de ses coordonnées bancaires. Le bénéficiaire transmet à sa banque cette autorisation qui la transmet à son tour à la banque du payeur pour qu'elle l'enregistre. Cette autorisation ne comporte aucune limitation : ni dans son montant ni dans sa durée.

2.4.2.5. La carte bancaire

Elle a été créée en 1967, c'est un moyen de paiement de masse très développé ces dernières années. C'est aussi un instrument gratuit et sécurisé, il offre de multiples services (retrait, paiement, crédit …).

Les paiements par les cartes bancaires ont détrôné les chèques ces dernières années.

Il existe plusieurs types de cartes bancaires selon l'étendue de leurs fonctionnalités. Une carte peut être exclusivement pour les retraits (cartes destinées à la jeunesse) et ne constitue pas alors un instrument de paiement.

2.4.2.6. Les cartes de crédit

Ce sont des instruments de paiement qui n'entraînent pas le débit automatique du compte du porteur qui conserve l'initiative du paiement final.[7]

L'émission d'une facture détaillée lui permet en effet d'opter pour une des deux possibilités : soit régler éventuellement par chèque le montant de la facture, soit n'en payer qu'une partie et bénéficier dans ce cas d'un crédit pour le solde. Il a également la possibilité

[7] Christian Descamps, Jacques Soichot (2002), Op, Cit, P. 80

de contester des achats, en particulier si des achats ont été réalisées frauduleusement avec un numéro de carte dérobée. Dans ce cas, la règle habituelle des achats par correspondance s'applique : une simple lettre recommandée à la banque suffit à bloquer le paiement. La banque et le commerçant rechercheront alors l'auteur du délit.

2.4.2.7. La monnaie électronique

On parle de la monnaie électronique lorsqu'on fait référence à des systèmes permettant de stocker, en dehors d'un compte bancaire, des unités monétaires[8].

De fait, deux systèmes ont été proposés : le porte monnaie virtuel et le porte-monnaie électronique. Le premier, utilisant les possibilités d'Internet et des ordinateurs individuels, consistait à stocker dans l'ordinateur du particulier des unités de monnaie, unités qu'il aurait pu utiliser pour acheter sur des marchands. Un tel système, comme Digicach, a fait long feu car le système est finalement beaucoup plus lourd et moins performant qu'un paiement sécurisé sur Internet. Le second utilise la technologie de la carte monétaire (ou carte à puce) et le principe des cartes prépayées.

3. Les autres formes d'activités bancaires

La banque effectue d'autres activités regroupées en :

3.1. Les activités connexes

Les activités connexes sont les activités qui prolongent les opérations de la banque[9], ce sont des activités que les établissements de crédit sont légalement autorisés à développer sans pour autant en avoir le monopole. Les différentes catégories d'opérations concernées sont les opérations de changes, les opérations sur Or, métaux précieux et pièces, les opérations sur valeurs mobilières, le conseil en matière de gestion de patrimoine, le conseil en matière de gestion financière, et les opérations de location simple.

[8] Ibid., P. 80.
[9] COUSSERGUIE S (2005) : « Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie » 4éme Edition DUNOD, Paris, P07.

3.2. Activités non bancaires

Les banques peuvent accomplir des activités ne relevant pas des deux catégories précédentes comme la commercialisation de produits d'assurance ou de voyage mais les revenus tirés de ces activités sont plafonnés à 10% du produit net bancaire de l'établissement concerné.

Les activités non bancaires sont des activités exercées par les établissements de crédit de manière licite en dehors de celles qui leurs sont expressément réservées (la collecte des ressources, la distribution des crédits et la gestion des moyens de paiement).

3.3. Les prises de participation

Les banques et les établissements financiers peuvent prendre et détenu de participations. Celles-ci doivent respecter les conditions arrêtées pour le Conseil de la monnaie et du crédit, qui établit des ratios entre les participations et les fonds propres.

La prise de participation dans le capital d'une entreprise consiste à devenir associée ou actionnaire en souscrivant des titres que celle-ci émet ou à acheter certains de ses titres déjà émis.

Actuellement, cette activité a été réservée à une catégorie de banque (banque d'affaire).

A la différence du crédit, l'opération de prise de participation ne garantit à l'investisseur, ni intérêt ni récupération des sommes investies à l'investisseur. Elle permet souvent de réaliser un effet de levier important. De plus, la plupart des investisseurs ont un rôle actif dans les sociétés où ils détiennent des parts. Ainsi l'entreprise bénéficie de l'expérience et du réseau de l'investisseur.

Section 2 : Les risques et les contraintes de l'activité bancaire

L'ensemble des activités exercées par la banque sont toutefois exposées aux différents risques qui empêchent la banque de réaliser ses bénéfices.

Le risque est l'exposition (plus en moins) volontaire à une situation qui a une probabilité fiable mais non nulle-de se produire réellement et dont l'occurrence provoquerait un dommage. Selon Joël BESSIS : « tous les risques sont définis comme les pertes associées à des évolutions adverses ».[10]

Etymologiquement, le mot risque vient du latin « rescape » qui évoque la notion de rupture dans un équilibre qui par rapport à une situation attendue.

Parmi ces risques ; le risque de crédit, le risque de taux, le risque de change, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque juridique, le risque de liquidité, et le risque systémique.

1. Les risques générés par les activités bancaires

La banque dans son activité est confrontée à plusieurs types de risques auxquels elle doit faire face.

1.1. Le risque de crédit (risque de contrepartie)

Le risque de crédit est un risque de défaillance d'une contrepartie (client, établissement de crédit) sur laquelle l'établissement du crédit détient une créance ou tout autre engagement de même nature.[11] Les risques de contrepartie sont classés, suivant la forme prise par l'engagement liant les débiteurs à l'établissement de crédit, en :

- risques liés à une créance,
- risques liés aux détenus,
- risques liés aux engagements donnés et enregistrés aux hors-bilan.

[10] Joël BESSIS (1995) : « Gestion des risques et Gestion Actif-passif des banques, Edition DALLOZ, paris, P15.
[11] Pierre-Charles : (2005). « Économie et gestion bancaire » Première Edition DUNOD, Paris, P, 69.

La défaillance de la contrepartie entraine une perte correspondant, au non-recouvrement partiel ou total des fonds employés par l'établissement de crédit. Pour que le risque de contrepartie soit pris en compte comptablement, il faut que surviennent des événements qui laissent prévoir qu'une partie de l'emploi de fonds ne serait pas totalement remboursée.

Dans le cas d'une créance, il ya prise compte du risque dès lors qu'il existe un non-recouvrement partiel ou total de la créance (créance impayée depuis plus de trois mois pour les crédits usuels) ou lorsqu'une procédure de contentieux a été ouverte à l'encontre du client (procédure d'alerte, de redressement judiciaire…).

La détention de titres peut également faire subir des pertes à l'établissement si l'émetteur des titres souscrits devient défaillant. Comptablement, pour les titres achetés et enregistrés en titres de placement ou en titres d'investissement, il ya lieu de passer une provision pour dépréciation afin de ramener la valeur comptable du titre à sa valeur probable de récupération (comptes de provision 3039 pour les titres de placement, et 3049 pour les titres d'investissement).

1.2. Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque de perte lié à une évolution défavorable des taux d'intérêt. Il touche l'ensemble des éléments du bilan ayant leur rémunération ou leur valeur dépendant d'un taux d'intérêt[12]. L'effet négatif d'une variation du taux d'intérêt sur le produit net bancaire, défini comme la somme de la marge d'intérêt (sur les opérations clientèles et de trésoreries) et des gains ou pertes liées aux évolutions de la valeur des titres acquises par l'établissement, peut se décomposer en un « effet revenu », correspondant à une baisse de la marge d'intérêt et en un « effet capital », mesurant les moins-values sur le cours des titres détenus.

1.3. Le risque de change

Les banques sont, par les opérations qu'elles réalisent en monnaie étrangère, soumises à un risque de perte lié à une évolution défavorable des taux de change[13]. A titre

[12] Pierre-Charles (2005), Op, Cit. P72
[13] Ibid. P 74.

d'exemple, envisageons une opération d'achat, de 100 millions de dollars contre 120 millions d'euros, réalisée par une banque. En comptabilité dollars, cette opération est caractérisée par le débit de 100 millions de dollars du compte de position de change et le crédit de 100 millions de dollars du compte du correspondant[14]. En comptabilité euros, la dette en euros qu'a la banque vis-à-vis dudit correspondant américain va être enregistrée en débitant le compte du « correspondant en euros » pour un montant de 120 millions, et en créditant en contrepartie le compte Contre-valeur de la position de change dollars contre euros d'un même montant. A l'arrêté des comptes, si le dollar a baissé et ne vaut que 1,1 euro, la valeur du compte de position de change dollars contre euros est, sur la base du dernier cours connu, égal à 110 millions d'euro. Cette valeur étant inférieur aux 120 millions d'euros figurant au compte de contre-valeur de la position de change dollars contre euros, l'établissement constate une perte de 10 millions d'euros.

Le risque de change sur une devise donnée est d'autant plus grand que les taux de change sont plus volatils et que la valeur absolue de la position de change dans la devise est plus élevée.

Position de change= position nette du comptant (la différence entre le total de l'actif et du passif libellé dans la devise) + le solde net des intérêts à payer ou à recevoir libellés dans la devise + position nette à terme (différence entre les montants à recevoir et à payer à terme dans la devise) + position nette sur options sur devise.

1.4. Le risque de marché

Le risque de marché survient lorsque les intermédiaires financiers constituent des portefeuilles de négociation composés de titres de toutes natures (ainsi que des produits dérivés) qu'ils n'ont pas l'intention de conserver jusqu'à leur échéance normale, mais qu'ils détiennent en vue de réaliser des plus-values.

L'origine des risques de marché est double. En premier lieu, subsiste un risque de crédit ou de contrepartie, le partenaire pouvant ne pas être en mesure de respecter la

transaction prévue[15]. En pratique, les opérations passées sur les marchés organisés transitent par une chambre de compensation qui grave aux systèmes du deposit et des appels de marges, en garantie la bonne exécution.

En second lieu, le risque de marché tient au fait qu'un établissement détient des positions ouvertes dans des obligations, des actions, des dérivés…Et que les prix de ces actifs peuvent varier une direction opposée à celle que l'on avait anticipée.

Le risque de marché correspond à la baisse de la valeur du portefeuille d'actifs détenus par la banque à la suite d'une évolution défavorable de la valeur des cours sur le marché. En d'autres termes ce risque provient de l'incertitude de gains résultant de changement dans les conditions du marché. Ce type de risque découle principalement de l'instabilité des paramètres du marché (taux d'intérêt, indices boursiers et taux de change). Le risque de marché peut être défini comme le risque de réaliser des moins-values ou des pertes dans le cas de revente des titres détenus. En effet selon Henri JACOB et Antoine SARDI, « le risque de marché sont des pertes potentielles résultant de la variation du prix des instruments financiers détenus dans le portefeuille de négation ou dans le cadres d'une activité de marché. Ces instruments financiers sont soumis au risque de taux d'intérêt, au risque de change »[16]. En effet, avec le développement de l'intermédiation de marché, les risques auxquels sont soumis les intermédiaires financiers pourraient s'amplifier et se concentrer davantage. Les pertes liées au risque de marché peuvent affecter l'ensemble des actifs y compris les actions selon Sylvie de COUSSERGUUE : « le risque de position sur actions est lié à l'évolution défavorable du cours des actions figurant dans portefeuille-titres de la banque ».[17]

1.5. Le risque opérationnel

On désigne sous l'intitulé de risque opérationnel un ensemble de risques accompagnant toute activité bancaire. Au premier chef, ces risques peuvent être de nature

[15] Christian Descamps et Jacques Soichot (2002) : « Economie et gestion de la banque », Edition EMS, Paris. Page 167.
[16] Henri. JACOB et Antoine. SARDI (2001), « Management des risques bancaires », Edition Afges Editions, Paris. P.20
[17] Sylvie de COUSSERGES, (2005) : « gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie », 4'éme édition, Ed. Dunod, Paris 2005, P 109.

technologique. L'innovation technologique a particulièrement affecté les institutions financières au cours de deux dernières décennies[18].

Le risque opérationnel vient des pertes directes ou indirectes pouvant résulter de carences ou de défaillance attribuables à des procédures, à des personnels, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Il est résulté de l'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la banque ou de l'établissement financier.

1.6. Le risque juridique

Il est résulté de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance d'une quelconque native susceptible d'être imputable à la banque ou à l'établissement financier au titre de ses opérations.

Le risque juridique est un type de risques lié au droit ou à une règle de droit[19]. Ce risque peut correspondre :

- A l'absence ou à un trop-plein de règles applicables à une situation, une activité donnée.
- A l'éventuelle mauvaise conception de la règle de droit.
- A sa méconnaissance ou la difficulté de son interprétation.
- Ou encore, à la mauvaise volonté dans l'application d'une loi de la part des personnes physiques ou morales qui y sont soumises.

Le risque juridique peut se décliner par d'autres vocables comme :

- Le risque administratif notamment L'AMF (autorité des marchés financiers).
- Le risque contentieux compte tenu de la judiciarisation de la vie économique et sociale.

[18] Christian Descamps et Jacques Soichot (2002) . Op, Cit , P. 169.
[19] Www. La financepourtous.Com, consulté le 18/06/ 2016 à 15h30.

- Le risque contractuel qui peut résulter de faiblesses rédactionnelles ou d'une stratégie agressive d'un des partenaires de remettre en cause un accord compte tenu de nouvelles pratiques commerciales.
- Le risque organisationnel lié aux processus juridique s'ils sont insuffisants au sein de l'organisation.
- Le risque pénal avec des autorités publiques voire des parties civiles qui actionnent ce levier auprès des dirigeantes personnes physiques comme des personnes morales qu'ils représentent.
- Le risque régulatoire qui peut comprendre les risques législatifs, réglementaires compte tenu de la complexification et l'instabilité de la législative et réglementaire sans oublier l'internationalisation des normes juridiques.

1.7. Le risque de liquidité

Il s'agit d'un risque inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle puisque le terme des emplois est toujours plus long que celui des ressources, surtout lorsqu'il s'agit de dépôts de la clientèle. La banque incapable de faire face à une demande massive et imprévue de retraits de fonds émanant de sa clientèle ou d'autres établissements de crédit est dite illiquidé. La réglementation bancaire encadre ce risque grâce au rapport de liquidité.

Le risque de liquidité est un risque traditionnel de l'activité bancaire. Il apparait lorsque le terme des emplois d'une banque devient supérieur à celui de ses ressources.

Nous distinguons deux types de risque de liquidité :

1.7.1. Risque de liquidité immédiate

C'est dans le cas où la banque donne l'impossibilité de faire une demande massive et imprévue de fonds de la part de ses clients.

1.7.2. Risque de transformation

Il consiste pour une banque à refinancer ses emplois par des ressources de plus courte durée donc les banques qui transforment leurs ressources à court terme en crédits à moyen et long risqueront de ne pas pouvoir faire face à leurs engagements immédiats.

1.8. Le risque systémique

D'une manière générale, un événement systémique est tout événement capable de Krach boursier et de couper la relation de confiance établie entre la banque et ses déposants dont le résultat se manifeste dans un panique bancaire généralisée[20].

Aussi, Michel AGLIETTA précise que : « un événement systémique consiste dans la publication de mauvaises nouvelles sur la situation d'une institution financière, pouvant même aller jusqu'à l'annonce de sa faillite, ou dans un krach sur un marché financier ce qui conduit à des réactions en chaîne avec des effets négatifs considérables sur une ou plusieurs autres instituions ou sur des marchés financiers, c'est-à dire leur faillite ou leur krach ».[21]

Le système bancaire dans son ensemble n'est à vrai dire qu'un sous-système dans le système financier à coté du compartiment de la finance directe. Si la protection contre les risques de crédit, de marché, opérationnels et de liquidité est directement inhérente à la bonne gestion des institutions financières composant ce sous système, il existe néanmoins d'autres chocs potentiellement très dangereux qui, indépendamment de la volonté des gestionnaires de ces institutions, peuvent affecter l'ensemble de ce sous système. Ces chocs sont plus connus sous le nom de chocs systémiques ou risques systémiques et s'ils surviennent, ils se traduiraient par une crise systémique qui, est appelée également crise de système ou crise généralisée car ils paralysent non seulement l'ensemble du système financier mais également l'économie.

Le risque systémique correspond à une situation de dysfonctionnement grave du système financier, souvent qualifiée « d'apocalyptique », par laquelle la réalisation d'un risque d'illiquidité de la part d'un ou de quelques établissement de crédit se répand, par effet de domino, sur un ensemble d'autres entités, provoque des ventes forcées d'actifs d'agents en proie à des besoins de liquidité pour engendrer, en définitive, d'insolvabilité d'un grand nombre d'agents économiques, banques et entreprises.

[20] M. BENAMGHAR Mourad (2012) : « la réglementation prudentielle des banques et des établissements financiers en Algérie en son degré d'adaptation aux standards de Bâle 1 et Bâle 2 », Mémoire de magistère en science économique, Université Mouloud Mammeri au TO.

[21] Christian DORDES : « Droit et justice dans le secteur bancaire : Banque et risque systémique », Page 04, disponible sue le site (http://courdecassation.fr / IMG/File/risque –systémique – bordes. PDF.)

1.9. Le risque pays

Ce risque est aussi appelé risque souverain puisqu'il manifeste suite au non remboursement de la créance étrangère, qui est due à des conditions économiques, politiques, sociales et financières de pays débiteurs[22]. Ce risque survient dès lors qu'un Etat décide de ne plus rembourser sa dette ou de ne plus fournir les devises nécessaires aux débiteurs privés dudit pays. La commission bancaire aide les établissements en indiquant, par pays, le taux moyen de provisionnement. Afin de réduire les risques pays associés à leur portefeuille d'actifs, les établissements peuvent céder à ces créances à un fond commun de créances ou s'assurer auprès d'organismes tels que la COFACE.

La commission bancaire aide les établissements en indiquant, par pays, le taux moyen de provisionnement. Afin de réduire les risques pays associés à leur portefeuille d'actifs, les établissements peuvent céder à ces créances à un fonds commun de créances ou s'assurer auprès d'organismes.

2. Les contraintes de l'activité bancaire

Les banques sont tenues de respecter la réglementation édictée par les autorités de la tutelle. Cette réglementation concerne essentiellement, le système comptable mis en place et les règles prudentielles.

2.1. Le système comptable

Les organismes de crédit doivent établir des comptes, selon un modèle individuel annuel. Ces comptes doivent faire l'objet de publication, dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice comptable, au bulletin officiel des annonces légales obligatoires.

Le système comptable est un ensemble de règles qui permettent d'atteindre les objectifs fixés à la comptabilité c'est-à-dire : enregistrer, classer, résumer et synthétiser.

- L'enregistrement des opérations se fait par les journaux.
- Le classement des opérations se fait par le grand livre des comptes.

[22] Pierre- Charles (2005) : « économie et gestion bancaire », 1'ère édition, DUNOD, Paris. P 72.

- Le résumé des opérations se fait par la balance générale des comptes.
- La synthèse des opérations se fait par le bilan et le compte de résultat.

En outre, les banques sont assujetties à la publication de leurs comptes individuels ou états financiers annuels : bilan, hors-bilan, compte de résultat et annexe.

2.2. Les règles prudentielles

Ensemble des règles régissant la bonne conduite des banques afin d'éviter les faillites en cascade. Cette réglementation édicte notamment des règles en matière de fonds propres minimums à détenir. Un manque de fonds propres par rapport crédits accordés peut conduire la banque à un manque de liquidités et un risque trop élevé en cas de crédits non remboursés.

Il s'agit des princes comptables généraux et les règles d'évaluation particulièrement exigées par le législateur, comme la permanence ou la fixité des méthodes d'évaluation et des présentations des comptes, continuité d'exploitation, rattachement des charges et des produits.

2.2.1. Le capital minimum libéré

Les banques et les établissements financiers, constitués sous forme de société par action du droit Algérien, doivent disposer, à leur constitution d'un capital minimum. Ce capital libéré en totalité, en numéraire, doit être au moins, égal à deux milliards cinq cent millions dinars pour les banques, et de cinq cent millions pour les établissements financiers.

Cette révision effectuée en application de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit du 26 aout 2003, vise à renforcer le cadre réglementaire de la supervision afin d'empêcher les scandales financiers. L'application de ce règlement a écarté de l'activité bancaire, d'autres organismes de crédits tels la Rayan Bank et la Mouna Bank.

2.2.2. Le ratio de solvabilité

C'est en 1988 que le comité de Bale a institué le premier ratio de solvabilité, le ratio Cooke, destiné aux banques à activité internationale. En 1993, le ratio européen de solvabilité, identique au ratio Cooke, est entré en vigueur selon de premières modalités centrées sur le

risque de crédit. En 1996, les normes de solvabilité ont été étendues aux risques de marché et seront présentées ci-après. Actuellement, le dispositif initial, le ratio de solvabilité, fait l'objet d'un réexamen de grande ampleur avec l'objectif d'un ratio rénové qui est le ratio Mc Donough qui a été mis en œuvre.

Le succès du ratio Cooke s'explique, en grande partie, par sa simplicité méthodologique et une mise en œuvre aisée. D'une manière générale, le ratio Cooke est un rapport entre : Au numérateur, le montant des fonds de la banque ; Au dénominateur, le montant de l'ensemble de l'actif pondéré, représenté essentiellement par le risque de crédit.

Le calcule du ratio de solvabilité(Cooke) s'obtient en divisant le total des fonds propres nets par le montant des risques pondérés.

$$Ratio\ Cooke = \frac{fonds\ propres\ nets}{encours\ risque\ de\ crédit\ pondéré} \geq 8\%$$

Avec la publication des premiers accords de Bâle sur le contrôle bancaire et qui visaient à déterminer une quantité de fonds propres destiné à couvrir le risque de crédit, plus particulièrement, certaines lacunes ont été vite constatées de ce document et notamment les critiques et les propositions que le comité a reçu afin d'intégrer le risque de marché et établir une nouvelle exigence de fonds propres correspondant à l'exposition de la banque à cette catégorie de risque[23], et c'est en effet ce que le comité a en modifiant l'accords de 19 (ratio de solvabilité), essentiellement en intégrant le risque de marché dans le calcul des exigences de fonds propres, pour que l'assiette de risque comprend outre le risque de crédit, le risque de marché.

Cependant, cette première initiative de la part du comité de Bâle sur le contrôle bancaire reste discutable et plusieurs reproches ont été formulés à son encontre.

Avec les limites présentées dans les premiers accords, ainsi que les défaillances des banques même après publication des recommandations du comité de Bâle (Bâle 1 et pour couvrir le risque de marché) ont incité le comité à procéder à une reforme des enceins accords, dans le souci de l'adapter à la réalité ainsi qu'à la compétence des opérations

[23] SAIDANI Zahir (2012) : « Analyse du Processus de Gestion du risque Opérationnel par les banques », Mémoire de Magistère en sciences économiques, Université Mouloud Mammeri au TO.

bancaires). Et en 2004 les deuxièmes accords de Bâle (ratio Mc Donough) viennent remplacer les premiers accords de 1988 publiés par le même comité (comité de Bâle sur le contrôle bancaire)

Le ratio de MC Donough était mis en place par le comité de Bâle II et qui prend en comptes l'ensemble des risques bancaires.

$$\text{Ratio Mc Donough}=\frac{fonds\ propres\ nets}{risque\ de\ crédit+risque\ dr\ marché+risque\ opérationnel} \geq 8\%$$

2.2.3. Le ratio de liquidité

Le coefficient de liquidité, introduit dès 1946, a été pendant de longues années le seul ratio prudentiel de la réglementation bancaire. Sa dernière modification notable est intervenue en 1988 pour transformer ce coefficient en coefficient de liquidité immédiate.

Le respect du ratio de liquidité est destiné à assurer à l'établissement assujetti une couverture à 100% au moins des engagements à vue ou à très court terme (un mois au plus) par des actifs liquides ou arrivant à échéance à très court terme (un mois au plus également) ou encore pouvant être mobilisés très rapidement (comme valeurs mobiliers faisant l'objet d'une cotation sur un marché organisé)

Il prévient le risque d'illiquidité des banques à conserver un montant suffisant d'actifs liquides ou facilement convertibles en liquidité, afin de pouvoir faire face à tout moment aux demandes de conversion émanant des déposants.

$$Ratio\ de\ liquidité = \frac{disponibilité\ à\ vue\ ou\ à\ échéance\ d'un\ mois\ ou\ plus}{exigibilité\ à\ vue\ ou\ à\ échéance\ d'unmois\ ou\ plus} \geq 1$$

2.2.4. Le ratio de division de risque

Après avoir exigé des banques et des établissements financiers agrées en Algérie de disposer d'un niveau de fonds propres adéquat aux risques encourus tel qu'il est définit par le comité Bale, les autorités monétaires algériennes ont mis en place une autre mesure quantitative prudentielle, appelée ration de division de risque.

L'objectif de ces ratios est d'empêcher une trop forte concentration de risque sur les mêmes emprunteurs, ce qui en cas de défaillance, risquerait de mettre la banque en grande difficulté.

Ce ratio vise à limiter les conséquences liées aux risques de non- remboursement et donc à garantir la solvabilité des établissements de crédit. Le coefficient de division des risques met en relation l'ensemble des risques client supérieurs à 15% des fonds propres avec les fonds propres. L'ensemble des risques ne devant pas être supérieur à huit fois les fonds propres.

$$Ratio\ de\ division\ de\ risque = \frac{fonds\ propres\ nets}{risques\ encourus\ sur\ un\ meme\ bénéficiaire} \geq 15\%$$

2.2.5. Le ratio de fonds propres et ressources permanentes

Le ratio de fonds propres et de ressources permanentes est un ratio prudentiel qui impose aux établissements de crédit un niveau minimal de couverture des emplois longs par des ressources stables. Chaque fois qu'un établissement de crédit octroi un prêt à plus de cinq ans, il lui faut trouver la ressource correspondante (au prorata du coefficient) en fonds propres, quasi fonds propres ou emprunts obligatoires. Ce ratio doit être supérieur à 60%.

Il est instauré avec l'abandon de l'encadrement du crédit en 1986 pour devenir opérationnel, par étape successive, en 1992[24], est destiné à limiter la « déconsolidation » des bilans, c'est- à dire la transformation par les banques de leurs ressources courtes en emplois à long terme. Il s'agit d'éviter que les banques soient contraintes de réaliser des immobilisations pour honorer des engagements exigibles.

$$Ratio\ fonds\ propres\ et\ ressources\ permanentes = \frac{ressources\ \text{à}\ plus\ de\ 5ans}{emplois\ \text{à}\ plus\ de\ 5ans} \geq 60\%$$

[24] Ibid., P 177.

Conclusion

Les établissements de crédit se trouvent constamment confrontés à une multitude de risques qui entravent leurs activités, affectent leurs performances et risquent même de mettre en péril leurs pérennité ainsi que la stabilité de tout le système bancaire.

En outre, l'analyse des risques doit être préalable à toute prise de décision. La banque ne doit perde de vue les risques qu'elle va couvrir en répondant favorablement à la demande d'appui financier introduite par sa relation.

Toute activité bancaire comporte un risque, mais celui-ci ne doit pas empêcher la banque d'agir, sa fonction étant de prendre puis de gérer le risque pris. Pour se prémunir contre ces risques, elle dispose de plusieurs moyens (couvertures).

CHAPITRE II : LA RENTABILITE DANS LA BANQUE

Introduction

Au sein de la banque, comme toute autre entreprise, la rentabilité est au cœur des préoccupations des dirigeants. Sa mesure et analyse sont donc hautement stratégiques.
La banque se caractérise par son aspect complexe et multidimensionnel, sa rentabilité se décline classiquement suivant trois axes :

- par centre de profit
- par client
- et par produit

La maximisation de la rentabilité au sein d'une banque découle avant tout d'une bonne maitrise des outils de gestion, d'une bonne approche méthodologique et d'une parfaite connaissance des forces et faiblesses.

A cet effet, le produit net bancaire apparait comme le moyen classique par excellence de mesure de la rentabilité. Il permet d'établir les orientations stratégiques nécessaires à la pérennité de la banque.

Ce chapitre présente les concepts de base liés à la rentabilité bancaire ainsi que les instruments de mesure appropriés tout en mettant l'accent sur ceux utilisés dans le cadre de réalisation de gains et donc de rentabilité.

Il est réparti en trois sections :

- la première section est réservée à l'explication de concept de la rentabilité et son importance pour la banque
- la deuxième section est consacrée à la détermination des différents axes d'analyses de la rentabilité
- et la troisième section mettra l'accent sur nécessité de la comptabilité analytique bancaire dans l'analyse de la rentabilité

Section 1 : Aspects généraux de la rentabilité

La rentabilité est l'objectif visée par toutes entreprises, la banque ne déroge pas à cette règle. C'est la capacité de celle–ci à créer des richesses.

Cette section est consacrée à la définition des concepts de base liés à la rentabilité.

1. La notion de la rentabilité

Etymologiquement, rentabilité vient du mot rente, lui-même ancien participe passé du verbe rendre (latin populaire rendita, latin classique reddita, signifiant « somme rendue», d'après le Grand Robert)[25]. Son sens premier correspond donc à la capacité –d'un placement- à « rendre », à générer des revenus. La notion de rentabilité est ainsi primitivement liée à l'existence d'un capital susceptible de rapporter.

1.1. Définition de la rentabilité

La rentabilité constitue un indicateur de performance le plus synthétique qui soit et c'est bien sur au travers de la mise en place d'une comptabilité analytique que cet élément peut être appréhendé[26]. Elle est constitue l'évaluation comptable de la performance de la banque.

La rentabilité peut être définie comme « un indicateur de la capacité de la banque à supporter les risques et accroitre ses fonds propres[27] ».
La rentabilité est un rapport entre le gain et les fonds engagées, elle mesure l'aptitude d'une opération économique à produire un flux de revenu actualisé supérieur aux dépenses engagées. La rentabilité est donc un concept qui peut être défini comme étant la capacité d'un capital investi à produire un revenu. En d'autres termes, c'est le rapport entre un résultat et les moyens mis en œuvre pour l'obtenir.

[25] PINARDON F. (1989) : « La rentabilité : une affaire de points de vue », Edition L'Harmattan, Paris, p. 10.
[26] Gérard Naulleau et Michel Rouach. (1998) : « contrôle de gestion et stratégie dans la banque », 3ème édition, p.57.
[27] MADIOU Lydia (2012) : « Mesure et optimisation de la rentabilité des banques par application du benchmarking et la méthode d'enveloppement des données : Cas de la BNA », Mémoire de magistère en science économique, Université Mouloud Mammeri au TO.

Généralement, la rentabilité exprime le lien entre un résultat et les moyens mis en œuvre pour atteindre ce résultat[28]. Elle peut être présentée sous forme de rentabilité économique, rentabilité financière, rentabilité commerciale, et rentabilité bancaire[29].

1.2. Le rôle de la rentabilité

Parmi les rôles de la rentabilité, nous pouvons citer les plus importants comme suit :

- La mesure de la rentabilité prend sa source dans les théories intégrées à la comptabilité analytique ;
- La rentabilité montre le rapport entre un résultat et la moyenne mise en œuvre pour atteindre ce résultat ;
- La rentabilité permet de comparer le présent d'une part au passée, d'autre part au future.
- Elle dispose d'une bonne valeur ajoutée (savoir acheter et savoir vendre).

1.3. Les différents concepts de la rentabilité

La rentabilité est présentée en plusieurs formes dans la mesure où la banque doit satisfaire ses différents partenaires (dirigeants, actionnaires, salariés et autorités de contrôle) lesquels ont des perceptions divergentes de la performance.

1.3.1. La rentabilité économique

La rentabilité économique est un indicateur de la profitabilité d'une entreprise, elle mesure la performance économique de l'entreprise, dans l'utilisation de l'ensemble de son capital économique, c'est à dire des immobilisations[30].

L'analyse de la rentabilité économique sert à savoir si les avantages économiques sont plus grands que les coûts économiques.

La rentabilité économique permet d'apprécier si une opération dégagera un coût ou au contraire permettra de réaliser un excédent[31].

[28] RAMAGE P. (2001) : « Analyse et diagnostic financier », Edition d'organisation, Paris, p.145.
[29] Ibid. p.145.
[30] Www.Lafinancepourtous. Com, consulté le : 01.07.2016 à 14h30.

La rentabilité économique mesure donc l'efficacité des moyens de production mis œuvre dans la mis en œuvre dans le cadre de son activité. Le résultat approché de cet actif économique est égal au résultat brut d'exploitation[32].

Une rentabilité économique est une rentabilité calculée avant prise en compte du financement, c'est-à-dire avant prise en compte du coût de l'endettement financier.

Comme résultat économique, on utilise souvent l'excédent brut d'exploitation (rentabilité économique brute), ou le résultat d'exploitation (rentabilité économique nette)[33].

L'un des principaux ratios de rentabilité économique est le résultat opérationnel / les capitaux investis. Il permet d'apprécier l'aptitude des capitaux investis à dégager une performance économique.

1.3.2. La rentabilité financière

Une entreprise ou une banque ne peut survivre sans le soutien de ses actionnaires, ces derniers espèrent une rémunération qui compense le risque encouru. La rentabilité financière est donc la capacité de l'entreprise à servir un résultat à ses actionnaires[34].

Une rentabilité financière est une rentabilité calculée après prise en compte du financement, c'est-à-dire après prise en compte du coût de la dette , c'est le rapport entre le résultat net et les capitaux propres mis en œuvre pour l'obtenir.

Le numérateur, est représenté le plus souvent par le résultat net, c'est-à dire, le résultat net revenant aux capitaux propres. Cependant, si on souhaite raisonner hors éléments exceptionnels, on peut également retenir le résultat courant[35].

Au dénominateur, on trouve généralement les capitaux propres. Ainsi, le principal ratio de rentabilité financière est : Résultat net /Capitaux propres. Il permet d'apprécier l'aptitude des capitaux propres à dégager un résultat net.

---

[31] PLIMBON D. (2002) : « Rentabilité et risque dans le nouveau régime de la croissance », documentation française, Paris, p.83.
[32] GERARD J-P (1997) : « La trilogie : rentabilité, emplois et taux d'intérêt », Edition Economica, Paris. P.18.
[33] BURLAUD A, EGLEM J-Y. et MYKIKA P. (2004) : « Dictionnaire de gestion : comptabilité, finance, contrôle », Edition Foucher, Vanves, p.282.
[34] MUSSO P. et GIACO L. (1998) : « Réglementation des fonds propres et dynamique de la firme bancaire », revue française d'économie, volume 13, numéro 13-2, p.291.
[35] BURLAUD A, EGLEM J-Y. et MYKIKA P. (2004). Op. Cit, p.283.

La rentabilité financière est celle qui intéresse directement les propriétaires de l'entreprise : elle rapporte l'excédent brut d'exploitation aux capitaux propres[36].

La rentabilité financière mesure donc la capacité des capitaux investis par les actionnaires et les associés (capitaux propres) à dégager un certain niveau de profit.

1.3.3. La rentabilité commerciale

La rentabilité commerciale est un indicateur de gestion essentiel à l'activité des entreprises de distribution.

La rentabilité commerciale rapporte la marge brute commerciale aux chiffres d'affaires générés par l'activité. La variation de la rentabilité commerciale peut être due à :

- Des conditions d'approvisionnement de l'entreprise.
- De sa politique de prix est-elle la possibilité de répercuter sur ses prix de vente la hausse des coûts de ses achats.
- De sa politique de produits élargissement de la gamme des produits commercialisés.

1.3.4. La rentabilité bancaire

Melyon(2007), définit la rentabilité d'une banque comme étant l'aptitude à produire un profit ou un résultat. Pour juger la rentabilité d'une entreprise, il convient donc de rapprocher le résultat dégagé avec les moyens mis en œuvre pour obtenir ce résultat, c'est-à-dire du capital qui s'y trouve investi.
La rentabilité d'un établissement de crédit reflète cependant son aptitude à créer de la valeur et à dégager des gains suffisants pour la poursuite de son activité et la sauvegarde de sa position sur le marché financier.

D'après NGONO(2003), « la rentabilité d'une banque peut être définie comme son aptitude à dégager de son exploitation des résultats suffisants après déduction des coûts (coûts

[36] COMBEMALE P. et PARIENTY A. (1993) : « La productivité : analyse de la rentabilité, de l'efficacité et de la productivité », Edition Nathan, p.43.

directs et de structure) nécessaires à cette exploitation, pour poursuivre durablement son activité »[37].

L'analyse de la rentabilité pour la banque permet alors d'éclairer l'avenir et d'aider à la prise de décision pertinente pour assurer la croissance de la structure.

2. L'importance de la rentabilité pour la banque

La rentabilité des capitaux investis est une variable importante pour toute entreprise, et un des critères essentiels d'action des institutions financières. En effet, la rentabilité est l'une des principales sources de production du capital[38].

Un bon secteur bancaire est constitué de banques rentables et dotées de fonds propres en quantités adéquates. La rentabilité d'une banque est révélatrice de sa position concurrentielle sur les marchés bancaires et de la qualité de gestion. L'existence de la rentabilité est nécessaire à tout établissement de crédit. D'abord, elle est la garantie du maintien de la solidité de la structure financière qui doit résulter d'une progression des fonds propres proportionnelle à celle des risques. Elle lui permet de conserver un certain profit de risque et disposer de moyens pour se prémunir contre les problèmes qui se posent à court terme.

Une rentabilité suffisante permet à un établissement de crédit d'assurer par le versement des dividendes une rémunération à ses apporteurs de capitaux, essentielle dans l'optique de la réalisation de futures augmentations de capital.

Enfin, une rentabilité en évolution régulière sera également un élément qui va faciliter la mise en œuvre des plans stratégiques de la banque.

[37] LOUKOU Raïssa Princia K (2012) : « Analyse du système de mesure de rentabilité des agences bancaires : cas de ECOBANK – BENIN) , Mémoire de Master professionnel en Audit et contrôle de Gestion (MPACG) , Institut Supérieur de Comptabilité, de Banque et de Finance au Centre Africaine d'Etudes Supérieures en Gestion.

[38] SAUTTER C. (1974) : « Introduction : trois essaies sur la rentabilité » revue économique et statistique, volume 60, numéro 60, pp 3-5, p.3.

2.1. Les objectifs et le suivi de la rentabilité

Après avoir présenté la définition et l'influence de la rentabilité pour une banque, nous pouvons donner les objectifs de mesure et suivi de rentabilité.

2.1.1 Les objectifs de mesure de la rentabilité

La rentabilité est le déterminant ultime de succès ou de l'échec d'une institution. Elle mesure la capacité d'une banque à créer de la valeur. La rentabilité est également une mesure quantitative du succès du management dans les domaines clés qui sont le contrôle des frais généraux et la capacité à générer des revenus.

Dans l'analyse de la rentabilité, on recherche à comprendre le potentiel dont dispose l'institution pour créer de valeur. Cela implique une évaluation de la rentabilité historique de la banque, mesurée en rapportant le résultat économique aux actifs à risques. Autrement dit-le résultat d'exploitation récurrent rapproché des risques de crédit du bilan et du hors-bilan.

Il faut évaluer comment le management mesure la rentabilité, de même qu'on utilise ses propres méthodes pour mesurer la rentabilité. De cette façon, on cherche à comprendre à la fois les outils utilisés pour diriger l'institution et la capacité de la banque à créer de la valeur[39].

Pour mieux comprendre l'étendue et la solidité de l'assise commerciale d'une institution, il est préférable que la phase d'analyse soit affinée en effectuant une analyse par ligne de produit, de métier, par segment de client ou par centre de responsabilité, ce qui nécessite une compréhension des stratégies et de performance.

L'objectif d'analyse globale est clair mai l'analyse fine à pour but de développer l'esprit de concurrence et compétitivité entre les unités de l'institution, de comprendre quelle activité contribue aux bénéfices et quel segment est plus porteur que l'autre pour les maintenir ou prendre des mesures correctives du créneau et / de l'unité déficitaire.

[39] Livre blanc (1998) : « la mesure de la rentabilité des activités bancaires », Commission Bancaire, Paris, P. 147.

2.1.2 Le suivi de la rentabilité

Au –delà du choix des axes, la Direction Générale de l'établissement doit décider des modalités de suivi de la rentabilité[40]. Ainsi, l'analyse de la rentabilité peut se faire périodiquement et de façon continue pendant l'année, après un certain nombre d'années ou à chaque exercice. Le suivi de la rentabilité sur plusieurs années ne permet pas de distinguer la rentabilité des dernières années où de distinguer l'année des difficultés de celle des profits.

L'analyse continue pendant l'exercice d'observer toutes les anomalies et d'y remédier. Elle constitue un outil performant de pilotage. Mais cela demande de grands outils. Faute de moyens, nous pouvons se contenter de l'analyse à chaque exercice. Le suivi de la rentabilité peut se faire par déférentes méthodes :

2.1.2.1. Par indicateur de tableau de bord

Le tableau de bord c'est un document rassemblant des indicateurs financiers et économiques d'une entreprise, est réalisé par le contrôleur de gestion, il est considéré comme un outil d'évaluation de l'organisation d'une entreprise. Le tableau de bord constitue un moyen de suivi des performances. Le tableau de bord, il devrait suivre la rentabilité par les différents axes d'analyse de la rentabilité.

2.1.2.2. Par les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'analyser le résultat de la banque et d'obtenir des informations sur l'activité bancaire et la formation de son bénéfice (ou déficit) à l'aide de tableau de compte de résultat, produits et charges.

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'apprécier la gestion d'une banque ou d'une entreprise.

[40] Ibid. P. 78.

2.1.2.3. Par les ratios

- Les ratios sont utilisés pour évaluer la rentabilité, la structure financière d'activité de la banque. Ils sont analysés pour comparer la performance de la banque avec les autres établissements de crédit.

Le respect des ratios de rentabilité permet d'être dans les normes et de suivi l'évolution de l'état de l'institution.

2.1.2.4. Par le benchmarking

- La concurrence nécessite la mise en place d'un système de comparaisons systémiques de la performance de l'entreprise ou de certaines de ses fonctions avec le monde extérieur. Cette méthode préconise des échanges d'expériences entre professionnels ayant problématiques similaires où chacun cherche à être meilleur.

3. La gestion de la rentabilité

L'analyse de la rentabilité des opérations bancaires requiert une implication de la Direction Générale et de l'ensemble des directions opérationnelles afin de permettre une maitrise optimale et surtout durable, dans un contexte marqué par les évolutions rapides des modes de gestion et des stratégies de la concurrence[41]. Cette implication suppose une réflexion préalable sur le rôle et le positionnement du contrôle de gestion au sein même de l'établissement et, généralement, une mise à niveau du système d'information.

[41] Livre blanc (1998). Op.cit., P.11.

Figure n° 1 : structure simplifiée de la gestion de la rentabilité

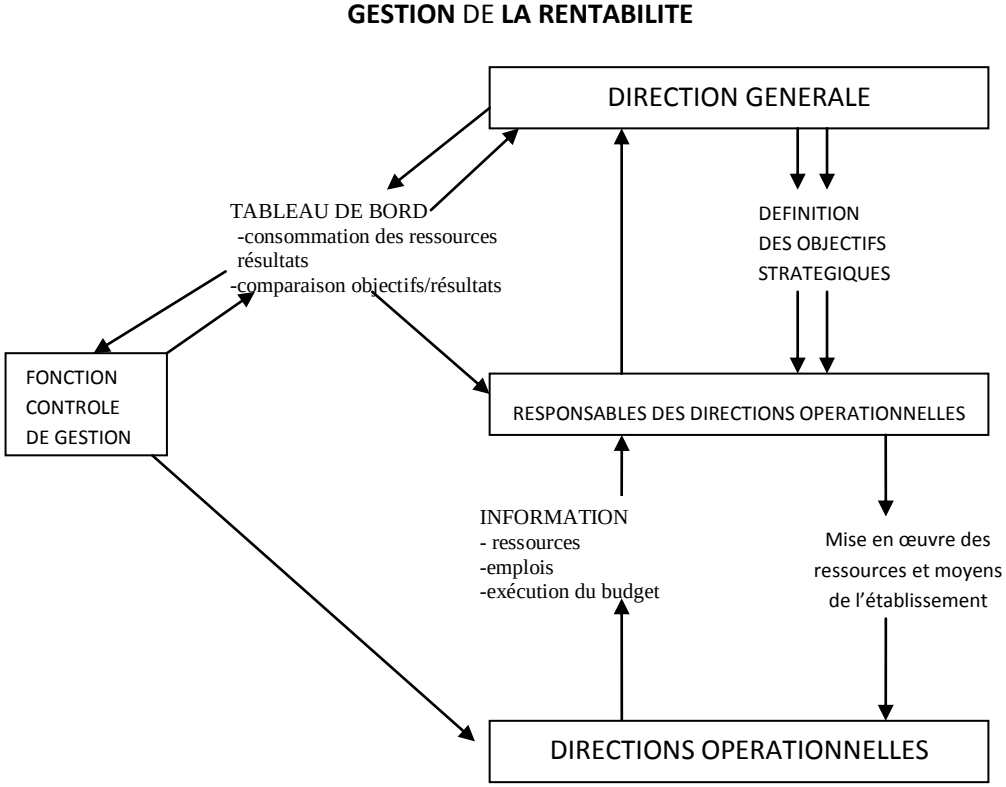

Source : Livre blanc (1998). Op.cit, P .10

La gestion de la rentabilité s'oriente vers la création de valeur pour l'actionnaire ou le sociétaire. Cette préoccupation demande une forte implication de la direction générale et des dirigeants dans l'ensemble du processus de création interne de valeur, dont l'insuffisance est susceptible d'être sanctionnée par les actionnaires et les investisseurs.

L'implication de la direction générale est nécessaire à chaque étape de la mise en place d'une analyse de rentabilité de l'établissement de crédit. En effet, la validation de l'approche principale retenue (axes clients, produits, méthodes d'allocation des fonds propres …).

Si l'ensemble des directions doivent être partie prenante au processus d'élaboration d'un système de suivi de la rentabilité des activités bancaires, la fonction de contrôle de gestion a un rôle central à jouer auprès de la direction générale[42].

[42] Ibid., p. 11.

La pertinence de l'analyse de la rentabilité repose en fait sur la qualité du système d'information lui- même. Ce système, dont l'informatique n'est qu'un des multiples vecteurs, doit répondre à plusieurs types de besoins de natures différentes.

Elle est également le principal destinataire des tableaux de bord synthétiques reprenant les ratios et les agrégats essentiels retraçant la probabilité de l'établissement en fonction des axes d'analyse retenus. Il lui appartient de demander toutes les études complémentaires et les éclairages particuliers en fonction de ses besoins et de la stratégie de l'établissement. Ainsi, il n'existe pas un tableau de bord unique mais plusieurs, adaptés à chaque direction générale et, au sein de chaque direction générale, adaptés à la stratégie choisie.

Section 2 : Les axes d'analyse de rentabilité bancaire

La mesure de la rentabilité des activités bancaires est particulièrement complexe, c'est la raison de multiplicité des axes d'analyse de rentabilité bancaire : entités (centres de profit, produits, les métiers d'activités, clients, réseaux de distribution. Tous ces axes d'analyse sont nécessaires pour l'analyse des activités de la banque. Les méthodes les plus privilégiées sont les approches par centre de profit et par activité ou métier.

Dans cette deuxième section nous allons exposer les déférentes méthodes d'analyse de rentabilité bancaire.

1. Les méthodes d'analyse de la rentabilité bancaire

L'analyse de la rentabilité s'effectue par des différentes méthodes qui sont : la rentabilité par centre de profit, la rentabilité par produit, la rentabilité par client, par activité, par segment de la clientèle, et par réseau de distribution.

1.1. La rentabilité par centre de profit

1.1.1. La mesure des résultats par centre de profit

La rentabilité par centre de profit permet de découper le résultat de la banque par centre de profit et de porter ainsi une appréciation sur les performances. Nous allons présenter brièvement la démarche globale de la mesure de la rentabilité par centre de profit.

La base de cette méthode est la détermination du résultat par centre de profit et qui met en évidence différents niveaux de marges, liés au degré de maitrise des charges par responsable du centre.

La détermination d'un résultat par centre de profit repose sur quatre calculs intermédiaires : la détermination du produit net bancaire, les charges affectées, du résultat brut d'exploitation et enfin du résultat net.

La formation du résultat net bancaire suit le processus suivant :

Figure N° 2 : Les différents niveaux de formation d'un résultat analytique bancaire.

Produit net bancaire

(-) charge d'exploitation (Y compris amortissements)

(=) Résultat brut d'exploitation

(-) Coût du risqué

(=) Résultat d'exploitation

(+/-) Pertes et profits exceptionnels

(+/-) Divers

(=) Résultat net avant impôt

(-) Impôts

(=) Résultat net

Source : Gérard Naulleau et Michel Rouach (1998). Op.cit, p.59.

La mesure de rentabilité consiste donc à calculer ces postes :

1.1.2. Le produit net bancaire (PNB)

Le produit net bancaire se calcule à partir de marge d'intermédiation globale[43], majorée des produits et charges relatifs à diverses activités de services. Il permet de définir une forme de valeur ajoutée propre et peut être ventilé suivant différents axes (métiers, centres de responsabilité, clients, produits.).

Le PNB est la résultante de trois comptes suivants :

1.1.2.1. La marge sur intérêts

Représente la marge sur l'activité d'intermédiation bancaire[44]. Elle résulte de la différence entre intérêts reçus des clients et les intérêts payés aux clients. Elle se calcule de la façon suivante :

+ Intérêts reçus des clients
-intérêts payés par la banque, sur dépôts ou refinancements
=marge sur intérêts

1.1.2.2. Les commissions perçues

Sont liées à l'activité de service des établissements de crédit. Ce sont soit des commissions bancaires, comme les commissions de mouvement, de crédit, de charge ou de caisse, soit des commissions financières comme les commissions sur titres, les commissions de gestion des OPCVM ou les commissions d'ingénierie financière. Dans la plupart des cas, la ventilation des commissions bancaires ou financières par centre de profit se fait directement, par exemple au niveau de l'agence, quand celle-ci est considérée comme centre de profit[45].

1.1.2.3. Les produits et charges divers

Correspondent principalement aux produits du portefeuille –titres de l'établissement ainsi qu'aux opérations de trésorerie et interbancaires.

[43] Livre blanc (1998). Op. Cit, p.03.
[44] ROUACH M et NAULLEAU G. (1998) :« le contrôle de gestion et stratégie dans la banque », troisième Edition banque éditeur, Paris, P. 59.
[45] ROUACH M. (1998): Op, Cit. P60.

1.1.3. Résultat Brut d'Exploitation(RBE)

Cet agrégat s'obtient après prise en compte des charges fonctionnelles et de structure. Les charges fonctionnelles, issues d'affectation par unités d'œuvre physiques, peuvent être en partie contrôlées par les centres de profit, suivant un principe similaire à celui des centres d'opération. Ce n'est pas le cas des charges de structures qui sont allouées en cascades par des conventions de répartition et qui sont « subies » par de centres de profit[46].

1.1.4. Le résultat net (RN)

Le résultat net s'obtient à partir du résultat brut d'exploitation auquel sont retranchés le coût du risque, les éléments exceptionnels et divers et les impôts. Le responsable du centre de profits à un niveau de maîtrise variable sur ces différents postes : appréciable dans le cas des provisions, maîtrise faible, voire inexistence concernant le poste impôts. Le compte d'exploitation analytique ainsi obtenu peut être comparé avec celui de la même période de l'année précédente ainsi qu'avec les objectifs de l'année en cours, de façon à déterminer des écarts et à les analyser.

1.2. Les ratios d'analyse et de suivi de rentabilité

Le compte de résultat analytique est complété par différents ratios d'analyse et de suivi de rentabilité. Nous présenterons ici les principales familles de ratios :

Les ratios traduisant le niveau de rémunération des fonds propres attribués au centre de profit.

1.2.1. Les ratios de profitabilité

Ils rapprochent le résultat net du PNB afin de mesurer la capacité de l'entité à générer du profit par son activité courante.

1.2.2. Les ratios des recettes sur charges.

Ils rapprochent les charges d'exploitation du PNB. Le plus connu de ces ratios est « coefficient d'exploitation » qui s'obtient en divisant les charges d'exploitation par le PNB. Le coefficient d'exploitation mesure le poids relatif des charges par rapport aux recettes.

[46] Ibid. P.82.

1.2.3. Les ratios de marge brute globale

Ils rapprochent le PNB du total du bilan ou des encours moyens de crédit. Ces ratios indiquent le niveau moyen de marge avant prise en compte des frais généraux et des provisions.

1.2.4. Les ratios de marge nette globale

Ils rapprochent le résultat net du total du bilan ou des encours moyens de crédit. Ces ratios indiquent le niveau moyen de marge après prise en compte des frais généraux et des provisions.

1.2.5. Les ratios de productivité

Ils rapprochent les charges des encours moyens de crédit ou le PNB à l'effectif moyen. Ils peuvent également s'obtenir par les encours moyens de crédit rapportés à l'effectif moyen, dans les cas des activités bancaires courantes.

1.2.6. Les ratios de suivi du risque de crédit

Ils rapprochent les encours contentieux sur l'encours global de crédit ou encore les dotations aux provisions sur l'encours moyen global de crédit. Ces ratios peuvent aussi s'obtenir par l'encours de provisions rapporté à l'encours contentieux, ce dernier ratio mesurant le niveau global de couverture des « actifs compromis » par des provisions.

1.3. La rentabilité par produits

Le calcul de la rentabilité par produit complète l'approche de rentabilité par centre de profit. Il s'agit de fournir des éléments précis sur les marges dégagées par les produits et les services commercialisés[47]. La connaissance des coûts par produits est importante pour la mise en au point de politique de tarification et pour les stratégies commerciales. L'analyse de la rentabilité par produit permet :

- D'identifier les produits les plus rentables.
- De contribuer à déterminer les tarifications des produits et services de la banque.

[47]ROUACH M.et NAULLEAU G. (2010) : « Le contrôle de gestion bancaire et financier », troisième édition, banque éditeur, Paris, P 84.

La méthodologie de détermination de la rentabilité par produit peut être décomposée en trois étapes :

1.3.1. Mise à jour de la nomenclature des produits

Dans les activités bancaires et financières, les produits sont souvent liés et les frontières entre eux sont difficiles à cerner. Le préalable à l'établissement d'une méthodologie de calcul d'une rentabilité par produit est donc la mise à jour d'une nomenclature des produits et services vendus par la banque. Celle-ci doit répertorier tout les produits et les services commercialisés en indiquant clairement le niveau de regroupement que l'on retient pour le suivi des rentabilités[48].

1.3.2. Détermination des charges et des recettes par produit

1.3.2.1. Détermination des charges

Dans le cas où les coûts d'opération bien, identifiés sont attachés à l'existence d'un produit, alors la détermination des charges à affecter à ce produit est simple. Elle consiste à multiplier le volume d'opération induite par le produit par coût unitaire de chacune des opérations

1.3.2.2. Déterminer les recettes par produits

Elle se fait le plus souvent directement. Dans certains cas, cette affectation n'est cependant pas immédiate. C'est le cas de l'utilisation des moyens de paiement où les banques rémunèrent à la fois directement par les commissions prélevées sur les clients et indirectement par l'utilisation des dépôts à vue non rémunérés.

1.3.3. Détermination des marges par produit et analyse de la rentabilité

Différents niveaux de marges par produits peuvent être calculés, selon une approche toutefois simplifiée par rapport à la détermination des rentabilités par centre de profit. Ces niveaux de marge peuvent alors être comparés aux marges dégagées l'année précédente ou à

[48] Ibid, P. 84.

des objectifs. Des seuils de rentabilités peuvent être dégagés par produit : calcul nécessaire lors du lancement ou de la modification d'un produit. La connaissance des prix de revient et des marges par produit ou service permet essentiellement de mettre en œuvre des politiques plus performantes et plus cohérentes de tarification.

1.4. La rentabilité par client

L'identification de la rentabilité par client est une dimension de plus en plus demandée au contrôle de gestion. Elle nécessite la mise au point de procédures de traitement complexes ainsi que d'importantes capacités informatiques.

L'organisation de cette rentabilité suit généralement les trois grands linges d'activités de la banque : les dépôts et l'épargne, les crédits, les services bancaires et financiers.

1.4.1. Les dépôts à vue, à terme et d'épargne

La mesure des capitaux par client peut se faire suivant l'une des méthodes de détermination du PNB présentées précédemment : capitaux moyens en date d'opérations, capitaux moyens en date de valeur, capitaux moyens en date de valeur, capitaux moyens en date de trésorerie[49]. Les mouvements en capitaux sont décomposés en plusieurs rubriques comme les mouvements commerciaux (versements et retraits d'espèces), les mouvements de trésorerie (escomptes) ou les mouvements financiers (achat /vente d'actions. La valorisation des capitaux moyens dépond du système de taux de cession interne des capitaux en usage dans la banque.

1.4.2. Les crédits

L'appréhension de la marge sur crédits est liée au système de mesure des capitaux et des taux de cession interne des capitaux retenus pour la détermination de PNB. La méthode la plus pertinente économiquement mais aussi la plus complexe est celle des taux de cession interne multiples. La marge sur les opérations de crédit peut alors être obtenue par client50.

[49] ROUCH M. (2010): Op. Cit, P. 90.
[50] Ibid, P.91.

1.4.3. Les services bancaires et financiers

La plupart des commissions de services bancaires et financiers sont directement affectables par client. Dans certaine cas, des convenions analytiques de répartition par client doivent cependant être mises en place.

L'analyse de la rentabilité par client permet une appréhension de la relation avec les responsables commerciaux. C'est pourquoi les chargés de la clientèle préfèrent suivre la rentabilité client par client plutôt que par segment de clientèles.

1.5. La rentabilité par activité (ou par métier)

De point de vue de l'organisation interne de la banque, cinq catégories homogènes d'activité sont généralement identifiées : la collecte de dépôts, la distribution de crédits, la gestion des moyens de paiements, l'activité financière et enfin les prestations de services[51].

La rentabilité par activité s'attache à calculer la marge dégagée par chacune de ces catégories d'activité, ces dernières pouvant éventuellement être décomposées en sous catégories. Ce type de calcul de rentabilité permet des comparaisons relativement aisées et fiables entre banques, puisque les répartitions conventionnelles de charges indirectes y sont moins nombreuses. La méthode devient fondamentale si une coordination regroupe l'ensemble des intervenants intéressés par l'activité afin de prendre des décisions concertées et homogènes. C'est le cas des banques organisées par « métier » ou par « ligne de métier mondiale ».

1.6. La rentabilité par segment de clientèle

Cette mesure de rentabilité est obtenue en effectuant des tris au sein de la base de données « rentabilité clients ». Les segments d'analyse les plus utilisés sont la catégorie juridique des clients (particuliers, professionnels, entreprises), [52]la catégorie socio professionnelle des particuliers et celle du secteur d'activité pour les entreprises.

[51] ROUACH M. (2010). Op, Cit, P. 92.
[52] ROUACH M. (1998), OP .Cit, p.76.

L'analyse de la rentabilité par segment de clientèle permet une bonne appréhension de la relation clientèle par les responsables commerciaux et notamment par le réseau.

Le pilotage de la relation clientèle se révèle, en outre, d'un grand intérêt pour l'étude de certaines opérations complexes comme le lancement de produits d'appel susceptibles d'être, dans un premier temps, non rentables, mais qui peuvent permettre d'attirer de nouveaux clients dont la rentabilité, appréciée de manière générale, pourra être, à terme, positive. En outre, la prise en compte de la relation clientèle est indispensable pour les principaux clients compte de contexte bancaire actuel marqué par le rétrécissement des marges.

1.7. La rentabilité par réseau de distribution

Cette mesure de rentabilité est utile pour comparer les réseaux de distribution entre eux (agence, vente par correspondance, par prescripteur, par téléphone, par internet,…) et ajuster les prises de décision : renforcement d'un réseau promoteur, abandon d'un réseau déficitaire. Le calcul est obtenu par traitement de la rentabilité par produit (addition de la rentabilité de tous les produits vendus par un même réseau de distribution), par centre de profit ou client ou encore par une combinaison des trois axes.

L'analyse par centre de profit est la méthode préférée des analystes même si l'analyse par activité est la plus simple.

Après avoir défini le concept de rentabilité, son importance pour la banque est les variables clés de sa gestion, la section suivante présentera les différents outils de mesure de la rentabilité bancaire.

2. Le rôle de la comptabilité analytique dans l'analyse de la rentabilité

La banque comme toute autre entreprise a pour objectif principal de rentabiliser ses fonds en utilisant des instruments d'analyses et d'évaluation qui lui sont propres, tout en prenant en considération son environnement réglementaire.

Pour procéder à un diagnostic correct de la situation et des perspectives d'avenir d'une banque, il est nécessaire de partir des états financiers c'est-à-dire des documents comptables et de rechercher des critères d'interprétation.

A cet effet, le diagnostic de la rentabilité s'appuie sur des outils qui permettent de mieux cerner la formation du résultat. Ces outils découlent des informations figurant dans le compte de résultat qui donnent lieu à des calculs de soldes et marges. Ils découlent également des informations figurant au bilan de la banque puisque, c'est à partir des éléments inscrits au passif et à l'actif que sont engendrés des flux de charges et de produits permettant de calculer certains ratios de rentabilité. Il est donc nécessaire avant de procéder à la mesure et à l'analyse de la rentabilité dans une banque de présenter les outils d'aide figurant dans la comptabilité analytique bancaire.

En effet, les soldes intermédiaires de gestion permettent d'identifier les éléments qui concourent à la formation du résultat, de même la répartition analytique des charges et certains ratios aident à mieux appréhender la structure d'exploitation d'une banque.
A cet égard, nous allons détailler la méthode d'évaluation de la rentabilité de la banque.

2.1. Définition de la comptabilité analytique bancaire

La comptabilité analytique est une discipline particulière qui prend ses sources dans la comptabilité générale. Elle permet de procéder au calcul de différents coûts (coûts complets, coûts partiels) et constitue, à ce titre, un véritable outil de gestion et de pilotage de la banque.

La comptabilité analytique bancaire est un mode de traitement des données financières ayant pour objectif d'expliquer les résultats financiers.

Elle permet également de déterminer les bases d'évaluation de certains éléments du bilan.

2.1.1. Les méthodes d'analyse par la comptabilité analytique

2.1.1.1. La méthode des coûts complets

Le coût complet c'est un coût constitué par la totalité des charges qui peuvent lui être rapportées par tout traitement analytique approprié : affectation, imputation.

L'affectation est le cas le plus à analyser et concerne les éléments directement imputables à ce que l'on évalue (charges directes et/ variables d'un produit) tandis que l'imputation concerne ce qui n'est aisément affectable (charges indirectes e/ ou de structure). C'est la méthode la plus ancienne, d'apparence rationnelle car elle traite et répartit l'ensemble des charges, mais qui suppose, en fait, un grand nombre d'hypothèses de calcul, donc forcément discutables.

Le coût de revient complet est un coût complet d'un produit au stade final, coût de distribution inclus[53].

Cette méthode repose sur la distinction fondamentale existant entre les charges directes et les charges indirectes.

2.4.2.1. Les charges non incorporables

Ce sont principalement les charges exceptionnelles ainsi que les charges qui n'ont aucun rapport avec l'activité courante de l'entreprise.

2.4.2.2. Les charges incorporables

Ces charges vont servir de base aux calculs des coûts. Il conviendra d'y distinguer les charges directes des charges indirectes.

2.4.2.3. Les charges directes

Pourront être attribuées directement au coût d'un produit.

2.4.2.4. Les charges indirectes

Devront, quant à elles, faire l'objet d'une répartition entre plusieurs produits. Elles nécessitent des calculs préalables dans centres d'analyse.

[53] YVON PESQUEUX et BERNARD MARTORY (1995) : « la nouvelle comptabilité des coûts », 1ère édition, Paris. P.25.

2.4.3. La méthode des coûts partiels

Le coût partiel est un coût constitué par des charges intervenant à un stade d'analyse intermédiaire. Les principaux coûts partiels sont :

2.4.3.1. Le coût direct

C'est le coût constitué par :

- Des charges qui lui sont directement affectées : ce sont, le plus généralement, des charges opérationnelles (ou variables) ;
- Des charges qui peuvent être rattachées à ce coût sans ambigüité même si elles transitent par des centres d'analyses ; certaines de ces charges sont opérationnelles (ou variables, d'autres sont de structures (ou fixes ».

  Si le coût variable, consiste à se positionner par rapport à l'activité, le coût direct consiste à se positionner, de plus par rapport au produit ou au service.

2.4.3.2. Le coût variable

Le coût variable est constitué par des charges qui varient avec le volume d'activité de l'entreprise sans qu'il y ait nécessairement exacte proportionnalité entre la variation des charges obtenues et la variation des produits obtenus[54].

C'est le cas des consommations de matières associées à la production et de beaucoup de charges engendrées par l'exploitation courante. La difficulté est que chacune de ces charges a une fonction de variation particulière par rapport à l'activité. Le raisonnement global de variabilité est donc, en pratique, sans signification. Le concept est pertinent, sa mise en pratique impossible.

2.4.4. La méthode des coûts réels

Le système des coûts réels est un ensemble méthodes, qui nous permet de calculer les coûts des périodes passées[55]. Il est basé sur la comptabilisation des charges réellement engagées dans le processus d'exploitation.

[54] YVON PESQEUX et BERNARD MARTORY (1995). Op, Cit .P. 27.
[55] Ibid., P. 28.

Les coûts ne peuvent être calculés qu'à fin des périodes d'exploitation. La connaissance des coûts réels est une information utile pour permettre à l'entreprise :

- D'étudier leur évolution ;
- De comparer la structure des coûts ;
- De contrôler l'efficience de l'exploitation ;
- D'étudier les résultats analytiques ;
- Enfin, d'apprécier la rentabilité de l'exploitation ;

2.4.5. La méthode de prix de marché :

Le prix de marché est le prix des biens et des services déterminés par l'offre et la demande dans les régimes d'économie de marché. La formation de ces prix de marché est l'un des domaines d'étude de la microéconomie.

La méthode du prix comparable sur le marché consiste à fixer une comparaison avec le prix d'une même transaction indépendante, pouvant être considéré à ce titre

3. Le bilan et le hors bilan

3.1. Le bilan bancaire

Le bilan d'une banque comme celui de toute entreprise, est un état patrimonial des créances et dettes à une date donnée[56]. Toutefois, le bilan de la banque par rapport à la comptabilité générale, et donc par rapport à celui de l'entreprise, comporte deux différences notables :

- La présentation est inversée puisque les opérations de trésorerie figurent en haut de bilan et immobilisations en bas ;
- Le bilan de la banque se démarque de celui de l'entreprise par le fait que l'actif est essentiellement constitué de créances sur les clients (crédit /prêt) ordre de liquidité décroissante et au passif les dettes envers les mêmes clients (dépôt) alors que ce n'est pas le cas pour les entreprises.

[56] COUSSERGUE S de.(2010) « Gestion de la banque, du diagnostic à la stratégie », 6ème édition DUNOD , Paris, P. 91.

Le bilan de la banque comporte donc un actif qui enregistre les avoirs et les créances et au passif qui enregistre les dettes et fonds propres. Le hors bilan pour les établissements de crédits, enregistre de nombreuses opérations de banque qui ne figurent pas au bilan, il retrace des engagements reçus et donnés qui ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie.

3.1.1. Le bilan, indicateur de taille et de métier

Le bilan d'une banque est établit en fin de l'exercice à partir des soldes des comptes des classes 1 à 5. Les soldes de comptes débiteurs sont regroupés, en principe, dans des postes de l'actif alors que les soldes des comptes créditeurs sont regroupés dans les postes de passif de bilan[57]. Le bilan de la banque fournit donc une évaluation du patrimoine de la banque. Le bilan bancaire qui comptabilise les dépôts, les crédits et les opérations sur titre reflète l'intensité des relations avec la clientèle ainsi que les activités de marchés. Le total du bilan est alors l'indicateur le plus souvent retenu pour désigner la taille d'un établissement de crédits et pour procéder à des classements et des comparaisons.

3.1.2. Structure du bilan bancaire

L'actif et le passif sont composés de poste regroupés selon les classes du plan de comptes bancaires et règles comptables. De manière simplifiée, le bilan d'une banque se présente de la façon suivante :

Tableau N° 1 : Structure simplifiée des classes constituant le bilan de la banque

<table>
<tr><th>Actif</th><th>Passif</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Prêts interbancaires</td><td>Emprunts interbancaires</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Dépôts de la clientèle</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Crédits clientèles</td></tr>
<tr><td>Divers</td></tr>
<tr><td>Divers</td><td rowspan="2">Certificat de dépôt</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Portefeuilles titres</td></tr>
<tr><td>Dettes sous formes d'obligation</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Fonds Propres</td></tr>
<tr><td>Immobilisations</td></tr>
</table>

Source : MORISSON G (2009) : « La situation financière des banques centrales (problématique et enjeux », document pédagogique, institut bancaire et financier, p 06.

[57] Pierre- Charles Pupion. (1999) : « Economie et gestion bancaire » ,troisième édition DUNOD. Paris, P. 46.

De façon générale, le bilan bancaire présenté de façon équilibrée, la liste des actifs et des ressources de la banque, c'est-à-dire qu'il a les caractéristiques suivantes :

Total des actifs = Total des dettes + le capital.

Le passif nous renseigne donc sur la l'origine des ressources, c'est-à-dire les fonds collectés par la banque. L'actif informe sur l'utilisation des fonds collectés. Et d'après le tableau précédent, le cadre comptable ventile le bilan d'une banque en 5 classes[58].
Les différents postes de l'actif sont classés par ordre de liquidité décroissante, et les différents postes de passif sont classés par ordre d'exigibilité décroissante.

Les actifs et les passifs de la classe 1 correspondent aux opérations interbancaires celles que la banque réalise avec d'autres institutions financières, Dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Quand son exploitation lui permet de dégager des excédents de trésorerie, la banque se trouve en position de prêteur net sur le marché interbancaire. Dans le cas inverse la banque doit avoir recours au marché pour assurer son refinancement.

Les actifs et les passifs de la classe 2 correspondent aux opérations avec la clientèle : à l'actif, les crédits accordés, au passif, les dépôts collectés ventilés selon leur degré d'exigibilité, leur forme (compte, bon, certificat) et leur nature au regard de la réglementation bancaire (compte d'épargne à régime spécial, comptes ordinaires).

Les actifs et les passifs de la classe 3 reprennent les opérations sur titres et les opérations diverses. A l'actif, les placements de la banque sur le marché des capitaux pour son propre compte (portefeuille de titres, classés selon leur durée de conservation). Au passif, les titres de dettes que la banque émet pour se refinancer.

La classe 4, à l'actif, contient les valeurs immobilisées, c'est-à-dire les biens et valeurs censés demeurer durablement dans le patrimoine de la banque.

La classe 5, au passif, comprend les provisions constituées et les fonds propres y compris les bénéfices non distribués.

[58] WWW.lafinancepourtous.Com consulté le 03 .07.2016 à 18h.

Après avoir vu la structure générale, et les différentes classes qui englobent cette structure, le tableau suivant va nous permettre de voir la structure du bilan d'une banque publique algérienne.

Tableau N° 2 : Structure du bilan d'une banque

Actif	**N**	**N-1**	**Passif**	**N**	**N-1**
1. Caisse, banque centrale, trésor public, centre de chèque postaux.			1. Banque centrale		
2. Actifs financiers détenus à des fins transactions			2. Dettes envers les institutions financières		
3. Actifs financiers disponibles à la vente.			3. Dette envers la clientèle		
4. Prêts et créances sur les institutions financières			4. Dettes représentées par un titre		
5. Prêts et créances sur la clientèle			5. Impôts courants – passif		
6. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			6. Impôts différés -passif		
7. Impôts courants-Actifs			7. Autres passifs		
8. Impôts différés-Actifs			8. Comptes de régularisation		
9. Autres actifs			9. Provision pour risques et charges		
10. Comptes de régularisation			10. Subventions d'équipement-autres		
11. Participation dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées			11. Subventions d'investissements		
12. Immeubles de placement			12. Fonds pour risques bancaires généraux		
13. Immobilisations corporelles			13. Dettes subordonnées		
14. Immobilisations incorporelles			14. Capital		
15. Ecart d'acquisition			15. Primes liées au capital		
			16. Réserves		
			17. Ecart d'évaluation		
			18. Ecart de réévaluation		
			19. Report à nouveau		
			20. Résultat de l'exercice		
Total actif			**Total passif**		

Source : Règlement n° 09-24 du 23 Juillet 2009 portant plan de comptes bancaires et règles comptables aux banques et aux établissements financiers.

Le bilan d'une banque algérienne se compose de 15 Postes à l'actif et de 19 Postes au passif, regroupement des postes du bilan découle de l'intermédiation financière, à cette effet, l'interprétation des différentes postes va permettre de connaitre les principales activités de la banque**.**

3.1.3. Signification des postes de l'actif de du bilan

L'actif est classé par l'ordre de liquidité décroissante[59], du plus liquide par rapport aux postes du haut du bilan au moins liquide par rapport aux postes figurant au bas du bilan.

3.1.4. Signification des postes de passif du bilan

Le passif du bilan est le répertoire de l'ensemble des dettes de la banque rangées par ordre d'exigibilité décroissante. Le passif renseigne sur l'origine des ressources, c'est-à-dire les fonds collectés par la banque.

Toutefois, comme à l'actif, l'ordre des comptes du passif du bilan de banque est inversé par rapport à la comptabilité générale puisque le haut du bilan correspond aux opérations de trésorerie et le bas de bilan aux capitaux propres. Le passif présente la situation des moyens de financement, leur origine, dont l'emploi se montre dans la rubrique de l'actif.

Le besoin de dégager des profits stables et croissants implique aussi le besoin de gérer les risques. La gestion du bilan est devenue une approche presque universellement admise de gestion de rentabilité étant donné la relation étroite qui existe entre le capital et la rentabilité, l'objectif essentiel de la gestion du bilan est d'assurer une rentabilité durable, de sorte que la banque puisse réserver et accroitre ses ressources en capital. Si la banque ne parvient pas à gérer effectivement son risque de crédit, ses marges financières peuvent en souffrir.

3.2. Le hors bilan d'une banque

Les opérations du hors bilan ne sont pas neutres de risque non encore survenues en date de situation mais pour lesquelles des engagements contractuels ont été donnés ou reçus.

[59] BURLAUD A.EGLEM J-y MYKIKA P. (2004). Op Cit, P.43.

Il s'agit des engagements hors bilan dont l'encaissement ou le décaissement ne se fera que dans le futur. Selon François DESMICHT « Dés que la banque transmet à un client une offre de crédit, signée par elle, elle est engagée à lui verser les fonds correspondants dans un délai contractuel (même si le client n'a pas encore signé son contrat ou qu'il l'a signé mais que le délai de rétractation n'est pas passé)[60]. » C'est en effet, le genre de ces actes de gestion qu'on trouve dans le hors bilan. Ils n'ont pas un effet dans le présent mais dans le futur, tels que les contrats de couverture contre le risque de change ou le risque de taux d'intérêt, les garanties les crédits documentaires. Au même titre que le bilan, le hors bilan se compose également de deux colonnes. La colonne des engagements reçus juste au dessous du passif et les engagements donnés juste au dessous de l'actif.

Les différents engagements sont distingués selon la nature de l'engagement et de l'agent contrepartie. A cet égard, des comptes appropriés sont prévus pour les engagements de financement, les engagements de garantie, les engagements sur titres et les engagements en devises.

- Les engagements du financement correspondent à des promesses de concours faites en faveur du bénéficiaire ;

- Les engagements de garantie, effectués notamment sous forme de cautions, sous des opérations pour lesquelles l'établissement assujetti s'engage en faveur d'un tiers à assurer la charge souscrite par ce dernier, s'il n'y satisfait pas lui-même ;

- Figurent notamment à la rubrique « engagement de garantie », les obligations cautionnés et les engagements par acceptation ;

- La rubrique « engagement sur titre » inclue les opérations d'achat et de vente pour le propre compte de l'établissement assujetti ;

- Figurant également à cette rubrique, les engagements de prise ferme dans les opérations d'intermédiation ;

[60] M. BENAMGHAR Mourad (2012) : « La réglementation prudentielle des banques et des établissements financiers en Algérie et son degré d'adaptation aux standards de Bale 1 et Bale 2 », Mémoire magistère en science économique, Université Mouloud Mammeri au T. O.

- Les engagements sur les opérations en devise incluent : les opérations de change au comptant, les opérations de changes à terme : opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, les opérations de prêts et d'emprunt en devises , tant que le délai de la mise à la disposition des fonds n'est pas écoulé.

Le tableau suivant présente la structure de hors bilan d'un établissement de crédit :

Tableau N° 3 : Le hors bilan d'une banque publique algérienne :

Les rubriques	**N**	N-1
1) Engagements donnés		
Engagements de financement		
1 Engagements en faveur d'établissements de crédit		
2 Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
3 Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
4 Engagement d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres		
5 Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
6 Autres engagements donnés		
2) Engagements reçus		
Engagements de financement		
7 Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie		
8 Engagements reçus d'établissements de crédite		
Engagements sur titres		
9 Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
10 Autres engagements reçus		

Source : Pierre- Charles (1999) :Op.cit, p. 49.

3.2.1. Signification des postes du hors bilan

Le hors bilan publiable d'une banque algérienne est composé de deux (2) sortes d'engagements, les engagements donnés et reçus et de dix (10) postes.

Les postes du hors reprennent les soldes des comptes de la classe neuf (9) du plan comptable. Ils comprennent, d'une part, des engagements donnés à des tiers, établissement de

crédit et clientèle ou reçus d'eux, et d'autre part, des engagements portant sur différents instruments financiers.

Les postes de 1 à 6 regroupent les engagements que l'établissement de crédit donnés.

Le poste 1 rassemble différents engagements en faveur d'autres établissements de crédit notamment les accords de refinancement et les acceptations à payer.

Le poste 2, Engagements de financement en faveur de la clientèle comprend notamment les ouvertures de crédits confirmées (promesse de crédit prenant la forme d'un engagement écrit) et les opérations de prise ferme sur billet de trésorerie.

Le poste3, Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et le poste 4 Engagements de garantie d'ordre de la clientèle comprennent les cautions, avals et d'autres garanties données.

Dans le poste 5, Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise est enregistré le montant égal au prix convenu (hors intérêt et indemnité) auquel l'établissement de crédit acheteur du titre s'est engagé à revendre le titre au vendeur, si ce dernier exerce la faculté de reprise ou de rachat.

Le poste 6, Autres engagements donnés sur titres comprend les titres à livrer par l'établissement.

Les postes 7 à 10 rassemblent les différents types d'engagements que l'établissement a reçus.

Le poste 7, Engagements de financement reçus d'établissement de crédit recouvre en particulier les accords de refinancement.

Le poste 8, Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit regroupe les cautions, avals et autres garanties reçus d'établissement de crédit.

Dans le poste 9, Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise est enregistré le montant égal au prix convenu (hors intérêt et indemnité) que l'établissement de crédit vendeur du titre versera s'il exerce la faculté de reprise ou de rachat stipulé dans l'accord de vente.

Le poste 10, Autres engagements reçus sur titres comprend les titres à recevoir par l'établissement.

4. Le tableau de compte du résultat

Le compte de résultat est document comptable annuel qui reflète l'activité de la banque.

Selon DESMICHT (2007) et GOUSERGUES (2007), le compte de résultat des établissements de crédit enregistre les flux annuels d'intérêts, reçus des clients sur l'actif ou versés aux clients sur le passif, les flux annuels de produits et charges en liste et fait apparaitre les soldes intermédiaires de gestion. Il comprend également les produits des services rendus et les plus ou moins-values sur le portefeuille des titres.

Il est composé des soldes débiteurs des comptes charges de la classe 6 et des soldes et les soldes créditeurs des comptes produits de la classe 7 du plan comptable 93.

Le compte de résultat reprend tous les produits reçus des crédits accordés et toutes les charges d'exploitation (intérêt versés, commissions et plus ou mois values).

Il permet également d'identifier la contribution des différents métiers bancaires(ou grandes activités) au bénéfice réalisé. Il permet également d'apprécier l'impact sur le bénéfice de la survenance des risques pris dans le cadre de ces activités. Le solde final c'est le résultat net, il peut être positif si c'est un bénéfice ou négatif si c'est une perte.
La structure de compte de résultat est représenté dans le tableau suivant :

Tableau N° 4 : Structure du compte de résultat d'une banque

Rubriques	**Exercice N**	**Exercice N-1**
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilées		
Commissions (produits)		
- Commissions (charges)		
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers		
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		
Produits des autres activités		
-Charges des autres activités		
Produit net bancaire		
- Charges générales d'exploitation		
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles		
Résultat brut d'exploitation		
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables		
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties		
Résultat d'exploitation		
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		
+ Elément extraordinaire (produits)		
- Eléments extraordinaires (charges)		
Résultat avant impôt		
- Impôts sur les résultats et assimilés		
- Impôts différés sur résultat		
Résultat net		

Source : Etabli à partir du règlement n° 09- 24 du 23 Juillet 2009 de la banque d'Algérie.

La démarche habituelle d'analyse de la rentabilité utilise comme information de départ de l'information comptable et financière, notamment le compte résultat. Ce dernier constitue la source principale d'information sur la rentabilité en indiquant la source des gains, leurs volumes et leurs qualités ainsi que la qualité du portefeuille des prêts de la banque et l'orientation de ses dépenses.

4.1. Signification des postes du compte de résultat

Pour une meilleure compréhension des soldes intermédiaire de gestion il y lieu de présenter une interprétation des différents postes qui composent le compte de résultat.

4.1.1. Les différents postes du compte de résultat :

Le compte de résultat est constitué de plusieurs postes :

4.1.1.1. Poste 1 : Intérêts et produits assimilés

Ce poste comprend les intérêts et produits assimilés, y compris les commissions ayant caractère d'intérêts. Figurent notamment à ce poste :

- Les intérêts courus et échus des actifs financiers disponibles à la vente ;
- Les intérêts courus et échus des prêts et créances sur institutions financières ;
- Les intérêts courus et échus des prêts et créances sur la clientèle ;
- Les intérêts courus et échus des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- Les produits sur opération de location-financement ayant une nature d'intérêts.

4.1.1.2. Poste 2 : Intérêts et charges assimilées

Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts. Figurent notamment à ce poste :

- Les intérêts courus et échus des dettes envers les institutions financières ;
- Les intérêts courus et échus des dettes envers la clientèle ;
- Les intérêts courus et échus sur dettes représentées par un titre ;
- Les intérêts courus et échus sur dettes subordonnées ;
- Les charges sur opérations de location-financement ayant une nature d'intérêts ;

4.1.1.3. Poste 3 : Commissions (produits)

Ce poste recouvre les produits d'exploitation bancaire facturés sous forme de commissions correspondant à la rémunération des services fournis à des tiers, à l'exception des produits des produits figurant au poste 1 du compte de résultats.

4.1.1.4. Poste 4 : Commissions (charges)

Ce poste recouvre les charges d'exploitation bancaire sous forme des commissions ayant origine d'utilisation de services rendus par des tiers, à l'exception des charges figurant au poste 2 du compte de résultats.

4.1.1.5. Poste 5 : Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction

Ce poste comprend notamment :

a. Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
b. Les intérêts courus et échus des titres à revenu fixe classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
c. Les plus et moins- value de cessions réalisées sur des actifs financiers détenus à des fins de transaction.

4.1.1.6. Poste 6 : Gains ou perte nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Ce poste comprend notamment : les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers disponibles à la vente ; les plus et moins-value de cessions réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classées dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ; les pertes de valeur des titres à revenu variable.

4.1.1.7. Poste 7 : Produits des autres activités

Ce poste comprend l'ensemble des produits d'exploitation bancaire, à l'exclusion de ceux inscrits aux postes 1, 3, 5 et 6. Figurant également à ce poste les dividendes et autres revenus provenant des participations dans les filiales, les coentreprises ou les entités associées.

4.1.1.8. Poste 8 : Charges des autres activités

Ce poste comprend l'ensemble des charges d'exploitation bancaire, à l'exclusion de celles inscrites aux postes 2, 4, 5 et 6.

4.1.1.9. Poste 9 : Produit net bancaire

Ce poste correspond à la différence entre les produits et les charges d'exploitation portés dans les postes à 8.

4.1.1.10. Poste 10 : Charges générales d'exploitation

Ce poste comprend notamment : les services, les charges de personnel, les impôts, taxes et versements assimilés, les charges diverses.

4.1.1.11. Poste 11 : Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles

Ce poste recouvre les dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs afférentes aux immobilisations incorporelles et corporelles affectées à l'exploitation de l'établissement assujetti.

4.1.1.12. Poste 12 : Résultat brut d'exploitation

Ce poste correspond à la différence entre le produit net bancaire et les postes 10 et 11.

4.1.1.13. Poste 13 : Dotations aux provisions, aux pertes de valeur et créances irrécouvrables.

Ce poste comprend notamment :

- Les dotations aux pertes de valeurs des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les instruments financiers, y compris les créances restructurées ;
- Les dotations aux provisions du fonds pour risques bancaires généraux ;
- Les dotations aux provisions pour risques et charges liées au risque de contrepartie ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables.

  Les autres dotations aux provisions sont classées dans les postes auxquelles elles se rapportent (postes de produit net bancaire, de charges d'exploitation).

4.1.1.14. Poste 14 : Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties

Ce poste comprend notamment :

a. Les reprises de pertes de valeurs des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les institutions financières, y compris les créances restructurées ;

b. Les reprises de provisions du fonds pour risques bancaires généraux ;

c. Les reprises de provisions pour risques et charges liées au risque de contrepartie ;

d. Les récupérations sur créances amorties.

e. Les autres reprises de provisions sont classées dans les postes auxquelles elles se rapportent (postes de produit net bancaire, de charges générales d'exploitation)

4.1.1.15. Poste 15 : Résultat d'exploitation

Ce poste correspond à la différence entre le résultat brut d'exploitation et les postes 13 et 14.

4.1.1.16. Poste 16 *:* Gains ou perte nets sur autres actifs

Ce poste comprend les gains ou pertes nets sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement assujetti.

4.1.1.17. Poste 17 : Eléments extraordinaires (produits)

Ce poste enregistre dans des circonstances exceptionnelles des éléments extraordinaires non liés à l'activité de l'établissement assujetti.

4.1.1.18.Poste 18 : Eléments extraordinaires (charges)

Ce poste enregistre dans des circonstances exceptionnelles des opérations extraordinaires comme par exemple en cas d'expropriation ou en cas de catastrophe naturelle imprévisible.

4.1.1.19.Poste 19 : Résultat avant impôt

Ce poste correspond à la différence entre le résultat d'exploitation et les postes 16, 17 et 18.

4.1.1.20.Poste 20 : Impôts sur les résultats et assimilés

Ce poste correspond à la charge nette d'impôt exigible ou différé sur les bénéfices.

4.1.1.21.Poste 21 : Résultat net de l'exercice

Ce poste enregistre le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Après avoir expliqué l'analyse de la rentabilité de la banque, nous exposons dans la troisième section la mesure de des résultats à l'aide des outils de gestion.

Section 03 : La mesure de la rentabilité bancaire

La mesure de la rentabilité dans une banque permet de réaliser un niveau de revenu permettant de dégager une marge de profitabilité en recherchant la meilleure combinaison entre activités et charges.

Cette méthode consiste à calculer les soldes successifs à partir des produits et charges du compte du résultat permettant une lecture synthétique de ce dernier et faisant ressortir la structure générale de la rentabilité à travers le produit net bancaire, le résultat brut d'exploitation , le résultat d'exploitation, le résultat courant avant impôt et résultat net.

Et enfin, d'analyser la rentabilité de la banque à partir des ratios de gestion.

1. L'analyse de la rentabilité par les soldes intermédiaires de gestion

1.1. Le produit net bancaire (PNB)

Dans toute analyse analytique, le (PNB) est le point de départ de tout diagnostic de rentabilité puisque il indique la marge dégagée par la banque sur l'ensemble de ses activités[61] avec ses trois composantes : les intérêts, les commissions, et les plus moins-values.

[61] De COUSSERRGUE S. (2005).Op. Cit, P. 135.

Le produit net bancaire est en quelque sorte la valeur ajoutée dégagée par la banque.

Il indique la marge brute dégagée par la banque sur ses opérations bancaires et sur les opérations connexes[62], il constitue le gain maximal de la banque dégagée par l'ensemble de ses activités courantes.

Le produit net bancaire est la différence entre les produits et charges d'exploitation bancaire[63]. La décomposition de se solde nous donne une indication sur l'orientation des activités de la banque à travers :

- La marge d'intérêts qui est un solde entre les intérêts perçus et les intérêts servis correspond à l'activité d'intermédiation bancaire ;

- Les plus values et moins values correspondant aux activités de marché ;

- Les commissions perçues relatives aux prestations de services.

1.1.1. La formation du PNB

La banque collecte des fonds auprès des épargnants pour prêter aux agents q ui ont des besoins de financement. Sa première source de revenu est constituée de la différence entre le taux des crédits accordés et le taux de rémunération servi, on parlera donc de la marge sur crédits. En outre la banque offre à ses clients une gamme diversifiée de services qui font l'objet de commission, rémunérant ainsi le service rendu par la banque (tarification des services).

La banque effectue aussi des opérations sur les marchés financiers pour son propre compte, ce qui génère des plus ou moins values, mais aussi des commissions d'intermédiation.

[62] Pierre –Carles (1999) .Op .Cit, P. 63.
[63] BEGUIN J-M. et BERNAR A. (2008) : « L'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation Eyrolles, Paris, p.4.

Enfin, si la banque participe au capital des autres firmes, peut aussi bénéficier de dividendes attachés à ses participations.

Le PNB indique dans quelle mesure les produits d'exploitation bancaires couvrent les charges d'exploitation bancaires.

Il convient de rappeler la composition des produits d'exploitation bancaire et les charges d'exploitation bancaires.

Les produits d'exploitation bancaire qui comprennent principalement les trois composantes suivantes : les intérêts perçus sur les créances résultant de l'activité d'intermédiation bancaire, les commissions perçues, compte de tiers, les plus values, réalisées ou latentes, provenant des activités de marché.

La détermination du PNB donne le gain maximal de la banque car il n'est pas encore tenu compte des frais généraux, provisions, impôts, et autres. En ce sens le PNB est la marge brute dégagée sur l'activité bancaire.

1.1.1.1. La détermination des commissions

L'affectation des commissions entre les centres de profit est faible sur la base de distinction entre les commissions bancaire et les commissions financières ses dernières commissions sont élevées par rapport à l'emploi des commissions entre les centres de profit.

Les commissions bancaires (commissions sur dossier crédit, commissions de caisse, de change) sont attribuées aux centres de profit ayant réalisé l'opération à l'origine de la commission.

Les commissions financières telles que commissions de gestion des OPCVM et les commissions d'ingénierie financière sont plus délicates à affecter car sont profit du siège et commercialisées par le réseau bancaire.

1.1.1.2. Les produits et charges divers

Ils correspondent principalement aux produits du « portefeuille titre » de l'établissement ainsi qu'aux opérations de trésorerie et interbancaires.

1.1.1.3. La détermination de la marge sur intérêts

La détermination de la marge sur intérêts repose sur des mécanismes d'affectation des ressources (de refinancement) aux emplois (crédits, financement…) mis en place par les services de gestion actif- passif et ou/ de contrôle de gestion. Elle nécessite enfin la mise au point de taux de cession interne des capitaux.[64]

1.2. Le résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est la marge dégagée par les établissements de crédit après prise en compte des frais de structure.

Il s'obtient à partir du produit net bancaire, en déduisant de celle-ci les frais généraux et les amortissements. Le résultat brut d'exploitation indique la richesse nette produite par la banque, laquelle est obtenue en soustrayant de la richesse brute (PNB), l'ensemble des dépenses nécessaires à la production de celle-ci[65].

Les frais généraux sont considérés comme les dépenses nécessaires pour mettre en œuvre les métiers de la banque et correspondent aux charges générales d'exploitation et aux dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles et corporelles.

La valeur figurant en solde sert à couvrir les risques, doter les réserves et rémunérer les actionnaires. Ce solde sert fréquemment pour les comparaisons entre rentabilité des banques à réseau ayant de forts frais généraux et banque sans réseaux telles que les banques de marché.

[64] ROUACH M et NAULLEAU G (1998), Op. Cit, P. 61.

[65] LOUKAKOU Raïssa Princia K. (2012) : « ANALYSE DU SYSTEME DE MESUREDE RENTABILITE DES AGENCES BANCAIRES : cas de ECOBANK- BENIN, mémoire de fin d'etude en vue d'obtention du diplôme supérieur d'etude bancaire, Institut supérieur de comptabilité bancaire et de finance au Centre Africain d'Etude Supérieur en Gestion.

Ce solde ne donne toutefois qu'une indication partielle de la capacité d'un établissement à être bénéficiaire, dans la mesure où il n'est pas encore tenu compte du coût du risque (risque crédit et risque pays notamment).

1.3. Le résultat d'exploitation

C'est la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires après prise en compte des frais de structure et du coût du risque généré par les différentes activités.

Le coût du risque correspond essentiellement à l'effort de provisionnement net de la banque (dotations aux provisions – reprises de provisions) en capital des créances douteuses et des engagements hors- bilan.

1.4. Le résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt s'obtient à partir du résultat d'exploitation en déduisant les gains et les pertes sur actifs immobilisés. Ce solde donne une synthèse des produits et charges et charges liés à l'activité courante de la banque. Les actifs immobilisés correspondent généralement aux titres de participation, les parts dans les entreprises liées et les titres d'investissement. Ce solde dépond en partie du taux de provisionnement des risques, qui est propre à chaque établissement.

1.5. Le résultat net

Le résultat net s'obtient à partir du résultat courant avant impôt en prenant en compte le résultat exceptionnel et de l'impôt. Le compte d'exploitation analytique aussi obtenu est un indicateur primordial du diagnostic de la performance de la banque, il peut être comparé avec celui de l'année précédente ainsi qu'avec les objectifs de l'année en cours, de façon à déterminer les écarts et à les analyser, ou encore avec celui des concurrents internes ou externes. L'analyse fait appel à plusieurs outils qui permettent de mieux cerner la constitution du résultat. Ainsi, son analyse s'étend jusqu'à la mesure de la création de valeur pour juger de la performance de la banque. Le résultat net sert à apprécier la rentabilité financière de l'entreprise.

Après avoir exposé d'une manière structurelle et explicative les différents outils permettant l'analyse et la mesure de rentabilité nous allons, présenter la méthode de suivi de rentabilité par les ratios de gestion.

2. L'analyse de la rentabilité par les ratios de gestion

La méthode des ratios constitue vraisemblablement la technique la plus répandue de l'analyse financière. Le ratio peut être définit comme le rapport entre deux grandeurs caractéristiques d'une entreprise. La valeur de ce rapport peut être exprimée en pourcentage ou en coefficient[66].

Elle constitue à mettre les données comptables les plus significatives sous forme de rapports (soit du bilan, soit du compte de résultat) servant comme une mesure de rentabilité.

L'analyse de la rentabilité par les ratios permet au responsable financier de suivre et de mesurer l'évolution des performances. En général, les banques gèrent la rentabilité en s'efforçant de dépasser les moyennes de marché et de maintenir leurs profits stables et prédictibles. C'est pourquoi les ratios sont des outils d'analyse très utiles, mais comme les autres méthodes ils doivent être utilisés avec jugement et avec prudence. Plusieurs ratios peuvent être calculés afin de mettre en évidence les structures d'exploitation[67].

2.1. Les ratios de rentabilité globale

Les ratios de rentabilité globale permettant l'étude de rendement de la banque et sa capacité à gérer des bénéfices. Deux ratios qui d'ailleurs entretiennent des interrelations, sont systémiquement calculés pour les analystes et font l'objet de comparaisons[68].

2.1.1. Le ratio de rendement des actifs (Return On Assets (ROA)

Ce ratio mesure la capacité d'une banque à obtenir un emploi optimal des fonds empruntés, c'est-à-dire le plus fort rendement. Dans la mesure où les bilans bancaires ne retracent que très imparfaitement les activités de marché, et que les activités de services n'ont pas de traduction bilancielle, cet indicateur n'est significatif que pour les banques

[66] FORCE J. et BRONCY G. (1982) : « Les ratios : marges, rentabilités et structures », Edition Foucher, paris, P. 5.
[67] LEMEUR J. (2012) : « Mesure de rentabilité en France ». In : http : // WWW. Culture banque. Com / mesure – rentabilité- banques ? Consulté le 15/08/2016 à 13h30.
[68] COUSSERGUE S de (2010), Op.cit. Paris, P.133.

traditionnelles, orientées vers les opérations de prêt et de collecte de dépôt[69]. Il indique le rendement net de l'ensemble des actifs constitués par la banque[70].

Ce ratio exprime le degré d'efficacité des capitaux de la banque utilisés pour produire des bénéfices .Il indique aussi le taux de résultat net dégagé en moyenne sur l'ensemble des actifs portés par l'établissement. Cependant, il faut être prudent dans l'utilisation de ce ratio parce que le rendement des actifs est différent d'une banque à une autre, et Pour apprécier la rentabilité d'un établissement et /ou pour comparer les rentabilités des plusieurs établissements. Il est parmi les ratios les plus utilisés pour mesurer la performance des banques, il présenté comme suite :

$$ROA = \frac{Résultat\ net\ de\ l'exercice}{Total\ du\ bilan} > 1\%$$

Mais son interprétation doit être prudente car :

- Le ROA est très influencé par la politique de provisions de l'établissement de crédit puisque le résultat net incorpore le coût du risque et que les actifs figurent nets de provisions dans le bilan bancaire ;
- Les actifs sont tous placés sur un même plan alors qu'ils ne sont pas homogènes en terme de risque ;
- Les activités du hors bilan et les prestations de services qui contribuent à la formation du résultat net ne sont pas prise en compte.

2.1.2. Le ratio de rendement des fonds propres (Return On Equity)

Le ratio de rendement des fonds propres exprime le rendement du point de vue de l'actionnaire et ne recoupe pas forcement les besoins de l'analyse financière.
Il mesure donc la rentabilité des capitaux mis à la disposition de l'entreprise par les actionnaires[71]. La valeur prise par ce ratio doit être interprétée avec précaution, car un ratio élevé reflète parfois une insuffisance de fonds propres plutôt qu'une rentabilité satisfaisante. Il est mesuré en faisant le rapport entre le résultat net et les fonds propres.

[69] Pierre et Charles de (1999). Op. Cit, P. 66.
[70] PINARDON F. (1989) : « La rentabilité : une affaire de point de vue », Edition L'Harmattan, Paris, P.27.
[71] BANCEL F. (2014) : « Le rôle majeur des fonds propres dans le secteur bancaire », revue banque, numéro 774. In http:// WWW. Revue –banque .Fr / management –fonctions supports/ chronique / rôle –majeur –des – fonds-propres-dans-secteur-bancaire.

$$ROE = \frac{Résultat\ net\ de\ l'exircice}{les\ fonds\ propres} > 15\%$$

Il également le ratio de rentabilité financière de la banque et le point de vue de l'actionnaire est privilégié en indiquant la rentabilité qu'il obtient de l'investissement de capitaux dans les actions d'une banque .Un ratio de 15% semble constituer un montant conforme aux exigences de grands investisseurs comme les fonds de pension et sert de référence pour les dirigeants en matière de communication financière. L'interprétation de ce ratio peut être rendue plus délicate ; on peut écrire :

$$ROE = \frac{Résultat\ net}{Total\ de\ bilan} \times \frac{Total\ de\ bilan}{Fonds\ propres} = \ = \text{ROA} \times \text{Le levier des fonds propres}$$[72]

Le ROE est égal au ROA multiplié par le levier des fonds propres. Ainsi, si par exemple : le ROE est de 1% est le levier de 10 car les fonds propres représentent 10% du total du passif du bilan, le ROA est de 10%. L'effet du levier financier mesure l'incidence de l'endettement sur la rentabilité financière de la banque (ou rentabilité des capitaux propres).

2.2. Les ratios de rentabilité d'exploitation

2.2.1. Le coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation est un indicateur de rentabilité qui constitue le rapport entre les frais généraux et le produit net bancaire. Ce ratio indique la part de richesse produite (PNB) qui est absorbée par l'ensemble des frais généraux qu'il a fallu engager pour produire cette richesse.

Le niveau du coefficient d'exploitation d'une banque est assez fortement significatif pour l'analyse financière. L'interprétation du niveau atteint par le coefficient d'exploitation est assez délicate. En poursuivant, le cas d'un coefficient élevé, deux causes, qui ne sont pas exclusive, peuvent être avancées de façon suivante :

- La faiblesse du produit net bancaire. Celle-ci peut être résulté d'un effet-volume défavorable et / ou d'un effet –prix désavantageux ;

[72] L'effet levier désigne l'utilisation de l'endettement pour augmenter la capacité d'investissement d'une entreprise, d'un organisme financier ou d'un particulier et l'impact de cette utilisation sur la rentabilité des capitaux propres investis. L'effet levier augmente des capitaux propres tant que le coût de l'endettement est inférieur à l'augmentation des bénéfices obtenus grâce à l'endettement. Dans le cas inverse il devient négatif.

- L'importance des frais généraux, par rapport au volume d'opérations réalisées.. Cette importance peut également résulter d'un effet-volume défavorable et ou / d'un effet – prix défavorable.

Mais ce coefficient, n'est pas structurement un indicateur de la productivité d'un établissement

A priori, plus ce coefficient est faible et plus la rentabilité d'une banque est élevée. Il est calculé à partir de la formule suivante :

$$Le\ coefficient\ d'exploitation = \frac{Frais\ généraux}{Produit\ net\ bancaire} < 65\%$$

Il s'agit d'un ratio très significatif de la rigueur de la gestion de la banque et il est toujours calculé, notamment dans une optique comparative. Ce ratio diffère d'un métier à un autre et dans la banque à réseau, un coefficient d'exploitation supérieur à 70% et jugé élevé et inférieur à 65% convenable. Un ratio élevé s'interprète comme des frais généraux excessifs compte tenu du volume d'opérations réalisée, d'où une mauvaise productivité ; soit comme les conséquences d'une contraction du produit net bancaire, aux moyens inchangés.

2.2.2. Le ratio de productivité par agent

La banque étant une activité de prestation de services dont la main d'œuvre comme principal facteur de production. Pour mieux cerner la productivité du personnel, le calcul des ratios par agent utiles et ils se présentent comme suit :

$$\frac{Crédits}{Effectif}\ \text{Et /ou}\ \frac{Dépots}{Effectif},\ \frac{Produit\ net\ bancaire}{Effectif} > 1$$

2.2.3. Les ratios de productivité par agence

Afin de juger de l'efficacité d'un réseau. En effet, les ratios par agent ou par agence sont instructifs pour les comparaisons entre banque. On calcul des ratios comme :

- Les crédits par agence = $\frac{Crédits}{Nobre\ d'agences}$
- Les dépôts par agence = $\frac{Nombre\ de\ dépots}{Nombre\ d'agences}$

Au total, la mesure et l'analyse des états financiers par la méthode des ratios consistent donc à utiliser ces rapports significatifs pour évaluer la situation d'une banque.

L'intérêt principal de cette méthode est qu'elle permet de réduire la multitude de chiffres contenus dans les états financiers à un nombre de ratios plus facile à manipuler et à interpréter

3. Les mécanismes d'affectation des ressources aux emplois

Dépôts, emprunts obligataires et les autres formes de refinancement utilisés par les banques sont autant de ressources qui permettent d'accorder des crédits ou des financements. Par définition, ces emplois et ces ressources sont fongibles puisqu'il s'agit de signes monétaires qui ne peuvent être « tracés » physiquement d'où la nécessité de mettre au point des conventions d'allocation des ressources aux emplois par des méthodes de « pool de trésorerie ». Voyons les principes des deux principales méthodes utilisées : la méthode dite du « pool unique » et la méthode dite du « pool unique » et la méthode dite du « pool multiple »

3.1. Le pool unique

Suivant cette approche on considère que toute ressource peut financer, de façon indifférenciée, tout emploi, quel que soit sa maturité ou ses autres caractéristiques. Ainsi, si l'on prend deux agences A et B d'un même réseau bancaire, celle-ci reversent au pool unique de trésorerie toutes les ressources collectées et notamment les dépôts. Pour prêter à la clientèle, elles empruntent également au pool de trésorerie les capitaux dont elles ont besoin.

Figure N° 3 : Méthode de pool unique

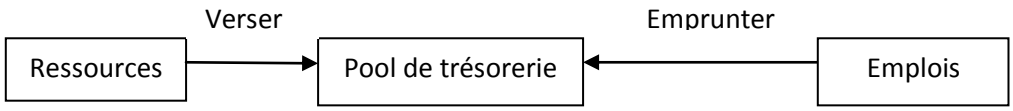

Source : ROUACH M. et NAULLEAU G. (1998), p. 113.

Selon cette approche deux situations peuvent se distinguer : le système à flux brut et le système à flux nets.

3.1.1. Le système à flux brut

Dans ce cas les agences reversent au pool de trésorerie toutes les ressources collectées. Elles empruntent au pool de trésorerie les capitaux dont elles ont besoin.
Les flux sont directs entre les centres de profits et la trésorerie ; ils sont dits bruts

3.1.2. Le système à flux nets

Dans cette approche, les agences établissent d'abord un solde de trésorerie entre leurs ressources et leurs emplois. Deux situations peuvent se présenter

.

- Ressources >emplois ⟶ L'argent verse le solde de trésorerie au pool central
- Ressources < emplois ⟶ Le pool central couvre l'insuffisance de ressources de l'agence

Le schéma suivant détaille ce système comme suit :

Figure N° 04 : Cas du pool unique à flux nets

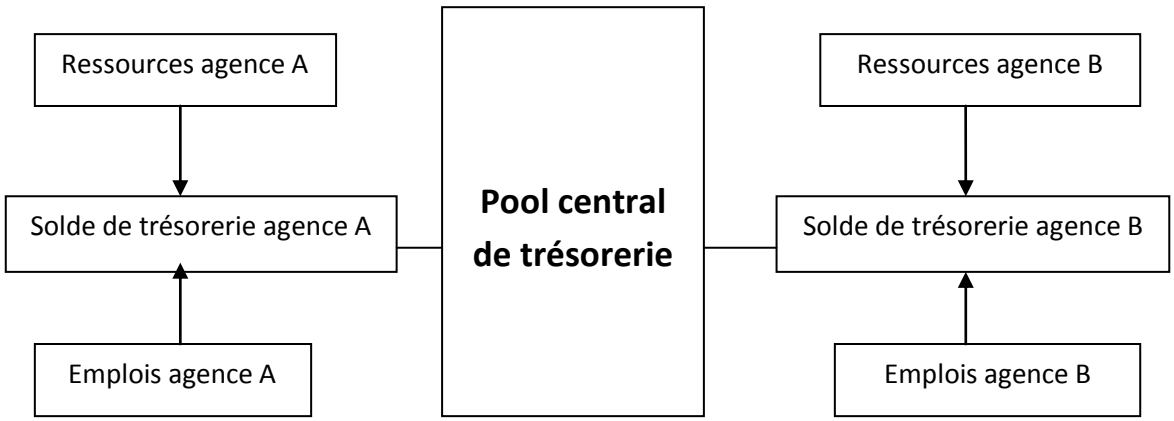

Source : ROUACH M. et NAULLEAU G. (1998), p. 114.

3.2. Le pool multiple

La méthode du pool multiple consiste à faire correspondre les ressources et les emplois en durée (court /moyen/long terme), taux (taux fixe /taux variable) et, dans le cas des

taux variables, en index. Comme pour la méthode du « pool unique », deux situations peuvent se présenter suivant que l'on compense ou non les flux entre agences. Ainsi, dans la méthode la plus fréquente, celle du « pool multiple » et des flux bruts, chaque agence à pool spécifique - court, moyen et long terme – ses ressources à court, moyen et long terme.

Le pool les affecte alors à des emplois spécifiques, suivant la durée des ressources, tel que représenté à la figure suivante :

Figure N° 05 Système de pool multiple

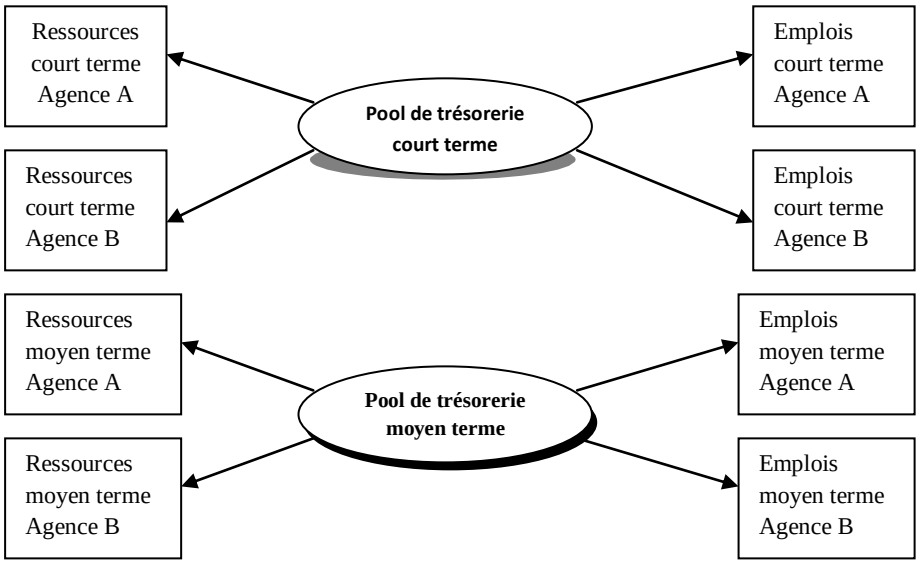

Source : ROUACH M et NAULLEAU G. (1998), P.62.

Il y a autant de pools qui' il ya de strates d'emplois et chaque pool est alimenté par les strates de ressources avec lesquelles une correspondance a été établie et sert à financer un certain type d'emplois. Il se pose alors un problème de transferts. En effet, il n'est pas certain que les ressources versées dans un pool sont entièrement utilisées au financement d'une strate d'emplois. On peut aller loin dans la correspondance entre ressources /emplois en affectant, par exemple pour les capitaux à moyens terme, des ressources à moyens terme à taux fixe à des emplois à moyens terme à taux fixe et des ressources à moyens terme à taux variable à des emplois à moyens terme à taux variable.

Comparaison des deux méthodes

Le « pool unique » est certes plus simple à faire fonctionner qu'on « pool multiple » mais il est trop sommaire pour être véritablement représentatif du suivi des flux de trésorerie. La méthode du « pool multiple », bien que plus complexe à mettre en œuvre, est beaucoup plus pertinente sur le plan économique.

Dans les mécanismes des flux nets, qui permettent la compensation des ressources et des remplois dans chacune des agences, La trésorerie centrale a un rôle passif d'enregistrement des soldes et de couverture des éventuelles insuffisances de trésorerie. En revanche, suivant le mécanisme des flux bruts, le trésorier établit un véritable marché de capitaux à l'intérieur de la banque, les agences prêtant ou empruntant en fonction de leurs besoins et de ceux de la gestion centrale de trésorerie, qui agit ainsi comme un véritable centre de profit[73].

3.3. La mesure des capitaux et la détermination du « float »

En outre la mise en place de ces procédures de trésorerie pour l'affectation de ressources aux emplois, la détermination de la marge sur intérêt nécessite une mesure des capitaux et notamment du « float clientèle ». Un exemple simplifié illustrant les modalités de prise en compte d'un chèque permettra de bien comprendre les enjeux de cette mesure. Considérons un chèque remis par un client Y à la banque X. Les dates prise en compte pourront être suivantes :

[73] Ibid., P. 63

Figure n°06 : dates d'opération, de trésorerie et de valeur d'un chèque remis à l'encaissement

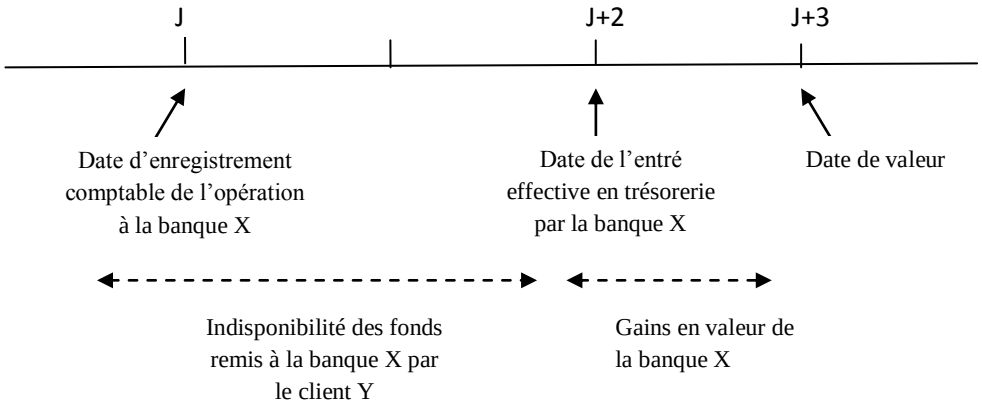

Source : ROUACH M et NAULLEAUG G. (1998), P.63.

A partir de la remise du chèque par le client Y le jour J, il faut dans ce cas deux jours à la banque X pour recouvrer les fonds (délai d'organisation et de recouvrement plus éventuellement le week-end). Le client ne sera crédité, lui, qu'à J+ 3, soit un gain en valeur par la banque de un jour. A partir de ce schéma, plusieurs méthodes peuvent être utilisées pour mesurer les capitaux moyens :

- à la date d'opération : soit la date d'enregistrement comptable. Cette méthode représente mal la réalité économique puisqu'il y a généralement un décalage de plusieurs jours avec l'entrée ou la sortie réelle des fonds de la banque ;

- en date de valeur : soit cumul des capitaux en date de valeur divisé par le nombre jours de la période ;

- en date de trésorerie : cette méthode est plus complexe à mettre en œuvre mais c'est la seule qui permettre de calculer véritablement les capitaux disponibles pour la banque .Cette méthode permet également de calculer le « float », ou ce qu'on appelle la trésorerie diffuse, c'est-dire la différence entre les dates de valeur imputées à la clientèle et la date d'entrée ou de sortie effective des fonds pour la banque.

Dans la pratique, beaucoup de banques mesurent le « float » en capitaux en fixant un nombre de jours standard de « float » par type d'opération qu'il suffit alors d'appliquer aux capitaux moyens engagés par type d'opération.

4. Taux de cession interne des capitaux

Après avoir déterminé une méthode d'affectation des ressources aux emplois puis après mesuré les capitaux suivant l'une des méthodes précédemment exposées, il reste à déterminer le taux de cession interne des capitaux, c'est-dire le taux auquel la trésorerie va rémunérer les ressources apportées par l'agence à la trésorerie centrale pour pouvoir refinancer ses emplois. Deux possibilités de calcul peuvent être employées : soit un taux unique, soit un taux multiple[74].

4.1. Méthode de taux unique

Tous les fonds apportés ou empruntés à la trésorerie par les agences sont valorisés à un seul taux, qui est en général un taux de marché monétaire (TMM), qui est un taux à court terme[75].

Le taux unique présente l'avantage de la simplicité, et l'inconvénient d'introduction de la volatilité dans les résultats analytiques et celui de ne pas être pertinent pour certaines opérations tels que les crédits à moyen et long terme.

4.2. Méthode de taux multiple

Cette solution est adoptée notamment pour répondre à la préoccupation posée par la diversité du cout des ressources, et aussi lorsque la méthode du pool multiple est retenue.
Ainsi à chaque pool sera attribué un taux de cession interne.

5. La mesure du résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation se calcule à partir du produit net bancaire dont on retranche :

[74] ROUACH M (1998). Op. Cit, p. 64.
[75] Ibid. P, 65.

- Les charges générales d'exploitation composées de charges personnels et d'autres charges internes. Ces charges sont fréquemment appelées frais généraux ;

- Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles.

En effet, ce solde intègre la marge qui se dégage de l'activité courante de la banque après prise en compte des coûts de fonctionnement qui sont constitués majoritairement de charges de personnels.

L'identification du fait générateur des frais de fonctionnement lié à un produit bancaire reste une tache bien difficile. Cette difficulté est ressentie particulièrement au niveau de l'imputation des charges indirectes qu'il faut clairement distinguer des charges directes.

5.1. L'imputation des charges de fonctionnement

Nous distinguons au sein de la banque, comme dans toutes autres entreprises, deux types de charges à savoir : les charges directes et les charges indirectes.

5.1.1. Les charges directes

Ce sont l'ensemble « des charges qui peuvent être reliées sans équivoque au produit qui leur donné naissance. La liaison est évidente et le facteur de production concourt totalement ou partiellement à l'élaboration du produit ».[76]

5.1.1.1. Les frais de personnels

Les frais du personnel constituent la plus grande partie des charges directes, ils incluent : les salaires, les frais de formation et de recyclage.

Ces charges doivent tenir compte du montant des salaires versés, du nombre de jours ouvrés (compte tenu de l'absentéisme, des congés payés, des stages de formation) et de la durée du travail.

[76] COUSSERGUE S de. (1996) : « Gestion de la banque », 2'eme édition Dunod, Paris, P . 120.

5.1.1.2. Les charges de machines

L'unité d'affectation la plus logique est le coût du fonctionnement de la machine. Ce coût est établi pour les machines simple telles que les trieuses de chèque, codeuses magnétique.

5.1.1.3. Les charges immobilières

Correspondent à l'utilisation des locaux. Elles sont en général affectées en fonction de la surface occupée par l'unité administrative.

5.1.2. Les charges indirectes

Elles concernent les charges qui sont prises dans le calcul du coût de production d'un produit, d'un lot de produits où d'une commande après ou plusieurs calcul de répartition. On calcul alors le coût de revient complet en ajoutant une marge fixe qui absorbe globalement les charges indirectes non réparties entre les différents produits.
Il est cependant parfaitement possible de réaliser l'imputation des charges indirectes.
Il faut alors scinder les charges indirectes en deux catégories ;

5.1.2.1. Les charges administratives

Issues de la fonction assistance ;

5.1.2.2. Les charges de structure

Issues de niveaux hiérarchiques élevés, elles concernent non seulement la direction générale mais également les fonctions assistance, production et exploitation.

Dés lors qu'un PNB et des charges spécifiques ont pu être déterminés, il devient possible de produire un résultat ainsi que des niveaux de marge, un suivi de gestion et des analyses de rentabilité peuvent êtres effectuées.

5.2. Le résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation renseigne sur la marge dégagée de l'activité courante de la banque après prise en compte des coûts de fonctionnement générés par l'activité[77]. Le RBE est l'indicateur qui permet de savoir si les produits bancaires ont pu couvrir les dépenses courantes.

Le RBE se calcul après soustraction des charges de fonctionnement du PNB.

RBE= PNB– Charges de fonctionnement

5.3. Le résultat d'exploitation

La banque doit assumer les risques qu'elle acceptés de prendre dans le cadre de son activité que ce soit le risque crédit ou du fait de positions sur le marché financier ou autres risques. Le résultat d'exploitation s'écrira donc :

RE= RBE– coût du risque

La concrétisation des risques se manifeste dans les comptes de la banque soit par une perte probable, soit par perte latente.

5.4. Le résultat net de l'exercice

Enfin, si nous nous referons à Rouach et Naulleau (2002 :158), un certain nombre de postes comptables et fiscaux, en général non maitrisés au niveau de la gestion d'un centre de profit sont retranchés du RBE pour parvenir un résultat net[78].

Ce solde est des dotations et reprises de provisions, des pertes et profits divers, et des impôts. Pour ces différents postes, l'affectation peut être soit directe- cas des pertes et profits

[77] De COUSSERGUE S. (2010). Op. Cit, P. 129.
[78] ROAUACH M. (2002). Op. Cit, P. 158.

ou, le plus souvent, des dotations et reprises de provisions – soit issue d'une répartition conventionnelle – cas des impôts en général.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous devons mettre l'accent sur l'importance des outils classiques dans la mesure de la rentabilité d'une banque. En effet, bien qu'il soit difficile à mettre en œuvre ces outils contribuent à l'analyse et la mesure des performances de l'ensemble des agences bancaires et contribuent à l'adhésion de celles-ci aux objectifs de la banque.

L'objectif de la mesure de rentabilité de la banque peut être sous forme de marge ou de résultat. Il s'agit de dégager la contribution de l'agence bancaire à la formation du résultat à travers son produit net bancaire et la maitrise de ses coûts.

La démarche d'analyse de rentabilité nécessite une connaissance des charges et des produits de l'entité et une maitrise des méthodes d'affectation des coûts sur les différents centres de responsabilité. La détermination des prix de cession dépend des objectifs et de la politique de la banque. Combien même, l'entité peut se trouver dans la situation qui l'éloigne des objectifs tracés, le bon gestionnaire doit arriver à prendre la bonne décision pour redresser la situation en suivant les ratios de gestion.

Ainsi, l'exposition des méthodes et étapes d'analyse nous permet de faire une simulation pour l'évaluation des performances des banques.

Il est à noter que, depuis une dizaine d'années, les techniques de comparaison et d'amélioration des performances par l'analyse des ratios ont été développées et partiellement rénovées sous l'appellation de benchmarking.

CHAPITRE III : ANALYSE DE LA RENTABILITE DE LA BANQUE – CAS CPA

Introduction

Dans ce qui précède, nous avons exposé la méthode utilisée pour la mesure de la rentabilité d'une banque. Mais comme une connaissance ne vaut que si elle est exploitée, nous allons tenter dans ce chapitre appliquer les notions acquises en matière de calcul et d'analyse de la rentabilité sur un cas pratique.

Afin de mettre en application les procédures développées dans ce chapitre, nous allons, présenter un modèle d'analyse et de la mesure de la rentabilité d'une banque.
Ce chapitre est destiné à analyser les déterminants de la rentabilité d'une agence bancaire, ensuite analyser le résultat du crédit populaire d'Algérie par les soldes intermédiaires de gestion et les ratios de gestion.

De ce fait, nous allons d'abord présenter le crédit populaire d'Algérie (section 1). Ensuite nous analysons les ressources et les emplois de la banque (section 2), enfin, nous étudions les déterminants de la rentabilité d'une agence de CPA (section 3).
L'objectif de chapitre est d'analyser les résultats de CPA par les soldes et les ratios.

Section 1 : Présentation du Crédit populaire d'Algérie

Le crédit populaire d'Algérie est l'une des principales institutions financières Algériennes, non seulement vu l'importance de ses services, mai aussi au niveau du rôle qu'il assure dans le financement des opérations bancaires, la réception de dépôts du public, l'octroi du crédit sous toutes ses formes et la mobilisation de crédit extérieurs, et il trait toutes les activités financières.

Sa création illustre parfaitement la volonté des dirigeants algériens de disposer d'un système bancaire qui puisse devenir un instrument efficace de planification financière qui a pour vocation de prendre en charge les problèmes de financement du secteur dans le but de soulever l'économie Algérienne.

1. Aperçu général de CPA

1.1. Historique

Quelques années après la création de la banque nationale d'Algérie (le 1er juin 1959), le système bancaire algérien à été renforcé par le lancement d'un autre intermédiaire financier : le Crédit populaire d'Algérie (CPA).

Le crédit populaire d'Algérie est l'une des principales institutions financières algériennes, non seulement par l'importance de ses services, mais également par le rôle qu'il assure dans le financement des opérations bancaires, la réception de dépôts du public, l'octroi du crédit sous toutes ses formes et la mobilisation de crédits extérieurs, et il traite toutes les activités financières.

Créé le 29 Septembre 1966 (ordonnance n°66-366 du 29 décembre 1966) avec un capital initial de 15 Millions de dinars, le CPA reprend, dans un premier temps, les activités de quatre banques populaires commerciales et industrielles (BPCI d'Alger, d'Oran, de Constantine et d'Annaba) ainsi que de la banque populaire du Crédit d'Algérie (BPCA).

Depuis 1996, en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous la tutelle du ministre de Finances.

Le capital social de la banque, initialement fixé à 15 millions de dinars, a évolué pour atteindre 48 milliards en 2016.

Son réseau d'exploitation compte 29 agences encadrées par 15 groupes d'exploitation. L'effectif de la banque est de 4054 salariés dont 2174 cadres, 1670 agents de matirais et 210 agents d'exécutions. 75% de cette effectif est employé dans le réseau d'exploitation.

Après avoir satisfait aux conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la Loi sur la Monnaie et le Crédit (loi 90/10 Avril 1990), le CPA a obtenu le 7 Avril 1997 un agrément du Conseil de la Monnaie et du Crédit, devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréée.

Conformément à la réglementation en vigueur en Algérie, le CPA traite les opérations de crédits et de banque. Il peut recevoir des dépôts, accorder des crédits sous toutes ses formes, prendre des participations dans le capital de toutes entreprises, mobiliser pour le compte d'autrui tous les crédits consentis par d'autres institutions.

Suite à la promulgation de la loi sur l'autonomie des entreprises en1998, le CPA est devenu une Entreprise Publique Economique par actions, dont le capital est propriété exclusive de l'Etat. Depuis 1996, en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous la tutelle du Ministère de Finances.

1.2 La mission du CPA

Défini par son statut comme banque universelle, le CPA a pour mission de promouvoir le développement du BTPH (Bâtiments et Travaux Publiques et Habitat) les secteurs de la santé et des médicaments[79], le commerce et la distribution, l'hôtellerie et le tourisme, etc.

[79] Www-CPA-Bank. Dz.

A l'instar des autres banques commerciales, le CPA est un acteur de l'intermédiation financière en allouant des ressources à des entreprises ou particuliers qui en ont besoins et en collectant des dépôts des autres agents économiques qui sont excédentaires.

La gamme de produits et services bancaires offert par le crédit populaire d'Algérie a connu un développement ces dernières années a travers le renforcement de l'activité monétique, depuis 1990, et le lancement de nouveaux produits tels que le financement des petites et moyennes entreprises, et des micro- entreprises, les crédits destinés à la clientèle particuliers.

Le CPA s'est engagé, en 2005, dans une démarche de modernisation des outils et procédures d'analyse, de gestion et de recouvrement des crédits au regard des meilleurs pratiques internationales définies par l'accord de Balle II, avec l'appui technique de système financière internationale (SFI), conformément au protocole signé entre les deux parties.

L'agence CPA 120, exerce son activité comme toutes les banques, elle vise :
Le développement de son fonds de commerce par l'amélioration de la part du marché de la banque dans la région commerciale.

- Réaliser le plan d'action commerciale.
- Collecter les fonds du public.
- Reçoit, étudie, décide et met en place les crédits dans la limite des règles et procédures internes.
- Assure la gestion des créances impayées et suit leurs recouvrements
- La contribution à l'amélioration des performances économiques de la banque en termes de résultat et de qualité de gestion.

1.3 L'organigramme général de CPA

Le CPA est composé d'une direction générale située à Alger et des groupes d'exploitation qui se situent dans plusieurs régions du pays telles que : Ghardaïa, Blida, Tizi-Ouzou et Bejaia etc. Et chacun de ces groupes d'exploitation a des agences qui lui sont liées. Le schéma suivant indique l'organigramme général de CPA.

Figure n° 7: L'organigramme général de CPA

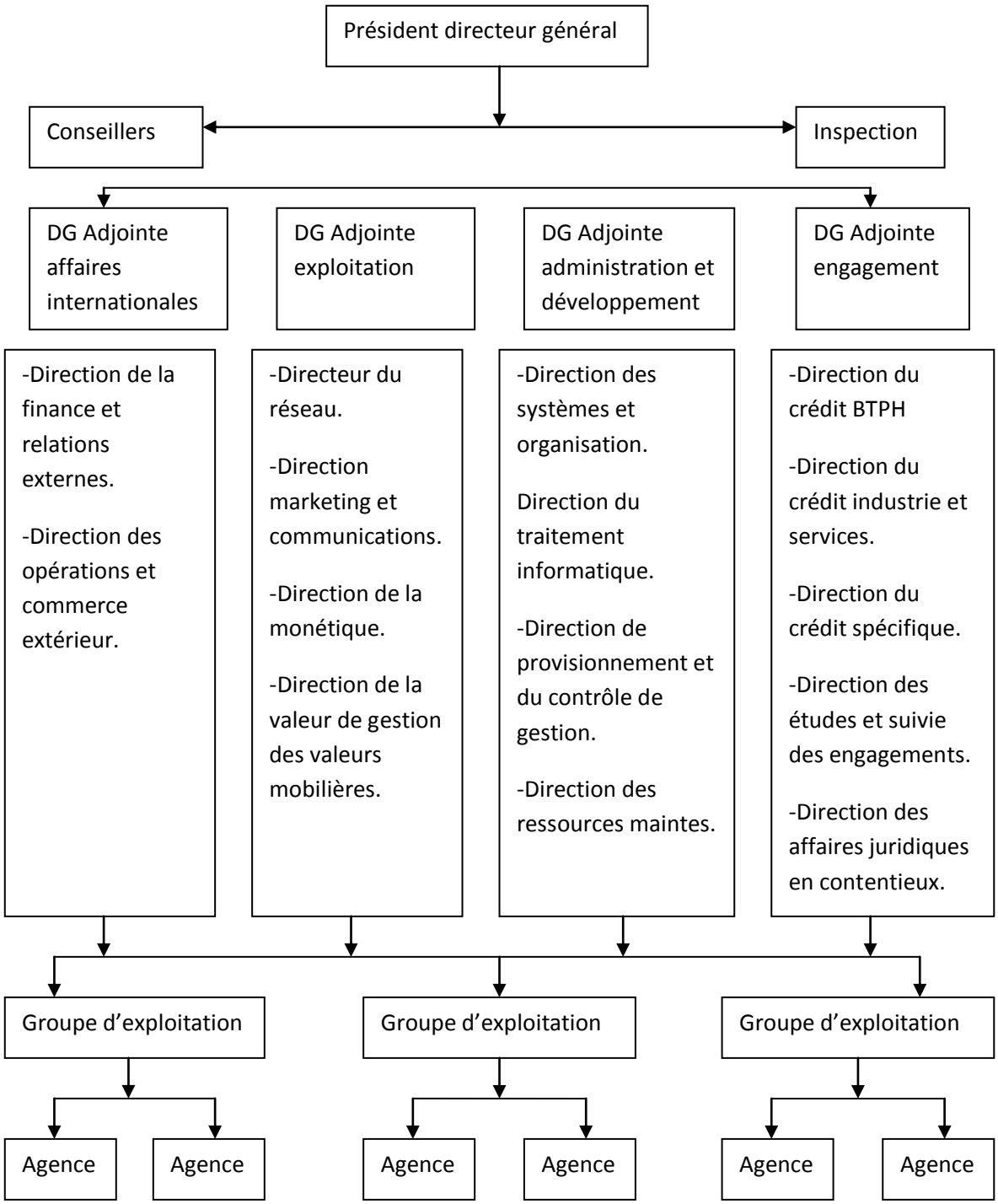

Source : document bancaire de CPA 2013.

1.4 La gouvernance du CPA

Le CPA est administré par le conseil d'administration composé de 10 membres. Le président de conseil d'administration désigné par ses pairs est également directeur général de la banque.

La direction générale est structurée autour de la :

- Direction générale chargée de l'exploitation ;
- Direction générale adjointe chargée des engagements et des affaires juridiques ;
- Direction adjointe chargée de l'administration et du développement ;
- Division des affaires internationales ;
- Inspection générale ;

Ces structures encadrent des directions centrales opérationnelles, cette organisation comprend également :

- La cabine du président directeur central ;
- La direction de l'audit ;
- La cellule organisation et réglementation ;

1.5 Evolution du CPA

En 1985, le crédit populaire d'Algérie donna naissance à une banque commerciale, la banque de Développement local (BDL). A la faveur de la mise en œuvre du processus de réforme économique en 1988, il a été érigé en 1989 une Entreprise Publique Economique sous la forme juridique de société par actions.

Le CPA a enregistré, en 2015, un bénéfice net de plus de15 milliards dinars, a annoncé la banque dans un communiqué. Les comptes sociaux relatifs à l'exercice de 2015 font ressortir un bilan total du CPA de 1.152 milliards de DA, lit-on dans le procès verbal de l'assemblée générale de la banque publié dans la presse.

Le bénéfice de cette banque, dotée d'un capital social est de 48 milliard de DA, sera affecté à hauteur de 5 milliards de DA en dividendes, 9,6 milliards de DA en réserves

facultatives tandis que le reste soit 772 millions de DA ou 5% du montant sera placé au titre des réserves légales. Le CPA est associé dans une entreprise publique de tourisme, Siaha. La banque va également être le guichet unique qui financera les nouvelles offres de logement de l'Etat.

Section 2 : Etude de ressources et d'emplois de crédit populaire d'Algérie

Le passif d'une banque est constitué de différentes ressources lui permettant de financer des investissements ou de prêter à la clientèle. Ces ressources présentent des maturités différentes qui peuvent être :

- Les fonds propres : ce sont les ressources les plus stables (capital, réserve, provision). Les fonds propres sont très réglementés car ils représentent la solidité de la banque.

- Les dépôts de la clientèle : C'est une ressource peu chère par contre sa stabilité dépend de la durée de l'épargne.

- Les emprunts interbancaires : En cas de besoins, les banques empruntent entre elles sur le marché interbancaire.

L'actif d'une banque : Les fonds collectés au passif sont utilisés pour financer les actifs.

Les emplois peuvent être :

- Des immobilisations : on y trouve l'immobilier et tout le matériel (parc informatique, outil, agence).

- Le portefeuille de titre : ce sont les investissements sur les marchés financiers (obligations, actions, produits dérivés).

- Crédit à la clientèle : des prêts interbancaires.

Dans cette deuxième section nous allons analyser les ressources et les emplois de Crédit populaire d'Algérie puis nous étudions la mobilisation des ressources et leurs capacités à financer les emplois et les différentes activités de Crédit Populaire d' Algérie.

2. Ressources clientèles

Par nature, les ressources de la banque se répartissent comme suit :

Tableau n° 05 : Les ressources de CPA (2015-2016)

Nature des ressources	Réalisations 2015	Objectifs 2016	Réalisation 2016	Evolution	
				Montant	%
1-Ressources Dinars(1)	304 331	322 200	325 264	20 933	7
2-Ressources Extérieurs(2)	9 442	7 295	7 417	-2 025	-21
TOTAL	**313 773**	**329 495**	**332 681**	**18 908**	**6**

Source : rapport d'activité de CPA 2016

(1) Hors dettes rattachées : 3730 millions DA en 2015 et 3665 millions DA en 2016.

(2) Les ressources extérieures représentent les encours mobilisés dans le cadre des emprunts extérieurs.

Les résultats enregistrés en 2015, traduisent en fait deux réalités : la première concerne la capacité de la banque à lever sur le marché des capitaux nécessaires au développement de ses activités, la seconde est liée à l'état du marché qui reste offreur pour peu que les conditions de rémunération soient intéressantes.

Ainsi, le volume global des ressources est passé de 313 773 millions DA en 2015 à 332681 millions au 1èr trimestre de l'année en cours (2016), soit un taux de croissance de 6%.

Graphique n°1 : évolution des ressources clientèles de CPA (2015-2016)

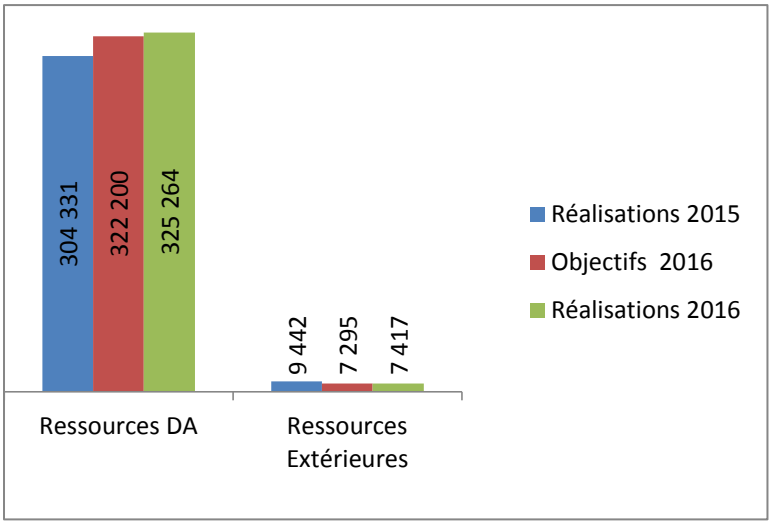

Source : documents internes de CPA

2.1. Ressources en dinars

Les dépôts en dinars sont évalués à 304331 DA en 2015, mais selon les estimations de l'année 2016 il va rebondir à 3256264 DA.

Le tableau ci-après reprend les ressources commerciales par nature et par segment de clientèle :

Tableau n°6 : évolution de ressources clientèle de CPA (2015-2016)

Nature des ressources	Réal.2015	Struct.%	Objectifs 2016	Struct.%	Réal. 2016	Struct. %	**Taux Evol.**
Secteur privé et particuliers dont	183827	60,4	197700	61,4	198053	60,9	8
Epargne des particuliers	139215	45,7	145700	45	143887	44, 2	3
Compte d'épargne	74579		7700		78800		6
Compte de chèques	34324		35500		38842		13
Dépôt à terme	185		700		180		-3
Bon de caisse et titres	30127		32500		26065		-13
Ressources de secteur privé	44612	14,7	52000	16	54166	16,7	21
Compte courants à vue	38511		43000		48635		26
Dépôt à terme	6101		9000		5531		-9
Bons de caisse et titres							
Ressources du secteur public	111368	36,6	111500	35	117258	36,1	5
Comptes courants à vue	54856		51500		82327		50
Dépôt à terme	53328		55000		30928		-42
Bons de caisse et titres	3184		5000		4003		26
Créditeurs divers	9136	3,0	13000	4	9953	3,1	9
Total ressources	304331	100	322200	100	325264	100	7
dont :	211406	69	220000	68	258557	79	22
Avue							
A terme	92925	31	102200	32	66707	21	-28
Rémunérées	167504	55	179200	56	145507	45	-13
Nyon rémunérées	136827	45	143000	44	179757	55	31

Source : rapport d'activité de CPA

Graphe n°02 : les ressources par maturité et par secteur

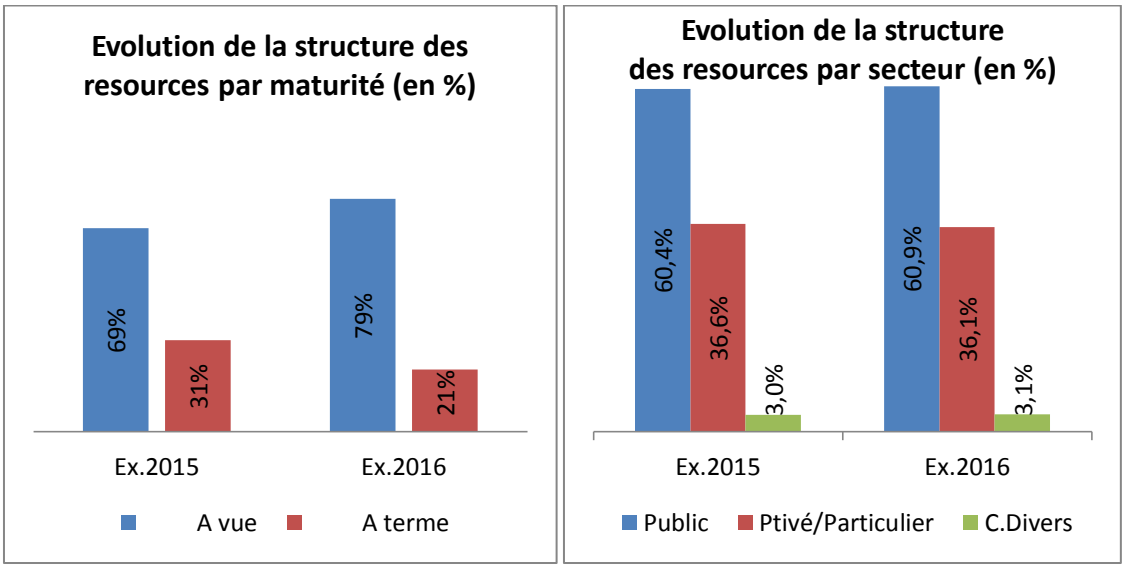

Source : rapport d'activité de CPA 2016

La structure des dépôts a évolué entre 2015-2016 au profit des dépôts à vue de l'ordre de 10%.

Cette situation est risquée pour la banque (agence de CPA) car les dépôts stables (à terme) ont vu leur part baissée (-10%), ce qui constitue une fragilité des emplois à long terme.

Le CPA doit concorder les maturités des ressources et des emplois.

Par contre, la répartition des dépôts par la catégorie des clients (particulier, public, privé) demeurent stable entre 2015-2016.

2.2. Ressources extérieurs (Emprunts extérieurs)

Conséquence de la situation financière du pays, le financement des importations est assuré en monnaie locale, ce qui explique la tendance à la baisse des ressources extérieurs. En effet, une baisse de 2025 millions DA (-21%) est enregistrée dans cette nature de ressources, passant de 9442 millions DA en 2015 à 7417 millions DA pendant l'année en cours (2016) et qui suit aux remboursements effectuées et à la non mobilisation de nouveaux crédits extérieurs.

2.3. Dépôts divers (Exprimées en contre valeur DA)

Indépendamment de leur caractère, la Banque gère, pour compte de la Banque d'Algérie, les comptes devises qui continuent d'évoluer à un rythme satisfaisant aussi bien en nombre qu'en volume.

L'encours des dépôts en devises s'établit en 2015 à 30360 DA, selon les estimations de l'année 2016, il va encore augmenter à 33980 millions DA en 2016.

2.4. Bancarisation

Les efforts menés en matière de bancarisation se sont soldés par l'ouverture, en valeur absolue, de 38459 nouveaux comptes, faisant passer leur nombre de 1245932 comptes en 2015 à 1284391 pour 2016, soit un taux de croissance moyen de 3% avec une prépondérance des comptes sur livrets d'épargne.

Cette évolution tient compte des effets induits par l'opération d'assainissement du fichier clientèle, en cours, qui se traduit par la clôture, systématique, des comptes inactifs.
Par nature, la situation au 31 Décembre 2015 se présente comme suite :

Tableau n° 7 : évolution de la bancarisation de CPA (2015-2016)

Nature des comptes	Exercice 2015		Exercice 2016		Evolution	
	Nombre	Struct.%	Nombre	Struct.%	Nombre	%
Comptes courants	142.040	11	144.518	11	2.478	2
Comptes de chèques	495.842	40	501.191	39	5.349	1
Comptes sur livrets	220.171	18	234.970	18	14.799	7
Total	**858.053**	**69**	**880.679**	**69**	**22.626**	**3**
Comptes Devises	387.879	31	403.712	31	15.833	4
TOTAL GENERAL	**1.245.932**	**100**	**1.284.391**	**100**	**38.459**	**3**

Source : Rapport d'activité de CPA

Graphique n° 3 : structure des comptes de CPA

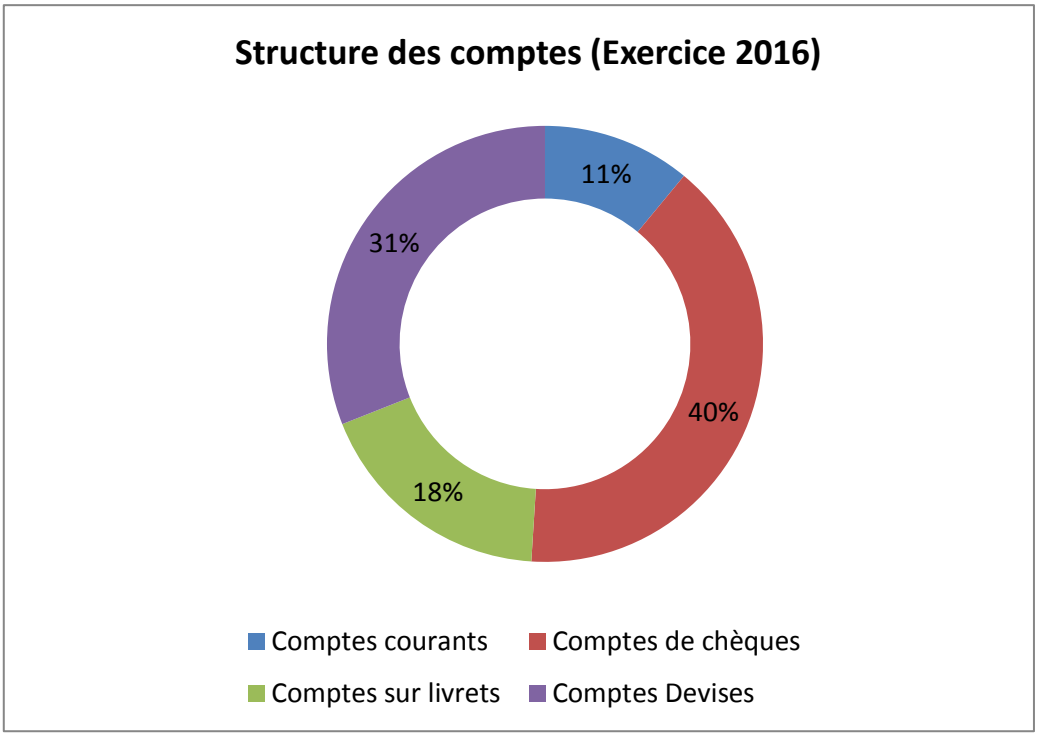

Source : document interne de CPA

Pour l'exercice 2015, les comptes chèques représentent près de la moitié de la totalité des comptes ouverts auprès de l'agence CPA 120, en 2ème position arrive les comptes devises avec un taux de 31%. Les comptes sur livrets et les comptes courants arrivent en 3ème et 4ème position.

L'évolution la plus importante se situe au niveau des comptes de chèques et de devises.

Cette tendance qui persiste depuis des années montre à l'évidence l'élasticité qui caractérise ces deux types de comptes, surtout après l'adjonction de nouveaux services.

3. Emplois clientèles

3.1. Evolution des emplois globaux

En dépit du rachat par le trésor des créances des entreprises publiques déstructurées pour un montant de 21 128 millions de DA, les engagements globaux de la Banque ont progressé de 5,2%, passant de 391 745 millions DA en 2015 à 412 240 millions DA en 2016.

L'évolution et la répartition des emplois globaux se présentent comme suit

Tableau n° 8 : évolution des emplois globaux de CPA (2015-2016)

U : millions DA.

Désignation	2015	2016	Evolution en %
Total engagements	391.745	412.240	5,2
Crédits directs	162.825	167.538	2,9
Crédits par signature	91.006	91.380	0,4
Emplois de marché	137.914	153.322	11,2

Source : document interne de CPA

Graphique n ° 4 : évolution des emplois (2015-2016)

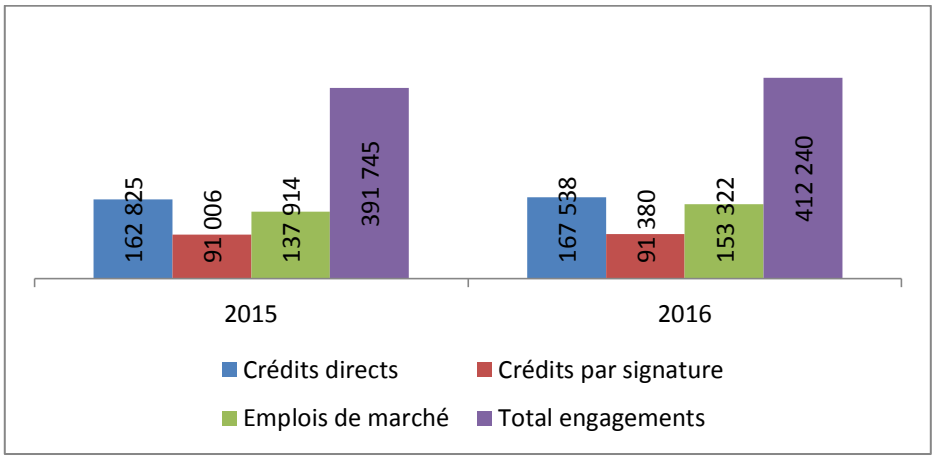

Source : rapport d'activité de CPA 2016

3.2. Evolution des Crédits Directs

Le montant des crédits directs bruts est passé de 162 825 millions DA en 2015 à 167 538 millions DA en 2016, soit un taux de croissance de 2,9%.

Hors rachat de créances effectué par le trésor en 2016 dans le cadre de l'opération d'assainissement du portefeuille de la Banque, le taux de croissance est de 16%.

Hors impayés, les crédits directs s'élèvent à 135 399 millions DA, contre 124 335 millions DA en 2015, soit une augmentation de 11 064 millions DA (+9%).

Les crédits alloués aux secteurs publics et privés ont enregistré respectivement des taux de croissance de 17% et 6% représentant par secteur des flux de 5 096 millions DA et 5 968 millions DA.

Par maturité, les encours de crédits se présentent comme suit :

Tableau n°9 : les encours de crédits de CPA (2015-2016)

Rubriques	**2015**		**2016**		**Evolution**	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Crédits à court terme	30.676	25	30.777	23	101	0,3
Crédits à moyen et long terme	93.659	75	104.622	77	10.963	12
TOTAL	**124.335**	**100**	**135.399**	**100**	**11.064**	**9**

Source : document interne de CPA

L'encours des crédits à court terme est sensiblement au même niveau que celui enregistré en 2015. Il est constitué essentiellement de découverts en comptes courants (27%) et découverts mobilisables (41%).

Le redéploiement opéré en matière de crédits d'exploitation (limitation progressive des découverts à quinze jours du chiffre d'affaires, assainissement du portefeuille,…) s'est traduit en même temps par un resserrement des crédits ne répondant pas aux critères et un accompagnement plus large de la clientèle.

Les crédits à moyen et long termes ont, à l'inverse, augmenté de 10 963 millions DA, soit un taux de croissance global de 12%. Cette évolution qui traduit l'engagement de la banque à soutenir l'effort d'investissement, est induite à la fois par l'augmentation des crédits ordinaires accordés à la clientèle, et la mobilisation partielle, de la quote-part de la Banque dans les crédits consortiaux accordés aux grandes entreprises et enfin les crédits immobiliers.

3.3. Engagements par signature

L'encours des engagements par signature s'élève à 91 380 millions de DA, soit une légère hausse par rapport à 2015.

Cette stabilité est la résultante de l'évolution, en sens opposé, des deux composantes des engagements par signature : une augmentation sensible des engagements d'ordre des institutions financières étrangères (+18,5%) et une baisse des engagements d'ordre de la clientèle commerciale (-4,6%).

Le repli enregistré au niveau de cette dernière catégorie s'explique, d'une part, par l'impact des nouvelles dispositions de la loi de finances 2015 et le décret exécutif n°05-458 de novembre 2015 fixant les modalités d'exercice des activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état sur le nombre d'opérateurs éligibles et partant les opérations confiées, et d'autres part, par le remboursement anticipé des crédits extérieurs contractés pour compte de la clientèle, garantis par l'établissement de CPA.

3.4. Les garanties

L'exigence de la bonne allocation crédits est accompagnée par la mise en place préalable de garanties sécurisantes.

Dans ce cadre, les crédits d'investissement sont couverts dans leur totalité par des garanties/suretés. Les hypothèques exigées au titre des nouveaux crédits sont préalablement expertisées par des cabinets indépendants. L'expertise des hypothèques, en stock, a déjà couvert 75% de l'ensemble des hypothèques.

Les crédits d'exploitation relayant des crédits d'investissement sont adossés aux mêmes garanties, complétées, éventuellement, par d'autres garanties.

4. Les principales activités du CPA

Le CPA intervient dans plusieurs activités, parmi lesquelles on peut citer :

4.1. Activité Monétique

L'exercice 2015 a connu un redéploiement de l'activité monétique, dans son double volet domestique et international.

Au plan domestique, il y a lieu de noter la poursuite du développement de la nouvelle carte inter bancaire (CIB).

Au plan international, la carte CPA/Visa à piste a évolué vers la technologie à puce, conformément aux standards internationaux (EMV).
Cela a permis l'émission sur le marché d'une nouvelle carte Visa Gold à puce.

L'émission des cartes est estimée à 50374 cartes (Visa et CIB) en 2016, cela traduit l'effort commercial engagé par le CPA durant l'année 2015.

De même, le nombre de Terminaux de Paiement Electronique (TPE) est évalué à 313 nombres, mais selon les estimations de l'année 2016, il va rebondir à 454.

Par nature de produits, la situation est la suivante :

Tableau n° 10 : évolution de l'activité monétique de CPA (2015-2016)

Intitulés	2015	Estimation 2016	Evolution %
Emission de cartes	19.017	50.374	165
- Cartes Cash	3.373	-	-
- Cartes de paiement et retrait/CIB	14.007	48.106	243
- Gold	1.501	4.236	182
- Classique	12.506	43.870	251
- Cartes CPA/Visa	1.637	2.268	39
- Nombre de TPE (CIB)	131	220	68
- Nombre de TPE (Visa-Master Card)	182	234	29
- Nombre de DAB	26	26	-

Source : Rapport d'activité de CPA (2015)

Graphique n° 5 : évolution de la carte monétique et le terminal de paiement électronique

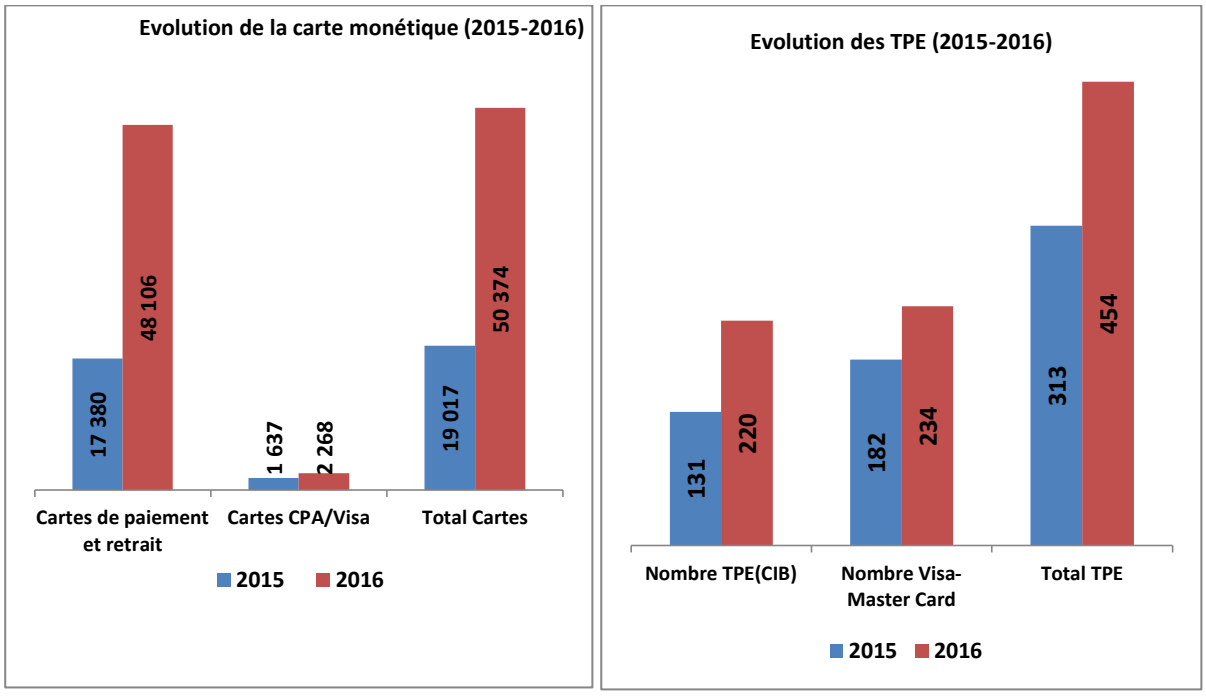

Source : rapport d'activité de CPA 2016

En termes de volume transactionnel, le programme domestique (carte CIB), aura permis de faire évoluer de 12 051 opérations en 2015 pour un montant de 30,8 millions DA à 43 861 opérations en 2016 pour 119 millions DA, soit quatre (4) fois la valeur réalisée en 2015.

Quant aux cartes internationales (CPA/VISA), utilisées notamment pour les opérations de paiement effectuées à l'étranger, elles ont permis d'enregistrer 11 478 transactions en 2016 pour un montant de 2,2 millions USD, contre 9 347 transactions en 2015 représentant 1,6 millions USD.

Le nombre d'acceptants affiliés, par le CPA, au réseau Visa et Master Card (constitués pour l'essentiel des services de l'hôtellerie, la restauration et les grands magasins), est passé de 181 affiliés en 2015 à 234 en 2016.

L'élargissement du réseau des acceptants a eu pour conséquence d'augmenter le nombre d'opérations traitées. En effet, les opérations réalisées avec les cartes internationales Visa & Master Card sont en nette progression (+29%).

Il a été enregistré 87 963 transactions en 2016, pour un montant de 46 millions USD, contre 68 050 transactions en 2015, pour une valeur de 36,6 millions USD.

4.2. Activité de marché et de trésorerie

4.2.1. Activité de marché

Le portefeuille des titres détenus par le CPA est sous forme de bons du trésor et d'obligation de sociétés,

Cette hausse du portefeuille est induite principalement par le rachat par le Trésor de créances non performantes d'entreprises publiques transformées en obligations et bons du Trésor ainsi que par les nouvelles souscriptions de titres de sociétés.

Par ailleurs, il est à relever le remboursement par le Trésor public de 4 000 millions DA d'obligations de recapitalisation, suite à la transformation des titres participatifs en capital.

Le tableau ci-après récapitule la récapitule du portefeuille du CPA :

Tableau n° 11 : évolution du portefeuille du CPA (2015-2016)

Titres	**2014**	**2015**	**2016**	**Evolution 2016/2015**	
				Montant	%
Titres d'Etat (Bons du Trésor, Obligations)	122.515	132.930	143.971	11.041	8,3
Obligations de société	818	4.632	9.310	4.678	101,0
Actions	352	352	41	-311	-88,4
TOTAL	123.685	137.914	153.322	15.408	11,2

Source : Rapport d'activité du CPA 2016

Les produits générés par l'activité de marché se sont élevés à 6 303 DA en 2016 contre 6 009 millions DA en 2015.

4.2.2. Activité de trésorerie

En 2016 la situation de trésorerie a été excédentaire. Hors réserve obligatoire, les placements de la Banque ont plus que doublé, ils se situent, en moyenne/jour, à près de 32 000 millions DA

Quant à la réserve obligatoire, son niveau a suivi l'évolution des ressources Dinars dont l'encours en 2015 a atteint 301331 millions DA, mais d'après les estimations de l'année 2016, ils vont rebondir à 325264 millions DA.

Ici comme ailleurs la banque veille à rentabiliser davantage son activité de trésorerie. Les produits générés en 2016 ont presque doublé par rapport à l'exercice précédent, grâce au volume des placements réalisés. Leur montant s'élève à 645 millions DA en 2015.

4.3. Activité Internationale

Le CPA intervient également sur le plan international principalement en se refinancement ou en octroyant des garanties par bancaires.

4.3.1. Dette extérieure

Une nette décrue est enregistrée au niveau de la dette extérieure de la Banque. En effet l'encours de la dette extérieure est passé de 9 442 millions DA en 2015 à 7 417 millions DA en 2016, soit une baisse de 2 025 millions DA, et ce suite aux remboursements effectués au cours de l'exercice 2016.

Le reliquat est constitué à 63% de crédits acheteurs et 37% de crédits multilatéraux (AFD).

Par nature, la situation se présente au 2015-2016 comme suit (en million de DA) :

Tableau n° 12 : Evolution des dettes extérieures de CPA (2015-2016)

U : Millions DA

Intitulés	En cours 2015	Mobilisations 2016	Rembourse ment 2016	En cours 2016	Evolution %
Acheteurs	6 896	4	2 212	4 688	-32
Crédit AFD	2 546	0	0	2 729	7
Total	9 442	4	2 212	7 417	-21

Source : Rapport d'activité de CPA (2015-2016)

4.3.2. Garanties bancaires

Parmi lesquelles se trouvent :

4.3.2.1. Engagements donnés à des institutions Internationales

Les engagements donnés en matière de garanties bancaires internationales sont essentiellement des cautions et avals. Leur montant, à fin 2016, s'élève à 23 634 millions DA contre 19 928 millions DA en 2015, soit un taux de progression de 19%.

Par monnaie, la situation des engagements se présente comme suit :

Tableau n° 13 : La situation des engagements de CPA entre 2015 et 2016.

Intitulés	**En cours 2015**	**En cours 2016**	**Ecart valeur**	**Taux Evol.%**
Engagements par monnaies				
– Dinar	6 469	7 606	1 137	18
– Euro	11 028	12 299	1 271	12
– USD	2 171	3 415	1 244	57
– Autres (CHF, YEN, GPB)	260	314	54	21
Total	19 928	23 634	3 706	19

Source : Document interne de CPA 2016.

4.3.2.2. Engagements sur Crédits acheteurs garantis par le CPA

Les garanties données par la banque sur crédits acheteurs sont passées de 9 490 millions DA en 2015 à 1 888 millions DA en 2016 (année en cours), soit une baisse de 80% résultant notamment des remboursements par anticipation effectués auprès de la Banque Islamique de Développement.

4.3.3. Commerce International

Le commerce extérieur a ralenti ces dernières années, dû principalement à la chute des prix de pétrole et à de nouvelles réglementations de la Banque d'Algérie.

Les importations ont constitué, avec un volume de 1 747 millions USD, l'essentiel de l'activité du commerce extérieur.

Les crédits documentaires et les remises restent les formes de règlement les plus utilisées.

Tableau n°14 : évolution des activités à l'international de CPA (2015-2016)

U : Millions DA

Type de paiement	Réalisation 2015		Réalisation 2016		Evolution	
	Montant	Struct. %	Montant	Struct.%	Montant	%
1-Importations	1 849	94	1747	93	-102	-6
- Crédits documentaires	955	52	904	52	-51	-5
- Remises documentaires	696	38	652	37	-44	-6
- Transferts libres	198	10	191	10	-7	-4
2- Exportations	115	6	133	7	18	16
Total	1 964	100	1 880	100	-84	-4

Source : Document interne de CPA 2016

Graphique n°6 : évolution de l'activité internationale (2015-2016)

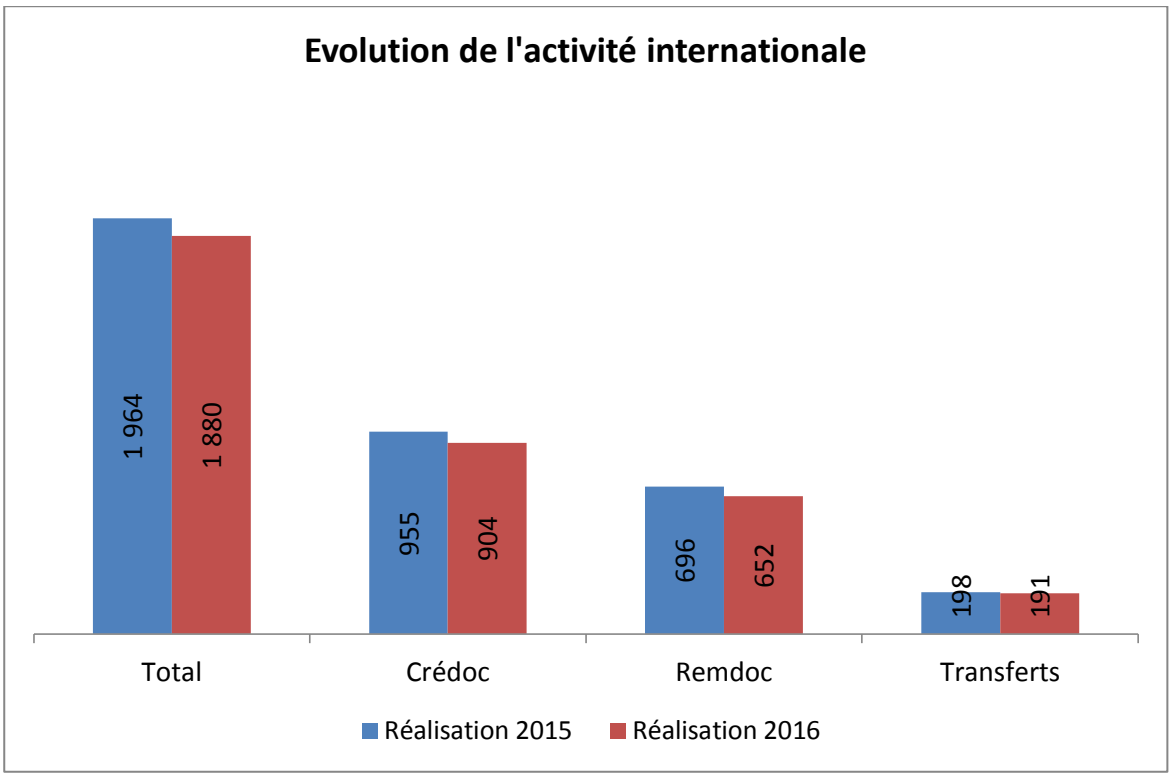

Source : Rapport d'activité de CPA 2015-2016)

Par produit, la structure des importations se présente comme suit :

Tableau n° 15 : la structure des importations de CPA (2015-2016)

produits	**Exercice 2015**		**Exercice 2016**		**Taux Evolution**
	Montant	%	Montant	%	%
Equipements & outillage	730	39	539	31	-26
Alimentaire	506	27	488	28	-4
Santé	149	8	249	14	67
Matériaux de construction	55	3	80	5	45
Inputs & Pièces de rechange	254	14	298	17	17
Autres	155	8	93	5	-40
TOTAL	1 849	100	1 747	100	-6

Source : Rapport d'activité de CPA 2016.

Les secteurs de la santé et de la construction ont connu une évolution appréciable de leur volume d'importation en 2016. A contrario, les importations de produits agroalimentaires, équipements et outillage et autres ont enregistré une baisse en valeur, de 19,5%.

Les exportations, ont par contre augmenté de 16%, passant de 115 millions USD en 2015 à 133 millions USD en 2016, elles ont porté sur les produits suivants : céramique, eaux minérales et boissons, produits laitiers, dattes, poissons et crustacés, peaux et cuirs, médicaments etc.…

4.4. Prises de participations

Le portefeuille de la banque est évalué à 137914 en 2015, il a connu une hausse de 14229 par rapport à l'année 2014, une hausse qui se confirme en 2016 avec une estimation de 153322 DA.

L'année 2015 a été marqué par :

- La prise de deux nouvelles participations dans le :

- Fonds de Garantie Mutuelle des Micro Crédits « F.G.M .M.C », pour un montant de 200 millions DA,

- Fonds de Caution Mutuelle de Garantie des Risques Crédits des Investissements « F.C.M.G.R.C.I » des chômeurs promoteurs âgés entre 35 et 50 ans, pour un montant de 200 millions DA.

- La réduction du niveau de participation de la Banque au capital de la Société de Garantie des Crédits Immobiliers « SGCI », pour 105 millions DA,

- Les pertes subies par la Banque dans les prises de participations au capital de l'Aresbank et de la Société de Garantie des Crédits Immobiliers (SGCI) pour respectivement 492 millions DA et 105 millions DA.

5. Gestion des ressources humaines

La banque a défini, dans le cadre de son plan de développement, une politique de valorisation de ses ressources humaines qui se veut à la fois pragmatique et ambitieuse. Outre la rationalisation des effectifs, à travers une adaptation par rapport aux besoins réels, elle s'évertue à renforcer la part des universitaires et à améliorer le niveau de formation et de qualification de son personnel.

Des actions tangibles ont été menées dans ce sens, d'autres seront encore nécessaires pour juguler, notamment les effets de la concurrence sur la stabilité de certaines catégories de personnel d'encadrement.

5.1. Effectifs

Comme il montre le tableau ci-dessous, la masse salariale du CPA s'est contractée de l'ordre de 17% entre 2014 et 2016, dû essentiellement à la conjoncture économique.

Par catégorie socio professionnelle, la répartition des effectifs se présente comme suit :

Tableau n°16 : la répartition des effectifs de CPA (2015- 2016)

Catégorie Socio-professionnelle	Effectif 2014	Effectif 2015	Effectif 2016	Evolution 2016/2015		Taux Réal.
				Flux	%	%
Cadres	2 211	2 174	2 137	-37	-2	93
Dont Universitaires	**1 394**	**1 397**	**1 338**			
Maitrise	1 746	1 670	1 582	-88	-5	97
Exécution	726	210	146	-64	-30	84
Total	4 683	4 054	3 865	-189	-5	94

Source : Document interne de CPA 2016

Graphique n°7 : la structure des effectifs de CPA

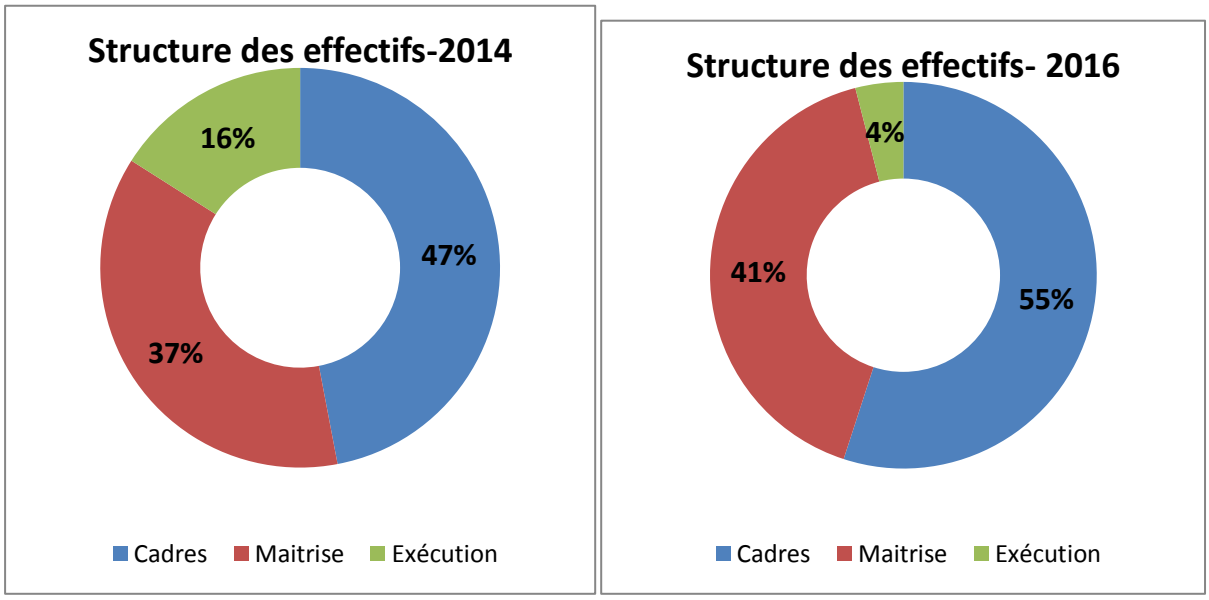

Source : structure des effectifs 2014-2016.

5.2. Formation

Durant l'année en cours (2016), l'effort de formation a bénéficié de 1771 cadres et agents pour un coût global de 126 millions DA, représentant 5,25% des frais de personnel de l'exercice.

L'investissement dans la formation et le nombre de participants par type de formation (courte durée, moyenne ou longue durée), montre toute l'attention et les priorités accordées par la Banque à la conduite des projets en cours, au perfectionnement continu du personnel, et à la formation professionnelle.

Enfin, dans le cadre du soutien à l'apprentissage, la banque a pris en charge dans ses différentes structures 351 apprentis au cours de l'exercice 2016.

Par type d'action, les coûts de la formation se présentent comme suit :

Tableau n° 17 : Evolution des coûts de la formation de CPA (2015-2016)

Rubriques	**Réalisation 2015**	**Réalisation 2016**
Cours de Banque	19,6	12,5
Formation interne	15,6	39,7
Formation externe	41,5	62,0
– Algérie	38,7	54,5
– Etranger	2,8	7,6
Informatique	59,4	0,2
Présalaires versés aux apprentis	10,6	11,9
TOTAL	146,7	126,3

Source : Document interne de CPA 2016

La réalisation du centre de formation de la banque, situé à Bou Ismail, doté d'une capacité d'accueil de 150 stagiaires, et son inauguration en 2007, va permettre en même temps de densifier l'effort de formation, d'améliorer la qualité de diffusion de la formation et de réduire les coûts de formation.

6. Marketing et communication

Le crédit Populaire d'Algérie s'est employé à donner davantage de consistance à son action globale de proximité et de du rapprochement de sa clientèle

La banque s'est également, durant cet exercice, efforcée d'établir des liens directs avec des organisations professionnelles, mais aussi en intervenant en tant que partenaire et sponsor, souvent officiel, lors des manifestations d'intérêts national et d'envergure internationale.

Par ailleurs, l'étendue du réseau d'exploitation sur tout le territoire national constitue une vitrine de la banque qui lui assure une communication élargie.

Section 03 : Les déterminants de rentabilité bancaire de l'agence (CPA)

L'analyse de la rentabilité bancaire repose sur l'analyse de ses états comptables (essentiellement le bilan et le compte de résultat).

Nous analysons dans ce qui suit la rentabilité du CPA au travers de ses bilans et compte de résultat entre 2014 et 2015. Nous tenons à préciser que les données de l'année 2016 sont des estimations.

1. Bilan du CPA

Nous analysons ici le bilan par l'Actif ensuite le Passif

1.1. Le bilan actif

Par grandes masses, le bilan se présente comme suit :

Tableau n° 18 : évolution de bilan actif de CPA (2014-2015)

Rubriques	2014	2015	Estimation 2016
Opérations inter bancaires	114 345	133 358	169 816
Dont :			
- Disponibilités	80 076	86 670	81 891

- Créances s/Institutions Financières	34 269	46 688	87 925
Opérations avec la clientèle	133 694	135 122	137 741
(Créances clientèles)			
Portefeuille titres et participations	135 501	142 657	159 587
Dont			
- Obligations et autres titres	131 405	138 538	154 775
- Actions et titres à revenus variables	155	156	27
Participation	3 941	3 963	4 785
Immobilisations	4 541	5 013	5 232
Autres actifs et comptes de régularisation	21 372	12 619	15 483
TOTAL	**409 453**	**428 769**	**487 859**

Source : Rapport d'activité de CP A 2015

Graphique n° 8 : Evolution des principaux éléments du bilan actifs du CPA 2014/2015

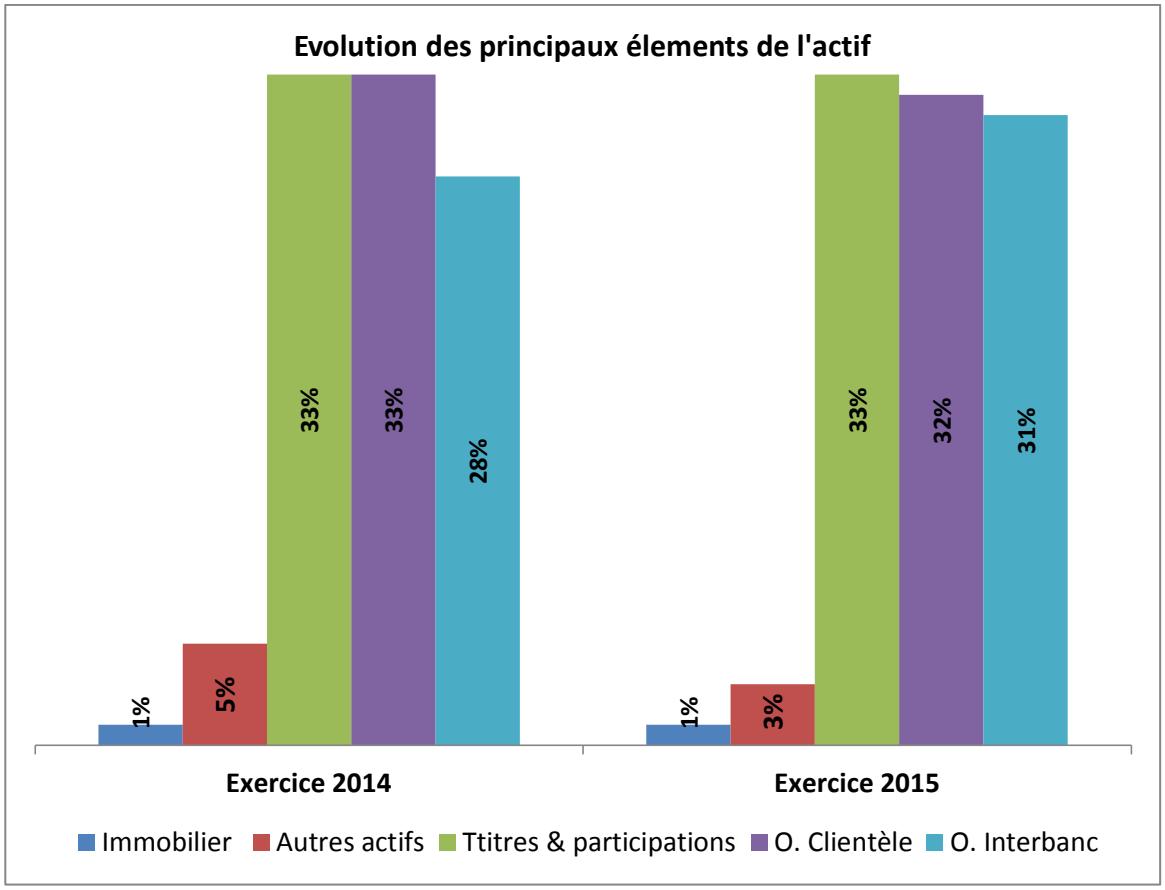

Source : Rapport d'activité du CPA 2015

1.1.1. Opérations interbancaires

Les opérations de trésorerie sont évaluées à 133 358 Millions DA en 2015, une hausse de 19013 par rapport à l'année 2014, une tendance qui se maintient également en 2016, estimées à 169 816 Millions DA.

1.1.2. Opérations avec la clientèle

Les opérations avec la clientèle sont toutes les créances détenues sur la clientèle, leur encours net était de 135 122 millions DA en 2015, une hausse de 1 427 millions DA par rapport à l'année 2014. L'estimation à fin 2016 montre une nette augmentation atteignant 137 741 millions DA.

1.1.3. Portefeuille titres et participations

Il est constitué principalement de titres d'Etat sous forme de Bons de Trésor (BTA) et d'Obligations Assimilables du Trésor (OAT) et de sociétés. Sa valeur est de 142 657 millions DA en 2015, en hausse de 7 156 millions DA par rapport à l'année 2014. Cette tendance se maintient en 2016, estimée à 159 587 millions DA.

1.1.4. Immobilisations

Les immobilisations constituées des biens meubles et immeubles de CPA, ainsi que les immobilisations incorporelles. Le poids de ce poste dans le total de l'actif du bilan est de 1,67%.

En valeur, cette rubrique est évaluée à 5 013 millions DA en 2015, une hausse de 472 millions DA par rapport à 2014. Selon les estimations pour l'année 2016, le CPA augmenterait ses immobilisations de 5 232 millions DA.

1.1.5. Autre actifs et comptes de régularisation

Autres actifs et comptes de régularisation représentent 2, 94% de l'actif du bilan2015.

Ils concernent essentiellement les effets à l'encaissement, les remises documentaires, les acomptes sur IBS/TVA et les créances sur l'administration fiscale.

1.2. Le bilan passif du CPA 2014/2015

Le tableau ci-dessous présente les différentes ressources de la banque (bilan passif) regroupées en rubriques.

Tableau n° 19: évolution de bilan passif de CPA

Rubriques	**2014**	**2015**	**Estimation 2016**
Opérations interbancaires et assimilées	33 026	27 704	44 746
Dont :			
Banque Centrale CCP	4	0	666
Dettes envers les Institutions Financières	33 022	27 704	44 080
Opérations avec la clientèle	317 181	338 422	362 909
Dont			
• Comptes créditeurs	280 246	302 873	330 624
• Dettes représentées par un titre	36 935	35 549	32 285
Autres passifs et comptes de régularisation	27 144	23 823	32 054
Provisions pour risques et charges	1 685	1 539	1 446
Fonds propres	30 417	37 129	46 511
Dont			
• Capital social	25 300	25 300	29 300
• Réserves	940	2 361	5 082
• Dettes subordonnées	0	4 152	193
• Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)	2 700	2 700	4 191
• Ecart de réévaluation	56	46	36
• Résultat de l'exercice	1 421	2 722	7 902
TOTAL	**409 453**	**428 769**	**487 859**

Source : document interne de CPA 2016

Graphique n°9 : Evolution des principaux éléments du bilan passif du CPA.

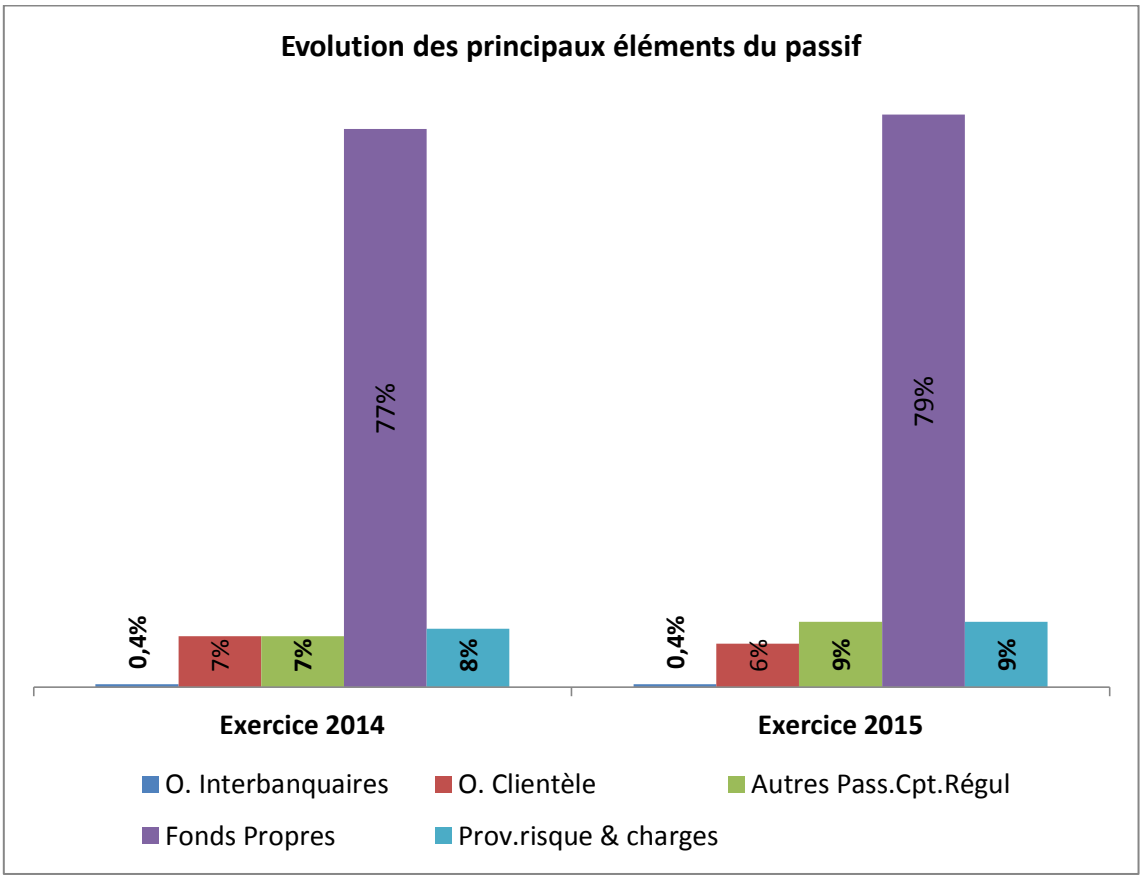

Source : Rapport d'activité de CPA 2016.

1.2.1. Opération interbancaires et assimilées

Les opérations interbancaires et assimilables représentent 6,46% du total passif du CPA en 2015.

Elles englobent principalement des dettes envers les institutions financières, notamment les comptes ordinaires des confrères nationaux, les soldes des opérations de compensation et les emprunts extérieurs.

Evaluées à 27 704 millions DA en 2015, elles ont connu un net recul de 5 322 millions DA par rapport à l'année 2014. Par contre, l'estimation à fin 2016 montre un rebond à 44 746 millions DA.

1.2.2. Opération avec la clientèle

Les opérations avec la clientèle représentent 79% du passif en 2015.

Ce poste, regroupe les comptes créditeurs de la clientèle et les dettes représentées par un titre (Bons de caisse), et totalise une valeur de 338 422 millions DA en 2015. Il a connu une hausse de 21 241 millions DA par rapport à l'année 2014.

1.2.3. Autres passifs et comptes de régularisation

Ils sont constitués principalement des comptes exigibles après encaissement, des impôts et taxes dus et des soldes des opérations de compensation.

Les autres passifs et les comptes de régularisation représentent 5,55% du total passif en 2015 (23823 millions DA en valeur). Par rapport à 2014, ce poste est en recul de 3 321. Par contre, un rebond de l'ordre de 32 054 millions DA est attendu pour fin 2016

1.2.4. Les fonds propres

Les fonds propres représentent 8,65% du passif en 2015.

Evalué à 37 129 millions DA en 2015, en hausse de 6 712 millions DA par rapport à 2014, les fonds propres continuent de se renforcer en 2016 (estimés à 46 511 millions DA).

1.3. Hors-bilan

Les engagements donnés sont en augmentation, ils ont enregistré une valeur de 96.611 millions DA en 2015. Et selon les estimations de l'année 2016, ils vont rebondir à 114681 millions DA.
Et les engagements reçus sont aussi en augmentation, ils sont évalués à 8624 millions DA en 2015. Et selon les estimations de l'année 2016, ils vont rebondir à 38249 millions DA.

Par nature, la situation se présente comme suit :

Tableau n°20 : évolution de hors bilan de CPA

Rubriques	2015	Estimations 2016	Evolution	
			Montant	%
Engagements donnés	**96.611**	**114 681**	**18.070**	**19**
Dont				
Engagements de financement en faveur de la clientèle	**5.605**	**23.301**	**17.696**	**316**
Engagements de garantie d'ordre des institutions financières	**19.932**	**23.634**	**3.702**	**19**
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	**71.074**	**67.746**	**-3.328**	**-5**
Engagements reçus				
Engagements de garantie reçus des institutions financières	**8.600**	**38.225**	**29.625**	**344**
Autres engagements reçus	**24**	**24**	**0**	

Source : rapport d'activité de CPA 2015

2. Comptes de résultats

Les résultats de l'exercice 2014, 2015 se présentent comme suit :

Tableau n° 21: Le compte du résultat de CPA

Produits et Charges	**2014**	**2015**	**Estimation 2016**
I- Produits d'exploitation bancaire	18 136	20 063	21 848
– Produits sur les opérations avec la clientèle	7 175	9 564	9540
– Produits s/obligations &autres titres à revenu fixe	6 649	5 934	6 263
– Produits sur titres à revenu variable	18	85	137
– Produits s/ opérat, avec les Institutions Financières	594	381	1 563
– Commissions et autres produits	3 700	4 099	4 345
dont : Commissions perçues	3 154	3 377	4 087
II- **Charges d'exploitation bancaire**	6 585	5 500	4 763
– Charges sur les opérations avec la clientèle	5 599	4 144	3 264
– Autres intérêts et charges assimilées	163	152	41
– Charges s/opérations avec les Institutions Financières	395	294	237
– Commissions et autres charges	591	910	1 221
III- Produit Net bancaire	11 551	14 563	17 085
– Charges de fonctionnement	4 054	4 755	4 946
IV- Résultat brut d'exploitation	7 497	9 808	12 139
– Amortissement	489	591	725
– Dot provisions & pertes/créances irrécouvrables	35 686	40 995	41 270
– Reprises prov & récupér/créances amorties	30 423	35 590	40 773
V- Résultat net avant impôts	1 745	3 812	10 917
– Produits exceptionnels	216	437	278
– Charges exceptionnelles	22	343	526
V-Résultat hors exploitation	194	94	-248
VI- Résultat brut de l'exercice	1 939	3 906	10 669
– Impôts sur le bénéfice (IBS)	518	1 184	2 767
VII- Résultat net de l'exercice	1 421	2 722	7 902

Source : rapport d'activité de CPA 2015

2.1. Commentaire sur les résultats

Ci-dessous quelques commentaires sur les postes du compte de résultat de la banque

2.1.1. Produits bancaires

Les produits bancaires en 2015 sont évalués à 20063 millions DA, ils ont connu une hausse de 1927 millions DA par rapport à l'année 2014, selon les estimations de l'année 2016, ils vont rebondir à 21848 millions DA, cette hausse est due à la hausse des produits sur les opérations avec la clientèle.

2.1.2. Charges bancaires

Les charges bancaires ont enregistrés en 2015, une valeur de 5500 millions DA. Elles ont connu une baisse de 1085 millions DA par rapport à l'année 2014, mais selon les estimations de l'année 2016, ils vont rebondir à 4763 millions DA, cette baisse est due à la baisse des autres intérêts et charges assimilées.

Cette baisse s'explique, pour l'essentiel, par la diminution des charges d'intérêts sur les placements à terme par rapport à l'exercice 2015.

2.1.3. Le produit net bancaire (PNB)

Le produit net bancaire constitue le premier solde de gestion calculé par une banque, il résulte la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires.

Le produit net bancaire a enregistré en 2015, une valeur de 14563 millions DA, il a connu une hausse de 3012 millions par rapport à l'année 2014, selon les estimations de l'année 2016, il va passer encore à 17085 millions DA. Cette augmentation est le résultat d'une part, d'une de la hausse des produits sur les opérations avec la clientèle, d'une autre part, de la diminution des charges d'intérêt sur les placements à terme, ce qui signifie que les produits d'exploitation arrivent à couvrir les charges d'exploitation.

2.1.4. Résultat brut d'exploitation

Le RBE s'obtient en retranchant du PNB l'ensemble des charges de structure. Celles-ci comprennent les charges de personnel et les autres frais généraux mais aussi les dotations aux amortissements.

Le résultat brut d'exploitation enregistré en 2015 est de 9808 millions DA, il a connu une hausse de 2311 millions DA par rapport à l'année 2014, mais selon les estimations de l'année 2016, il va augmenter à 12139 millions DA, ce qui signifie que le PNB arrive à financer l'ensemble des charges de structure.

2.1.5. Résultat net

Le résultat net correspond au résultat courant net d'impôts. Ce dernier solde a enregistré en 2015 une valeur de 2722 millions DA, il a connu une hausse de 1301 millions DA par rapport à l'année 2014, mais selon les estimations de l'année 2016, il va encore rebondir à 7902 millions DA.

Tableau n° 22: les principaux soldes constituant le compte de résultat analytique

Rubrique	2014	2015	Variation en montant
Produit net bancaire	11 551	14 563	3 012
Résultat brut d'exploitation	7 497	9 808	2 311
Résultat courant avant impôt	1 745	3 812	2 067
Résultat net de l'exercice	1 421	2 722	1 301

Source : réalisé à partir du tableau n°21.

Graphique n°10 : Les principaux soldes constituant le résultat analytique de CPA

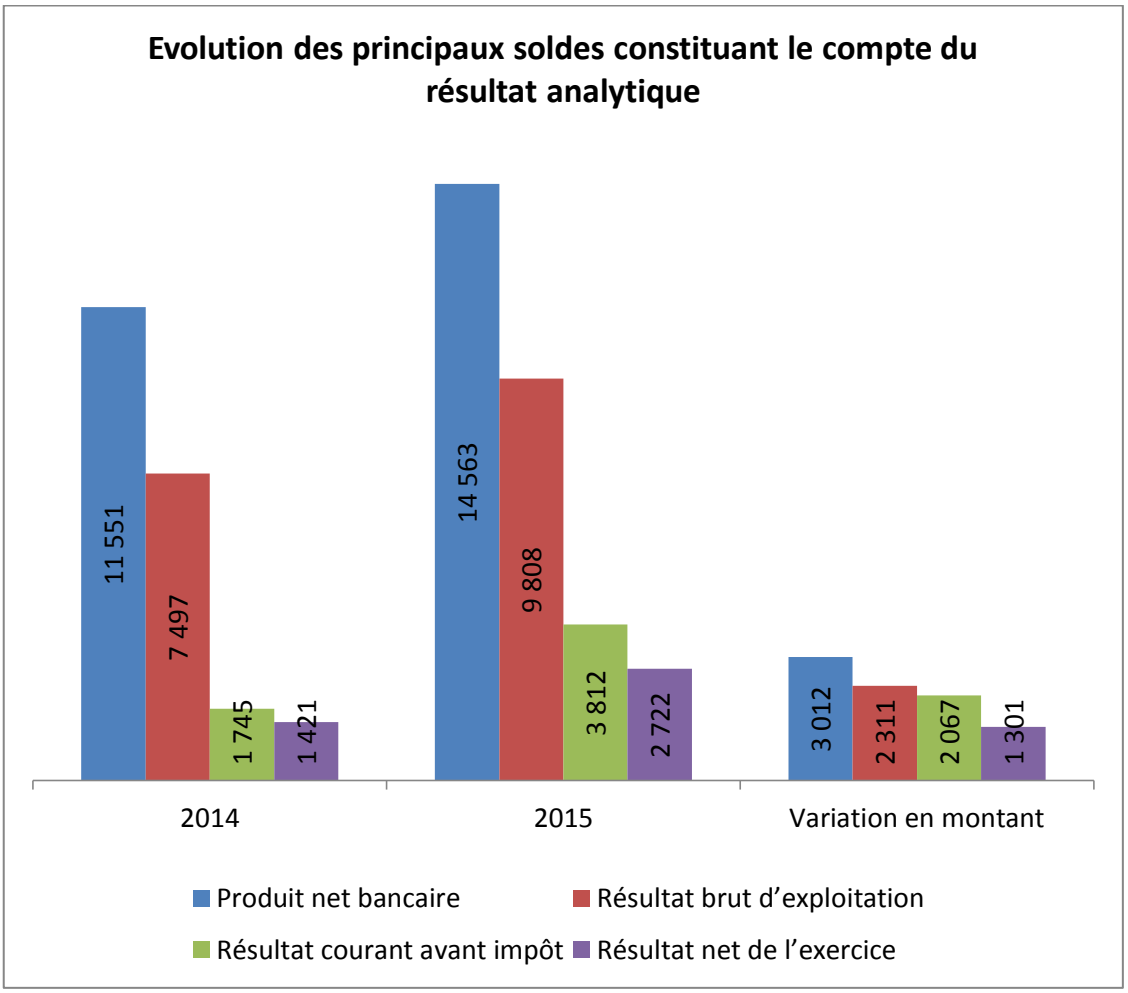

Source : Rapport d'activité de CPA 2015

3. L'analyse de la rentabilité par les ratios

Outre les soldes intermédiaires de gestion, la rentabilité bancaire est mesurée également à l'aide de divers ratios. En effet, ces ratios sont fréquemment utilisés afin d'évaluer l'évolution des performances de la banque dans le temps mais également à des fins de comparaisons par rapport aux autres banques de la place.

Les ratios de rentabilité sont scindés en deux catégories : les ratios de rentabilité globale et les ratios de rentabilité d'exploitation. Deux ratios, qui d'ailleurs entretiennent des interrelations et sont systématiquement calculés par les analystes et font l'objet de comparais

3.1. Les ratios de rentabilité globale

Il s'agit de deux ratios classiques, à savoir :

3.1.1. Le ratio de rentabilité de l'actif « ROA, Return On Assets »

Ce ratio traduit le rendement des actifs investis par la banque. Il est calculé en tant que rapport entre le résultat net et le total actif, la rentabilité du total des capitaux utilisés par la banque.

$$ROA = \frac{Résultat\ net\ de\ l'exercice}{Total\ du\ bilan}$$

Dans le secteur bancaire, ce ratio est considéré bon s'il est supérieur à 1%.

$$ROA\ (2014) = \frac{1\ 421}{409\ 453} = 0{,}35\%.$$

$$ROA\ (2015) = \frac{2\ 722}{428\ 769} = 0{,}63\%.$$

$$ROA\ (2016) = \frac{7\ 902}{487\ 849} = 1{,}61\%.$$

Malgré une nette amélioration en 2015 par rapport à 2014 (une hausse de 1,61%), le ROA du CPA reste en dessous du seuil de rentabilité (1%).

3.1.2. Le ratio de rentabilité des fonds propres « ROE, Return On Equity »

Ce ratio mesure la capacité bénéficiaire d'une banque ainsi que la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires. Il se calcule comme suit :

$$ROE = \frac{résultat\ de\ l'exercice}{les\ fonds\ propres}$$

Dans le secteur bancaire, ce ratio est considéré bon s'il est supérieur à 15%.

$$ROE\ (2014) = \frac{1\ 421}{30\ 417} = 4{,}68\%$$

$$ROE\ (2015) = \frac{2\ 722}{37\ 129} = 7{,}33\%$$

$$ROE\ (2016) = \frac{7\ 902}{46\ 511} = 16{,}98\%$$

Avec 7,33% en 2015 (en hausse de 2, 65% par rapport à l'année 2014), le ROE reste inferieur au seuil de 15%, ce qui signifie que la rémunération des fonds propres en 2014 et 2015 est insuffisante. Pour un même niveau de fonds propres, le CPA doit améliorer son résultat afin d'augmenter son ROE.

Comme cité précédemment, une forte relation existe entre le ROA et le ROE. Ci-dessous la décomposition du ROE nous facilite sa lecture.

$$ROE = \frac{RN}{Total\ du\ bilan} \times \frac{Total\ du\ bilan}{Fonds\ propres} = ROA \times le\ levier\ des\ fonds\ propres$$

Le ROE est donc le produit du ROA et d'un autre ratio, à savoir le levier des fonds propres.

$$ROE\ (2014) = \frac{1\ 421}{409\ 453} \times \frac{409\ 453}{30\ 417} = 0{,}003 \times 13{,}47 = 4{,}68\%$$

Le levier des fonds propres en 2014 représente 13,47 fois de la taille du bilan de CPA.

$$ROE\ (2015) = \frac{2\ 722}{428769} \times \frac{487\ 859}{37\ 129} = 0{,}0063 \times 11{,}56 = 7{,}33\%$$

Le levier des fonds propres en 2015 représente 11,56 fois la taille du bilan de CPA.

$$ROE\ (2016) = \frac{7\ 902}{487\ 859} \times \frac{487\ 859}{46\ 511} = 0{,}016 \times 10{,}49 = 16{,}98\%.$$

Le levier des fonds propres en 2016 représente 10,49 fois la taille du bilan de CPA.

3.2. Le ratio de rentabilité d'exploitation

Les ratios d'exploitation font intervenir des données du compte d'exploitation générale. Ils complètent tout à fait l'analyse des soldes de gestion du compte de résultat.

3.2.1. Le coefficient d'exploitation

Ce coefficient indique la part du produit net bancaire absorbé par les frais généraux, il se calcule comme suite :

$$le\ coefficient\ d'exploitation\ (2014) = \frac{frais\ généraux}{produit\ net\ bancaire} = \frac{6\ 585}{11\ 551} = 55\%.$$

$$Le\ coefficient\ d'exploitation(2015) = \frac{5\ 500}{14\ 563} = 37{,}76\%$$

Les frais généraux en 2014 représentent 55% de PNB, et en 2015 ils représentent 37,76%, une évolution favorable. Ce résultat nous montre la diminution des frais généraux du CPA

3.3. Ratios de productivité par agence

Deux ratios sont généralement calculés pour évaluer la productivité de la banque, il s'agit du stock de dépôts ou de crédits rapporté au nombre d'agences qu'elle possède.

$$Crédit\ par\ agence\ = \frac{crédits}{nombre\ d'agence}$$

$$dépot\ par\ agence\ = \frac{dépots}{nombre\ d'agence}$$

Ces deux ratios, calculés ci-dessous, affichent en 2015 une nette amélioration de la performance par agence par rapport à 2014. Il ressort également que sur ces deux années, une agence CPA octroie moins de crédits qu'elle en reçoit de dépôts

$$Crédit\ par\ agence\ (2014) = \frac{167\ 963}{120} = 1\ 399\ Milliers\ DA$$

$$Crédit\ par\ agence\ (2015) = \frac{181\ 810}{120} = 1\ 515{,}08\ Milliers\ DA$$

$$Crédit\ par\ agence\ (2016) = \frac{87\ 925 + 137\ 741}{120} = 1\ 880{,}55\ Milliers\ DA$$

$$Dépot\ par\ agence\ (2014) = \frac{350\ 203}{120} = 2\ 918{,}35\ Milliers\ DA$$

$$Dépot\ par\ agence\ (2015) = \frac{366\ 126}{120} = 3\ 051{,}05\ Milliers\ DA$$

$$Dépot\ par\ agence\ (2016) = \frac{44\ 080 + 362\ 909}{120} = 3\ 391{,}57\ Milliers\ DA$$

On voit bien que la productivité de la collecte des dépôts est importante et supérieure à l'octroi des crédits.

L'analyse de la rentabilité par les ratios permet de faire ressortir les points forts d'une agence bancaire (CPA) : sa capacité à collecter des ressources, sa faible consommation de charges compte tenu de son niveau d'activité, et sa capacité à couvrir ses charges (coefficient d'exploitation bas).

Conclusion

L'analyse des soldes intermédiaires de gestion n'est pas, à elle seule, suffisante pour porter une appréciation sur la qualité de la gestion d'une agence bancaire telle que le crédit populaire d'Algérie le calcul des ratios de gestion doit être complétées à cette dernière.

La mesure de la rentabilité du CPA repose sur les outils traditionnels tels que l'élaboration de tableau du compte du résultat, et les ratios de gestions. Nous constatons que les produits d'exploitation bancaires de CPA sont en augmentation de l'année 2014 à l'année 2015, et les charges d'exploitation bancaires de CPA sont en baisse de l'année 2014 à l'année 2014 à l'année 2015. Et le ratio de rendement des actifs (ROE) en 2014 et en 2015 est inferieur à la norme qui est de 1%, et aussUHi le ratio de rendement des fonds propres durant ces années est inférieur à la norme (15%).

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

La banque est une entreprise particulière dont l'activité est fortement régulée. Elle est ainsi au centre du commerce de l'argent et en a la responsabilité directe de la gestion des risques financiers liés à son activité. La banque est principalement un intermédiaire financier qui s'interpose entre deux catégories d'agents économiques : ceux à forte capacité de financement (les épargnants) et ceux qui ont besoin de financement (les emprunteurs).

En plus de son rôle central dans la finance indirecte, la banque gère les moyens de paiement et intervient par ailleurs dans des activités connexes telles que les opérations de marché et les prise de participations dans des entreprises.

Exercées quotidiennement par la banque, ces différentes activités génèrent différents risques qui fragilisent son développement et voire même sa pérennité. Afin de faire face à ces menaces, la banque place la gestion du risque en priorité fondamentale. En effet, le risque est porteur de richesse comme de danger, sa gestion optimale confère la meilleure rentabilité possible.

Très privilégiée par les entreprises, la banque ne déroge pas à ce fait, la rentabilité est l'indicateur de performance par excellence, elle permet synthétiquement de rendre compte de la santé financière de toute entité économique. Au sein de la banque, la rentabilité se décline en plusieurs types selon l'optique considérée : économique, financière ou commerciale.

Par ailleurs, l'analyse du compte de résultat du CPA pour les années 2014, 2015 et les estimations de 2016 montre que le résultat net nécessite le calcule de quatre soldes de gestion : le PNB, le RBE, le RE et le RCAI. Ce résultat a enregistré une hausse due aux produits inclus dans le calcule du PNB. Il indique également que c'est dans les intérêts perçus que la banque perçoit le maximum de profit et non pas dans les commissions ce qui reflète l'activité habituelle de la banque dans l'octroi des crédits.

Ainsi, c'est dans la première rubrique du compte du résultat (PNB) que la banque mesure tous les revenus nets dégagés de son exploitation et ce qui nous a permis de valider la première hypothèse de ce travail qui stipule que la banque tire son gain dans le premier solde de gestion.

L'analyse des soldes intermédiaires de gestion n'est pas, à elle seule, suffisante pour porter une appréciation sur la qualité de gestion, les ratios de rentabilité sont des outils

classiques qui complémentent cette analyse, puisqu'il s'agit de comparer des résultats à des moyens et à des normes. Les résultats des ratios de rentabilité globale qui englobent à la fois le ratio de rentabilité de l'actif et le ratio de rentabilité des fonds propres indiquent que pour le CPA, le ROA est inférieur à la norme, mais en 2015, le ratio de CPA s'est amélioré, il est passé à 0,63%. Et le ROE correspond pas à la norme, il est largement inférieur à 15%, cela signifie que la rémunération des fonds propres est insuffisante.

Pour ce qui est des ratios de rentabilité d'exploitation, le coefficient d'exploitation correspond à la norme. En effet, la marge dégagée de toute l'activité de la banque réussit à couvrir la totalité des charges qui en découlent. Les ratios de productivité par agence indiquent que la productivité de la collecte des dépôts est plus importante que celle de l'octroi des crédits.

Références Bibliographiques

LES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Ouvrages

1) CHRISTIAN Descamps, Jaques Soichots (2002) : « Economie et gestion de la banque », Edition Ems, Paris.

2) COMBEMLEP et PARIENTYA (1993) : « La productivité : analyse de la rentabilité, de l'efficacité et de la productivité, Edition Nathan.

3) COUSSERGUE. S (2005) : « Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie », 4ème Edition DUNOD, Paris

4) COUSSERGUE. S (2010) : « Gestion de la banque » : du diagnostic à la stratégie, 6ème Edition DUNOD, Paris.

5) COUSSEGUE. S (1996) : « Gestion de la banque », 2ème Edition DUNOD, Paris.

6) FORCE J. et BRONCY G (1982) : « Les ratios : marges, rentabilités et structures », Edition Foucher, Paris.

7) GERARD J-P (1997) : « La trilogie : rentabilité, emplois et taux d'intérêts », Edition Economica, Paris.

8) Henri. JACOB et Antoine. SARDI (2001) : « Management des risques bancaires », Edition Afges, Paris.

9) Joël BESSIS (1995) : « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », Edition DALLOZ, Paris.

10) Livre blanc (1998) : « La mesure de la rentabilité des activités bancaires, Paris.

11) Pierre-Charles (1999) : « Economie et gestion bancaire », 1ère Edition DUNOD, Paris.

12) PINARDON. F (1989) : « La rentabilité : une affaire de points de vue », Edition L'Harmattan, Paris.

13) PLIBON. D (2002) : « La rentabilité et risque dans le nouveau régime de croissance », documentation française, Paris.

14) RAMAGE. P(2001) : « Analyse et diagnostic financier », Edition d'organisation, Paris.

15) ROACH M et NAULLEAU G. (1998) : « Le contrôle de gestion bancaire et financier », 3ème Edition banque éditeur, Paris.

16) ROUACH M et NAULLEAU G (2010) : « Le contrôle de gestion bancaire et financier », 3ème Edition banque éditeur, Paris.

17) YVON. PESQUEUX et BERNARD MARTORY (1995) : « La nouvelle comptabilité des coûts, 1ère Edition, dépôt légal, Paris.

2. Revues

1) BANCEL L. (2014) : « Le rôle majeur des fonds propres dans le secteur bancaire », revue banque. In http://WWW. revue. Fr / Mangement-fonction support/ chronique/ rôle – majeur-des fonds propres-dans-secteur bancaire.

2) BEGUIN J-M. et BERNARD. A (2008) : « L'essentiel des techniques bancaires », Paris. P. 4.

3) MUSSO P et GIACO L (1998) : « des fonds propres et dynamique de la firme bancaire », revue française d'économie, volume 13, numéro 13-2, PP. 289-309, P. 291.

4) SAUTTER C. (1974) : « Introduction : trois essaies sur la rentabilité », revue économique et stratégique, volume 60, numéro 60, PP 3-5, P. 3.

3. Articles

1) Christian DORDES : « droit et justice dans le secteur bancaire : banque et risque systémique », page 04 (http- // Coudecassation. Fr / IMG/ file / risque-systèmique-bordes, PDF.

4. Thèses et mémoires

1) M. BENAMGHAR. MOURAD (2012) : « La réglementation prudentielle des banques et des établissements financiers en Algérie et son degrés d'adaptation aux standards de Bâle 1 et Bâle 2 », mémoire de Magistère en science économique, Université Mouloud Mammeri au TO.

2) LOUKOU Raïssa Princia K (2012) : « Analyse du système de mesure de rentabilité des agences bancaires : Cas de ECOBANK-BENIN », Mémoire de Magistère professionnel en Audit et contrôle de gestion (MPACG), Institut Supérieur de Comptabilité, de Banque et de Finance au Centre Africaine d'Etudes Supérieurs en Gestion.

3) MADIOU Lydia (2012) : « Mesure et optimisation de la rentabilité des banques par application du benchmarking et la méthode d'enveloppement des données : Cas de la BNA », mémoire de Magistère en science économique, Université Mouloud Mammeri au TO.

4) SAIDANI. Zahir (2012) : « Analyse du processus de gestion du risque opérationnel par les banques », mémoire de Magistère en science économique, Université Mouloud Mammeri au TO.

- **Dictionnaires**

1).Lexique de la banque et des marchés financiers », 5'éme Edition Dalloz, P 80.

2). BURLAUD A, EGLEM J-Y. et MYKIKA P. (2004) : « Dictionnaire de gestion : comptabilité, finance, contrôle » Edition Foucher, Vanves, P. 282.

- **Rapport et documents**

1). Rapport annuels de CPA (2015-2016).
2) documents internes de CPA de Tizi-Ouzou (2015-2016).

- **Sites internet**

1). WWW. Lafinancepourtous. Com.
2). WWW. Culturebanqure. Com.
3). WWW. Bna-dz.
4). WWW.cpa-bank. DZ

Annexes

Les annexes

Annexe 1

La signification des postes de l'actif du bilan.

❖ **Poste 1 : caisse, banque centrale, trésor public, centre de chèques postaux.**

Ce poste comprend :

- La caisse, qui est composée des billets et pièces de monnaies algériennes et étrangères, ayant cours légal et des chèques de voyage ;
- Les avoirs auprès de la banque centrale ;
- Les avoirs auprès du trésor public ;
- Les avoirs auprès du centre de chèques postaux ;
- Du pays d'implantation de l'établissement assujetti, pouvant être retirés à tout moment ou pour lesquels une durée ou un préavis de 24 heures ou d'un jour ouvrable est nécessaire.

Les autres créances sur ces institutions sont inscrites au poste 4 de l'actif.

❖ **Poste 2 : Actifs financiers détenus à des fins de transaction**

Ce poste comprend les actifs financiers acquis par l'établissement assujetti en vue de réaliser un gain en capital à brève échéance. Il s'agit des actifs financiers acquis avec l'intention de les revendre à court terme dans le cadre d'une activité de marché.

Le critère de placement est basé sur l'intention d'acheter ou de revendre à court terme pour réaliser des profits.

❖ **Poste 3 : Actifs financiers disponibles à la vente**

Ce poste comprend les actifs financiers qui ne figurent pas dans les postes 2, 4, 5, 6 et 11.

❖ **Poste 4 : Prêts et créances sur institutions financières**

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ce poste recouvre l'ensemble des prêts et des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires, sur des institutions financières. Figurent aussi à ce poste, les valeurs reçues en

pension, qu'elle que soit le support de l'opération, lorsque ces opérations sont effectuées avec des institutions financières. Ce poste comprend également les créances détenues sur les institutions financières issues d'opérations de location-financement.

❖ **Poste 5 : Prêts et créances sur la clientèle**

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ce poste comprend l'ensemble de prêts et des créances, détenues au titre d'opérations bancaires, sur la clientèle autres que les institutions financières. Ce poste comprend également les créances détenues sur la clientèle autres que les institutions financières issues d'opérations de location-financement.

❖ **Poste 6 : Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Ce poste comprend les actifs financiers assortis de paiement déterminés ou déterminables ou d'une échéance fixée que l'établissement assujetti a l'intention manifeste et la capacité de conserver leur échéance.

❖ **Poste 7 : Impôts courants-Actif**

Ce poste enregistre les avances et acomptes versés à l'Etat, au titre notamment de l'impôt sur le résultat et le taxe sur le chiffre d'affaires.

D'une manière générale, ce poste enregistre l'excédent de paiement sur le montant dû d'impôts au titre de la période et du période précédent.

❖ **Poste 8 : Impôts différés-Actif**

Ce poste enregistre les montants d'impôts sur les résultats recouvrables au cours d'exercices futurs (cas d'une charge comptabilisée dans l'exercice et dont la déductibilité sur le plan fiscal se fera au cours d'exercices futurs).

❖ **Poste 9 : Autres actifs**

Ce poste comprend notamment les stocks et les créances sur des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes de l'actif, à l'exclusion des comptes de régularisation. Figure également à ce poste, le capital souscrit non appelé ou non versé bien qu'appelé, du capital souscris.

❖ **Poste 10 : Comptes de régularisation**

Ce poste recouvre notamment la contre partie des gains issus de l'évaluation des opérations de hors-bilan notamment sur titres et sur devises, les charges constatées d'avance et les produits à recevoir.

❖ **Poste 11 : Participation dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées**

Ce poste comprend les titres de participation dans les filiales, les co-entreprises ou les entités associées que ne sont pas détenues dans l'unique perspective d'une session dans un proche avenir. Ces titres de participation sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement assujetti et permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en avoir le contrôle.

❖ **Poste 12 : Immeubles de placement**

Ce poste comprend les biens immobiliers (terrains, bâtiments, ou partie d'un bâtiment) détenus par l'établissement assujetti pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital.

Les immeubles de placement ne sont pas destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture des biens ou des services ou à des fins administratives ou à entre vendus dans le cadre de l'activité ordinaire.

❖ **Poste 13 : Immobilisations corporelles**

Ce poste comprend les actifs corporels détenus par un établissement assujetti pour la production, la fourniture de service, la location, l'utilisation à des fins administratives et dont la durée d'utilisation est censée se prolonger au-delà de la durée d'un exercice.

Ce poste comprend aussi les biens mobiliers précédemment loués dans le cadre d'un contrat de location-financement. Ce poste comprend notamment les terrains, les constructions, les installations techniques, les autres immobilisations corporelles et les immobilisations en cours à l'exception des éléments inscrits au poste 12 de l'actif.

❖ **Poste 14 : Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont des actifs identifiables, non monétaires et immatériels, contrôlées et utilisées par l'établissement assujetti dans le cadre de ses activités ordinaires. Ce poste comprend notamment les fonds commerciaux acquis, les marques, les logiciels informatiques ou autres licence d'exploitation, les franchises, les frais de développement.

❖ **Poste 15 : Ecart d'acquisition**

Ce poste recouvre les écarts d'acquisition positifs ou négatifs résultant d'un regroupement d'entreprises dans le cadre d'une acquisition, d'une fusion. L'écart d'acquisition est un actif non identifiable, et par conséquent doit être distingué des immobilisations incorporelles qui, par définition, sont des actifs identifiables

Annexe 2 : Signification des postes du passif du bilan

❖ **Poste 1 : Banque centrale**

Ce poste recense les dettes à l'égard de la banque centrale du pays d'implantation de l'établissement assujetti, exigibles à vue, ou par lesquelles une durée ou un préavis de 24 heures ou d'un jour ouvrable est nécessaire.
Les autres dettes à l'égard de ces institutions sont inscrites au poste 2 du passif

❖ **Poste 2 : Dettes envers les institutions financières**

Ce poste recouvre les dettes au titre d'opérations bancaires à l'égard des institutions financières, l'exception des emprunts subordonnés qui figurent au poste 12 du passif et des dettes matérialisées par un titre entrant dans l'activité de portefeuille inscrites au poste 4 du passif. Figurent également à ce poste les valeurs données en pension, qu'elle que soit le support de l'opération, lorsque ces opérations sont effectuées avec des institutions financières.

❖ **Poste 3 : Dettes envers la clientèle**

Ce poste recouvre les dettes à l'égard des agents économiques autres que les institutions financières, à l'exception des emprunts subordonnés qui figurent au poste 12 du passif et des dettes matérialisées par un titre entrant dans l'activité du portefeuille inscrites au poste 4 du passif.

❖ **Poste 4 : Dettes représentées par un titre**

Ce poste comprend les dettes représentées par des titres émises par l'établissement assujetti en Algérie et à l'étranger, à l'exception des titres subordonnés inscrits au poste 12 du passif. Figurent notamment à ce poste, les bons de caisse, les titres du marché interbancaires et les titres de créances négociables émises en Algérie, les titres de même nature émis à l'étranger, les obligations et les autres titres à revenu fixe.

❖ **Poste 5 : Impôts courants-passif**

Ce poste enregistre l'impôt exigible de la période et des périodes précédentes dans la mesure où il n'est pas payé.

❖ **Poste 6 : Impôts différés-passif**

Ce poste enregistre les montants d'impôts payables au cours d'exercices future (cas d'un produit comptabilisé mais imposable sur les exercices futures).

❖ **Poste 7 : Autres passifs**

Ce poste comprend notamment les dettes des tiers qui ne figurent pas dans les postes du passif, à l'exclusion des comptes de régularisation inscrits au poste 8.

❖ **Poste 8 : Comptes de régularisation**

Ce poste recouvre notamment la contre partie des pertes issues des opérations de hors-bilan notamment sur titres et sur devises, les produits constatés d'avance et les charges à payer.

❖ **Poste 9 : Provisions pour risques et charges**

Ce poste recouvre les provisions pour les pertes dont les événements rendent la surveillance probable et dont l'évaluation et la réalisation sont incertaines. Figurent également à ce poste, les provisions pour pensions et obligations similaires (engagements de retraite) à l'égard du personnel et des associés et mandataires sociaux de l'établissement assujetti.

❖ **Poste 10 : Subventions d'équipement-Autres subventions d'investissement**

Ce poste comprend les subventions dont bénéficie l'établissement assujetti en vue d'acquérir ou de créer des biens déterminés et de financer ses activités à long terme : implantation à l'étranger, prospection d'un nouveau marché.

❖ **Poste 11 : Fonds pour risques bancaires généraux**

Ce poste comprend les montants affectés à la couverture de risques généraux, lorsque des raisons de prudence l'impose, eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

❖ **Poste 12 : Dettes subordonnées**

Ce poste comprend les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés dont le remboursement, en cas de liquidation, n'est pas possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

❖ **Poste 13 : Capital**

Ce poste correspond à la valeur nominale des actions et autres titres composant le capital social.

❖ **Poste 14 : Primes liées au capital**

Ce poste comprend les primes liées au capital souscrit notamment les primes d'émission, d'apport, de fusion, de scission ou de conversion d'obligation en actions.

❖ **Poste 15 : Réserves**

Ce poste comprend les réserves dotées par prélèvement sur les bénéfices d'exercice précédent.

❖ **Poste 16 : Ecart d'évaluation**

Ce poste enregistre le solde des profits et pertes non enregistrées au résultat et résultant de l'évaluation à leur juste valeur de certains éléments du bilan, conformément à la réglementation.

❖ **Poste 17 : Ecart de réévaluation**

Ce poste enregistre les plus-values de réévaluations constatées sur les immobilisations faisant l'objet d'une réévaluation dans les conditions réglementaires.

❖ **Poste 18 : Rapport à nouveau**

Ce poste exprime le montant cumulé de la fraction des résultats des exercices intérieurs pour lesquelles aucune affectation n'a encore été décidée.

❖ **Poste 19 : Résultat de l'exercice**

Ce poste enregistre le bénéfice et la perte de l'exercice.

Annexe 3 : interprétation des postes du hors-bilan

- **Poste 1 : Engagements de financement en faveur des institutions financières**

Ce poste comprend notamment les accords de refinancement, les acceptations à payer ou les engagements à payer, les confirmations d'ouverture de crédits documentaires des institutions financières.

- **Poste 2 : Engagements de financement en faveur de la clientèle**

Ce poste comprend notamment les ouvertures de crédits confirmés, les lignes de substitution des billets de trésorerie, les engagements sur la facilité d'émission de titres en faveur de la clientèle.

- **Poste 3 : Engagements de garantie d'ordre des institutions financières**

Ce poste recouvre notamment les cautions, avals et d'autres garanties d'ordre des institutions financières.

- **Poste 4 : Engagements de garanties d'ordre de la clientèle**

Ce poste recouvre notamment les cautions, avals et d'autres garanties d'agents économiques que les institutions financières.

- **Poste 5 : Autres engagements données**

Ce poste comprend notamment les titres et les devises à livrer par l'établissement assujetti.

- **Poste 6 : Engagements de financement reçus des institutions financières**

Ce poste comprend notamment les accords et les engagements divers reçus des institutions financières.

- **Poste 7 : Engagements de garantie reçus des institutions financières**

Ce poste comprend notamment les cautions, avals et d'autres garanties reçues des institutions financières.

❖ **Poste 8 : Autres engagements reçus**

Ce poste comprend notamment les titres et les devises à recevoir par l'établissement assujetti.

Annexe 4 : Mesure et couverture de risques

1) Créances courantes

Elles représentent les créances dont le recouvrement intégral dans les délais, pourrait aboutir. Elles sont généralement sur les entreprises dont :

- La situation financière équilibrée est vérifiée dans les documents comptables certifiés de moins et dix huit mois, ainsi que dans les situations provisoires datant de trois (03) mois ;
- La gestion et les perspectives d'activité sont satisfaisantes ;
- Le volume et la nature des crédits dont elles sont compatibles avec les besoins de leur activité principale.

Font également partie de cette catégorie :

- Les créances couvertes par des garanties de l'Etat, d'une banque, d'une compagnie d'assurances ou d'un dépôt équivalent (avance sur DAT, nantissement, de bons de caisse…) ;
- Les créances courantes doivent faire l'objet d'un provisionnement général à hauteur de 1% annuellement jusqu'à atteindre un niveau de 3%. Il s'agit de provision à caractère de réserve qui fera partie des fonds propres.

2) Le classement des créances

Les créances classées sont réparties en trois (03) catégorie :

a. Créances à problèmes potentiels

Font partie de cette catégorie, les créances dont le recouvrement intégral, en dépit d'un retard qui reste raisonnable, peut encore aboutir. Elles sont détenues en général, sur les entreprises qui représentent au moins une des caractéristiques ci-après définies :

- Le secteur d'activité connait des difficultés ;
- La situation financière et les perspectives de l'entreprise se dégagent, ce qui risque de compromettre les capacités de paiements des intérêts et / ou les intérêts sont impayés depuis plus de trois (03) mois dont le retard est inferieur à (06) mois.

Ces créances nettes de garanties obtenues, doivent être provisionnées à hauteur de 30%.

b. Créances très risquées

Font partie de cette catégorie, les créances qui présentent, au moins, l'une des caractéristiques ci après définies :

- Les créances dont le recouvrement intégral paraît très incertain et qui sont détenues sur des entreprises dont la situation laisse entrevoir des pertes probables ;
- Les retards dans le paiement des intérêts ou du principal échus se situent entre six (06) mois et (01) an.

Ces créances nettes de garantie obtenue, doivent être provisionnées à hauteur de 50%.

1. Créances compromises

Font parties de cette catégorie, les créances qui doivent être passées pour pertes.
Toutes fois, la banque se doit déguiser toutes les voies de recours possibles pour obtenir leur recouvrement. Tout intérêt enregistré et non payé doit être déduit des résultats.
Ces créances nettes de garanties obtenues et correctement évaluées, doivent être provisionnées à 100%.
Les risques hors-bilan doivent être provisionnés à la même hauteur que le classement ci-dessus.

Liste des tableaux

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : Structure simplifiée des classes constituant le bilan de la banque …….....P51

Tableau n° 2 : structure du bilan d'une banque……..…….……P53

Tableau n° 3 : le hors-bilan d'une banque publique algérienne……....P56

Tableau n°4 : structure du compte de résultat d'une banque……...…..P59

Tableau n°5 : les ressources du CPA (2015-2016)……...….P92

Tableau n° 6 : évolution de ressources clientèles du CPA (2015-2016)……...P93

Tableau n° 7 : évolution de la bancarisation de CPA (2015-2016)……..P95

Tableau n° 8 : évolution des emplois globaux de CPA (2015-2016)…...…….P96

Tableau n°9 : les encours de crédits de CPA (2015-2016)……P98

Tableau n° 10 : évolution de l'activité monétique de CPA (2015-2016)……...….P100

Tableau n°11 : évolution du portefeuille du CPA (2014-2015)…….….P101

Tableau n° 12 : évolution de dettes extérieures du CPA (205-2016)……..P102

Tableau n° 13 : la situation des engagements du CPA (2015-2016)……...P103

Tableau n°14 : évolution des activités à l'international du CPA (2015-2016)……..….P104

Tableau n° 15 : la structure des importations du CPA (2015-2016)...……P105

Tableau n°16 : la répartition des effectifs du CPA (2014-20…….P106

Tableau n°17 : évolution des coûts de la formation du CPA (2015-2016)…...…….P107

Tableau n°18 : évolution du bilan actif du CPA (2014-2015)…….……P109

Tableau n°19 : évolution du bilan passif du CPA …….…….P111

Tableau n° 20 : le hors-bilan du CPA (2015)……..……P113

Tableau n°21 : le compte du résultat du CPA (2014-2015)……P114

Tableau n° 22 : les principaux soldes constituant le résultat analytique bancaire……..P1

Liste des figures

Liste des figures

Figure n° 1 : Structure simplifiée de la gestion de la rentabilité……..…P40

Figure n° 2 : Les différents niveaux de formations d'un résultat analytique bancaire…..P 43

Figure n° 3 : Méthode de pool unique …….……..P 74

Figure n° 4 : Cas du pool unique à flux nets……..P75

Figure n° 5 : Système de pool multiple…….P 76

Figure n° 6 : Datte d'opération, de trésorerie et de valeur d'un chèque remis à l'encaissement……P 77

Figure n° 7 : L'organigramme générale du CPA…….P 88

Liste des graphiques

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n° 1 : Evolution des ressources clientèles du CPA (2015-2016)……..…P92

Graphique n° 2 : Les ressources par maturité et par secteur ……...…..P 94

Graphique n° 3 : Structure des comptes du CPA……..……P 96

Graphique n° 4 : Evolution des emplois globaux du CPA (2015-2016) …….……..P 97

Graphique n° 5 : Evolution de la carte monétique et les terminales de paiements électroniques du CPA (2015-2016)……..….P 102

Graphique n° 6 : Evolution de l'activité internationale…….**.....**P 104

Graphique n° 7 : La structure des effectifs du CPA……**....**…….P 106

Graphique n° 8 : Evolution des principaux éléments du bilan actif du CPA

(2014- 2015)…….**P**

Graphique n° 9 : Evolution des principaux éléments du bilan passif du CPA (2014-2015)…….

Graphique n° 10 : Les principaux soldes constituant le résultat analytique du CPA….P 117

Liste des annexes

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Signification des postes de l'actif du bilan……..…P 134

Annexe 2 : Signification des postes du passif du bilan…….....P 137

Annexe 3 : Interprétation des postes du hors-bilan……...P 140

Annexe 4 : Mesure et couverture des risques…….....P 142

Table des matières

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE 1

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE 3

Introduction 3

Section 1 : La banque et ses fonctions 4

1. Définition de la banque 4

2. Les activités fondamentales de la banque 5

2.1. Activité d'intermédiation bancaire 5

2.3. Activités de marché 6

2.4. Les prestations de services 7

3. Les autres formes d'activités bancaires 12

3.1. Les activités connexes 12

3.2. Activités non bancaires 13

3.3. Les prises de participation 13

Section 2 : Les risques et les contraintes de l'activité bancaire 14

1. Les risques générés par les activités bancaires 14

1.1. Le risque de crédit (risque de contrepartie) 14

1.2. Le risque de taux d'intérêt 15

1.3. Le risque de change 15

1.4. Le risque de marché 16

1.5. Le risque opérationnel 17

1.6. Le risque juridique 18

1.7. Le risque de liquidité 19

1.7.2. Risque de transformation 19

1.8. Le risque systémique 20

1.9. Le risque pays 21

2. Les contraintes de l'activité bancaire 21

2.1. Le système comptable 21

Conclusion 26

CHAPITRE II : LA RENTABILITE DANS LA BANQUE 27

Introduction 27
Section 1 : Aspects généraux de la rentabilité 28
1. La notion de la rentabilité 28
1.1. Définition de la rentabilité 28
2. L'importance de la rentabilité pour la banque 32
2.1. Les objectifs et le suivi de la rentabilité 33
3. La gestion de la rentabilité 35
Section 2 : Les axes d'analyse de rentabilité bancaire 37
1. Les méthodes d'analyse de la rentabilité bancaire 37
1.1. La rentabilité par centre de profit 38
1.2. Les ratios d'analyse et de suivi de rentabilité 40
1.3. La rentabilité par produits 41
1.4. La rentabilité par client 43
1.5. La rentabilité par activité (ou par métier) 44
1.6. La rentabilité par segment de clientèle 44
1.7. La rentabilité par réseau de distribution 45
2.1. Définition de la comptabilité analytique bancaire 46
2.1.1. Les méthodes d'analyse par la comptabilité analytique 47
3. Le bilan et le hors bilan: 49
3.1. Le bilan bancaire : 49
3.2. Le hors bilan d'une banque 53
4.1. Signification des postes du compte de résultat 59
Section 03 : La mesure de la rentabilité bancaire 63
1. L'analyse de la rentabilité par les soldes intermédiaires de gestion 63
1.1. Le produit net bancaire (PNB) 63
1.2. Le résultat brut d'exploitation 66
1.3. Le résultat d'exploitation 67
1.5. Le résultat net 67
2. L'analyse de la rentabilité par les ratios de gestion 68
2.1. Les ratios de rentabilité globale 68
2.2. Les ratios de rentabilité d'exploitation 70
3. Les mécanismes d'affectation des ressources aux emplois 72
3.1. Le pool unique 72
3.2. Le pool multiple 73

4.1. Méthode de taux unique 77
4.2. Méthode de taux multiple 77
5. La mesure du résultat brut d'exploitation 77
5.1. L'imputation des charges de fonctionnement 78
5.2. Le résultat brut d'exploitation 80
5.3. Le résultat d'exploitation 80
5.4. Le résultat net de l'exercice 80
Conclusion 82
CHAPITRE III : ANALYSE DE LA RENTABILITE DE LA BANQUE – CAS CPA 83
Introduction 85
Section 1 : Présentation du Crédit populaire d'Algérie 86
1. Aperçu général de CPA 86
1.1. Historique 86
1.2 La mission du CPA 87
1.3 L'organigramme général de CPA 88
1.4 La gouvernance du CPA 90
1.5 Evolution du CPA 90
Section 2 : Etude de ressources et d'emplois de crédit populaire d'Algérie 91
2. Ressources clientèles 92
2.1. Ressources en dinars 93
2.2. Ressources extérieurs (Emprunts extérieurs) 95
2.3. Dépôts divers (Exprimées en contre valeur DA) 96
2.4. Bancarisation 96
3. Emplois clientèles 98
3.1. Evolution des emplois globaux 98
3.2. Evolution des Crédits Directs 99
3.3. Engagements par signature 100
3.4. Les garanties 100
4. Les principales activités du CPA 101
4.1. Activité Monétique 101
4.2. Activité de marché et de trésorerie 103
4.3. Activité Internationale 104
4.4. Prises de participations 108

5. Gestion des ressources humaines 109
5.1. Effectifs 109
5.2. Formation 111
6. Marketing et communication 112
Section 03 : Les déterminants de rentabilité bancaire de l'agence (CPA) **Erreur ! Signet non défini.**
1. Bilan du CPA 112
1.1. Le bilan actif 112
1.2. Le bilan passif du CPA 2014/2015 115
1.3. Hors-bilan 118
2. Comptes de résultats 119
2.1. Commentaire sur les résultats 121
3. L'analyse de la rentabilité par les ratios 123
3.1. Les ratios de rentabilité globale 124
3.2. Le ratio de rentabilité d'exploitation 126
3.3. Ratios de productivité par agence 126
Conclusion 128
CONCLUSION GENERALE 129